



International Committee  
for Conflict Managment



# **LES MONNAIES DU CONGO**

*Histoire et numismatique*

**Collection Histoire, Société et Coopération** : Fondée par les professeurs  
Paule Bouvier et Jean-Jacques Purusi

**Conception graphique, maquette, relecture et corrections :**  
Arno Éditions - Bruxelles - Belgique

**Dépôt légal :**  
ISBN : 978-2-39036-050-6

© Arno Éditions, 2021 - ICCM  
Avenue de Laeken 53, 1090 Bruxelles  
[www.arnoeditions.org](http://www.arnoeditions.org)

Martin YANDESA MAVUZI

# LES MONNAIES

D U C O N G O

Histoire et numismatique

Deuxième tome

De 1960 à 2012



# Remerciements

Cet ouvrage n'aurait pas pu paraître sans les conseils avisés et les critiques judicieuses de nos ami-e-s numismates et historien-ne-s qui nous ont prodigué des connaissances sans compter leur temps. Nous tenons à les remercier tou-te-s ; ainsi que ceux qui nous ont aidé à lire et relire le manuscrit à différentes étapes de sa rédaction. Il s'agit particulièrement de personnes dont nous citons les noms en désordre : Gilbert Van Caelenbergh et J.V. Hanon, deux spécialistes belges de vieilles monnaies africaines, dont l'abondance de leurs collections et la justesse des points de vue lors de nos entretiens nous ont initié à la numismatique – Professeur Pierre Petit (rédacteur de la première préface) – Jean-Jacques Schoonheydt de la « Société Royale de Numismatique de Belgique » – Jacques Bertrand du « Cercle Numismatique Liégeois » – Nadine Evrard de l'ASBL « Mémoires du Congo et du Ruanda-Urundi » – Gabriel Nierai, le webmaster de scannage des images et administrateur du site – Professeur Pilipili Gagabo Gérard – Albert Eoke – Faustin Basinsa – Serge Ntabula – Prosper Sendwe K. – Lebeni di Kipako – Jonas M. Bena – Christiane Roekens – Lila Vannieuwenborgh – Mady Vanderborcht – Bruno Kasonga Ndunga Mule – Joseph Ibongo, Ipara Motema et Zola Kuandi de l'Institut des Musées Nationaux du Congo, dont la mission est celle de conserver et protéger le patrimoine culturel national.

Enfin nous n'oublions pas Stanislas Yangandi Isealina – Thierry Claeys Bouuaert ; et les agents de la Banque Nationale de Belgique, dont Marianne Danneel (Conservatrice du Musée et Archives), Yves Timmermans (Senior Exper Banknote Strategy and European Affairs) et Marc Vanvooren (Caissier principal). Grâce à leur collaboration, nous avons pu obtenir de meilleures illustrations de billets de la Banque du Congo belge.

D'autre part, grâce à la collaboration de François Poncelet, Directeur-conservateur du Musée Africain de Namur, les images des objets-monnaie précoloniaux de l'Afrique centrale ont, à leur tour, été améliorées.

Merci à nos enfants Eliane Yandesa Nlemvo, Lionel Yandesa Ndengua et Alain Yandesa Sakisa, qui avaient la crainte de ne jamais voir ce livre publié. Merci à ma femme, Marie-France Nlemvo, qui m'accusait parfois, sur un ton de plaisanterie, cela s'entend, de souffrir d'insomnie, tout simplement parce qu'il nous arrivait de rester devant l'ordinateur en train d'écrire, jusqu'à trois heures du matin.

Dans une approche numismatique et politico-historique, je vous invite à suivre l'évolution du Congo à travers les symboles monétaires de nos ancêtres, les pièces de monnaie et les billets de banque de la période coloniale à la période postcoloniale, qui ont connu une circulation régulière et pérenne sur son territoire, du 15<sup>ème</sup> siècle à 2015.

# Avant-propos

« *Tiens ça alors ! Mais c'est vrai ça...* »

Découvrir que le Congo ait pu avoir une histoire avant Léopold II a été pour moi le moment d'une réévaluation de mes connaissances de ce pays-continent qu'est le Congo.

Apprendre qu'il existait une économie qui s'articulait autour de monnaies communes m'a éclairé sur des évidences qui ne m'étaient jusqu'alors jamais apparues.

L'ouvrage de Monsieur Yandesa Mavuzi m'a bouleversé par la richesse des informations sur ces monnaies. Le métal, les coquillages, les perles, le tissu... autant d'objets reconnus par des millions de personnes pendant de nombreuses années, président aux échanges commerciaux. Je n'avais pas conscience que tous ces objets étaient le miroir de la vie de ceux qui sont mes ancêtres. Je n'en avais pas conscience.

Ce point de départ à la redécouverte de mes racines a été rendu possible par ce remarquable travail de toute une vie, patiemment construit, avec une valeur pédagogique instructive dont fait preuve l'auteur. Celui-ci a réussi à transmettre tant d'explications, d'anecdotes et de points d'ancrages divers, qu'il est impossible pour le-la lecteur-riche de ne pas s'y plonger avec intérêt.

Il s'agit là d'un voyage dans l'histoire du Congo à travers les nombreux échanges entre les villages, les villes, les royaumes et empires du Congo. Une porte qui s'ouvre sur les populations, leurs histoires respectives, leurs luttes, leurs pratiques.

Un voyage qu'il m'a été possible de faire suite à un

de ces nombreux hasards de la vie qui nous amène à emprunter des chemins qui parfois nous mènent à notre destin.

C'est ce destin que je remercie d'avoir eu le bon goût de me faire croiser la route de l'auteur en un lieu que rien ne préparait à cela, une clinique où je venais me faire soigner. Qui aurait pu dire que celui qui m'emmenait vers la salle d'opération, m'emmenait en réalité, à entamer un voyage vers l'histoire de mes ancêtres, vers ma part d'humanité, vers mon moi.

Merci à celui que j'appelle respectueusement et avec affection Monsieur Martin. Un merci pour la ténacité dont il a fait preuve pour nous offrir cet ouvrage. Rassembler autant de pièces, réussir à en dégager tant de vie, et réussir en faire partager les fruits à ceux qui, je l'espère, y goûteront avec autant de plaisir que moi, sera pour tou-te-s une contribution à ce que finalement nous partageons, une part d'Histoire.

**Stanislas YANGANDI ISEALINA**

# Préface

Tout·e celui qui a passé quelque temps de sa vie au Congo en rapporte des souvenirs numismatiques. Mon premier contact avec ce pays qui, entre 1971 et 1997, s'appelait alors Zaïre, et où l'on s'adressait aux gens en les appelant « citoyen·ne·s », remonte à août 1988. J'en garde le souvenir de lourds sachets de pièces de laiton (1, 5 et 10 Zaïres) que nous avons commandées dans une banque de Lubumbashi pour les menues dépenses de notre mission archéologique au nord du Shaba (comme s'appelait alors le Katanga) : un effort méritoire mais vain, car la monnaie métallique ne circulait pratiquement pas dans l'intérieur de la province. Cette anecdote, que bien d'autres allaient suivre ensuite, m'apprit que la monnaie n'est pas au Congo cette unité de paiement fongible, standardisée, circulant en divisionnaires acceptés, telle que je la connaissais en Belgique du moins.

Durant les dernières années du régime de Mobutu, de 1990 à 1996, j'allais expérimenter bien d'autres propriétés surprenantes de la monnaie zaïroise, qui changea de nom avec le passage au « Nouveau Zaïre » (NZ) en 1993. L'inflation était telle que des commerçant·e·s préféraient souvent fermer leur magasin en attendant l'annonce d'un nouveau taux de change avec le dollar plutôt que de vendre leur marchandise à perte, l'argent gagné le matin pouvant avoir perdu une grande partie de sa valeur en fin de journée. L'argent circulait sous forme de « briques » de billets ficelés par groupe de cinq cents, que l'on transportait dans des caisses lourdes de plusieurs kilos. Dix-neuf billets étaient superposés, le visage de Mobutu (omniprésent sur les espèces monétaires) à l'avant ; un vingtième plié en deux servait de garde à la liasse, qu'il enserrait à gauche. Cinq liasses de ce genre étaient empilées, avec le billet de garde toujours à gauche, pour constituer une unité de cent billets. Cinq unités semblables étaient ensuite superposées en quinconce, les billets de garde apparaissant trois fois à gauche, deux fois à droite de la brique. Le tout était ficelé par une cordelette qui enserrait la colonne de cinq cent billets deux fois sur sa largeur et une fois sur sa longueur. On ne comptait pas toujours les billets, mais il se disait que certaines personnes malhonnêtes trichaient en mettant par exemple des billets pliés dans les liasses, pour qu'ils soient comptés deux fois lors des vérifications.

Les Zaïrois·es avaient de bonnes raisons de s'interroger sur le fonctionnement de ce système monétaire qui n'avait plus rien à voir avec celui, beaucoup plus stable, de la période coloniale ou des premières années du régime Mobutu. Cela nourrissait autant d'humour que de rumeurs à propos de la monnaie : tout le monde s'interrogeait, bien sûr, sur ce que Mobutu avait voulu signifier en faisant représenter des singes au verso du billet de 50000 Zaïres ; certain·e·s décryptaient même les figures géométriques décorant les billets d'alors comme des signes « mystiques » liés à la Prima Curia, un mystérieux groupe ésotérique prétendument réuni autour du Guide Suprême. Cette panique morale, autour de la monnaie nationale, était aggravée du fait que le système monétaire ne fonctionnait pas de la même façon dans les différentes provinces, certaines n'ayant pas accepté le passage au NZ pour des raisons politiques ; les plus grosses coupures de NZ n'étaient par ailleurs pas acceptées sur tout le territoire de la république mais pouvaient çà et là être monnayées à un taux inférieur à leur valeur faciale.

Je suis revenu en 1999 dans ce qui était devenu la République Démocratique du Congo, alors en guerre. Malgré le passage au Franc Congolais (FC), j'y retrouvais le même genre de pratiques monétaires que durant le précédent régime : forte inflation, billets liés en briques à l'odeur peu agréable, absence de coupures qui équivaudraient à la plus petite coupure en euros. Les billets de 100 FC avec un éléphant, de teinte rouge, étaient disait-on stockés par les rebelles de l'Est, d'où la rareté de ce billet qui fut remplacé par un billet semblable mais imprimé dans les tons bleus. La dollarisation de l'économie allait bon train dans un pareil contexte : elle n'a pas d'ailleurs pris fin à ce jour, et l'instabilité chronique du pays qui n'arrive pas vraiment à sortir de cette succession de guerres n'arrange pas les choses, même si l'inflation semble mieux maîtrisée à présent.

Ces quelques souvenirs personnels, dans lesquels beaucoup de lecteur·rice·s se retrouveront sans doute, montrent à quel point la vie sociale, des unités monétaires au Congo, mérite analyse. La circulation monétaire est pleinement constitutive des évolutions du Congo : je veux dire par là qu'elle n'est pas simplement un reflet de la vie économique du pays, mais qu'elle en constitue un élément déterminant. C'est un

grand mérite du livre de Martin Yandesa Mavuzi de replacer, plus que les autres ouvrages disponibles à ce jour, la numismatique congolaise dans son cadre historique et économique. On peut en effet regretter que beaucoup de publications numismatiques se réduisent à un simple catalogage sans explication du contexte qui a généré les émissions, ni des éléments iconographiques qui figurent sur les monnaies (et qui sont souvent chargés sur le plan idéologique) ni des perceptions et des pratiques qui furent celles des utilisateurs de ces monnaies. Dans le présent ouvrage au contraire, de nombreux éléments sont portés à l'attention du-de la lecteur-riche à ce sujet. Les commentaires sont particulièrement nombreux sur le cadre légal et institutionnel de l'émission, de la circulation et du change monétaires sous les différents régimes – une matière un peu aride mais très utile pour comprendre cette histoire complexe et mouvementée. L'auteur donne aussi d'intéressants commentaires sur l'iconographie des pièces et billets, qui permettent de faire le lien avec l'histoire politico-sociale du pays, parfois aussi à propos des surnoms – toujours édifiants – donnés à certains billets.

Le plus grand mérite du livre est sans doute d'offrir pour la première fois un panorama de la numismatique congolaise à travers le temps : aucun ouvrage ne traitait des monnaies congolaises de la période précoloniale à nos jours. Il est très heureux de sortir de la sorte d'un compartimentage temporel préjudiciable à une vue d'ensemble. Mettre en avant les continuités et les ruptures de ces systèmes monétaires successifs est une véritable valeur ajoutée de ce livre par rapport à tout ce qui existe à ce jour. Qui plus est, la très riche iconographie de ce volume en fait un ouvrage agréable à lire et à feuilleter pour un large public. J'espère tout particulièrement qu'il suscitera un intérêt au sein de la communauté congolaise, dont Martin Yandesa est un des (trop) rares représentants au sein du petit monde des numismates. Il reste en effet énormément de recherches à poursuivre, dans les archives coloniales, dans les administrations congolaises et dans l'intérieur du pays : l'on peut espérer que de plus jeunes générations d'historien-ne-s, de numismates, de socio-anthropologues ou d'économistes reprendront le flambeau, inspirés peut-être par ces pages.

**Pierre Petit**

*Maître de recherches au FNRS  
Université libre de Bruxelles*

# Découpage de l'ouvrage

Face à l'importante documentation et au travail de recherche exhaustif fourni par l'auteur, la maison d'édition Arno Edition a choisi, pour la réédition de cet ouvrage déjà précédemment publié, de scinder le contenu en deux volumes. En effet, à la quantité d'informations, il nous a semblé plus adéquat de privilégier une mise en page aérée et lisible plutôt que de chercher à condenser l'ensemble dans un seul ouvrage. C'est pour cela que ce livre, que vous tenez entre les mains, ne traite qu'une partie du sujet abordé par l'auteur, et s'étend de la politique monétaire de la République du Congo sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu à l'éventail de la troisième série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo. Pour parfaire vos connaissances, le premier tome, traitant de la période pré-coloniale et coloniale en RDC, est disponible chez le même éditeur. Bonne lecture à vous.

**Arno Edition**

# Table des matières

<b>Présentation</b>	<b>15</b>
Usage de l'écriture inclusive	16
Les différentes appellations, emblèmes et armoiries de l'État congolais des origines à nos jours	17
Les différents rois qui ont régné sur l'État congolais des origines à nos jours	18
<b>Chapitre 3 - La période post-coloniale</b>	<b>21</b>
<b>La République du Congo (1<sup>ère</sup> partie)</b>	<b>22</b>
La politique monétaire de la République du Congo sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu	22
La liquidation de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi	23
L'entrée en fonction du Conseil monétaire de la République du Congo	24
L'éventail de la série d'émissions fiduciaires du Conseil Monétaire de la République Démocratique du Congo	27
<b>Les provinces sécessionnistes</b>	<b>31</b>
La politique monétaire de la province sécessionniste du Katanga	31
L'éventail de la première série d'émissions fiduciaire de la Banque Nationale du Katanga	33
L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Katanga	38
L'éventail de la troisième série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Katanga	44
L'autonomie du Kasai	49
<b>La République du Congo (2<sup>ème</sup> partie)</b>	<b>51</b>
L'entrée en fonction de la Banque Nationale du Congo sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu et de Joseph-Désiré Mobutu	51
L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Congo	52
<b>La République Démocratique du Congo (1<sup>ère</sup> partie)</b>	<b>59</b>
Le référendum constitutionnel de 1964	59
La politique monétaire de la RDC sous la présidence de Mobutu	59
L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque	63
<b>La République du Zaïre</b>	<b>74</b>
La zaïrianisation	74
L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre	78
Le Plan Mobutu	85
Les mesures de démonétisation de décembre 1979	85
La tentative d'introduction de billets régionaux	89

La réforme monétaire de septembre 1983	90
L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre	93
Les plans d'ajustement structurel	99
Le réaménagement de la dette	99
L'éventail de la troisième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre	100
La dégradation de la situation politique et économique	107
L'éventail de la quatrième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre	110
La dégradation de la situation politique, économique et la dépréciation monétaire	119
L'éventail de la cinquième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre	123
Les émissions monétaires incontrôlées	145
L'éclatement de l'espace monétaire national	146
Hyperinflation et paupérisation	147
<b>La République Démocratique du Congo (2<sup>ème</sup> partie)</b>	<b>149</b>
La politique monétaire de la RDC sous la présidence de Laurent-Désiré Kabila	149
L'éventail de la première série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo	152
La situation économique, financière et monétaire entre 1998 et 2000	164
La politique monétaire sous la présidence de Joseph Kabila Kabange	166
L'éventail de la deuxième série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo	168
Le billet commémoratif du 50 <sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo	175
L'élargissement de l'éventail fiduciaire du franc congolais	177
L'éventail de la troisième série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo	179
Les perspectives économiques en République démocratique du Congo	183
<b>Chapitre 4 - La Banque Centrale du Congo</b>	<b>187</b>
Le siège de la Banque Centrale	188
Fonctions exercées par les signataires de la Banque centrale du Congo	189
La période coloniale	189
La période post-coloniale	191
<b>Conclusion</b>	<b>193</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>197</b>





# PRÉSENTATION

# Usage de l'écriture inclusive

Afin de neutraliser l'opposition féminin/masculin et d'inclure tous les genres, vous aurez remarqué que l'écriture inclusive est employée dans cet ouvrage. Une utilisation courante de cette écriture permettra à celle-ci de se faire une place de plus en plus importante dans tous types d'ouvrages, jusqu'à être banalisée. Parfois un peu rude à la lecture si l'on n'est pas encore habitué·e·s, il y a quelques règles simples à connaître.

Pour chaque emploi où « le masculin l'emporte », selon nos anciennes règles grammaticales, le masculin inclura d'office le féminin. Ainsi, « ils » incluent « ils et elles », « tous » incluent « toutes et tous », « ceux » incluent « celles et ceux », et ainsi de suite.

Pour éviter d'écrire les deux genres à la fois et éviter une opposition masculin/féminin, les termes sont donc alors contractés pour former un seul mot, qui inclura les deux genres. Voici quelques exemples :

- Il et elle : Iel (et iels au pluriel)
- Celles et ceux : celleux
- Lui et elle : ellui

De plus, l'utilisation du point médian « · » est ici de mise, à nouveau dans une volonté d'inclusion. Ainsi, de nombreux noms et adjectifs auront leur féminin inclut dans une écriture exclusive. Cela aura donc également une conséquence sur l'accord du participe qui suit.

Voici à nouveau quelques exemples :

- tou·te·s
- Congolais·e (Congolais·es au pluriel)
- expéditeur·rice (expéditeur·rice·s au pluriel)
- nombreuse·euse
- le·la
- un·e

En espérant que ces explications vous seront suffisantes pour la compréhension du texte, nous vous souhaitons une bonne lecture.

# Les différentes appellations, emblèmes et armoiries de l'État congolais des origines à nos jours



## L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

Du 26 février 1885 au 15 novembre 1908



## LE CONGO BELGE

Du 15 novembre 1908 au 30 juin 1960



## LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Du 30 juin 1960 au 1<sup>er</sup> août 1964



## LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Du 1<sup>er</sup> août 1964 au 27 octobre 1971



## LA RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE

Du 27 octobre 1971 au 17 mai 1997



## LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Du 17 mai 1997 à 18 février 2006



Depuis le 18 février 2006

© Patrick Pierloz 2017

# Les différents rois qui ont régné sur l'État congolais des origines à nos jours



© D.R.

## LE ROI LÉOPOLD II

**Nom de naissance :** Léopold Louis-Philippe Marie Victor de Saxe-Cobourg-Gotha

**Dates de naissance et de décès :** 1835 – 1909

**Dates de règne :** - 1865 – 1909 (Belgique)  
- 1885 – 1908 (État indépendant du Congo)  
- 1908 – 1909 (Congo Belge)



## LE ROI ALBERT I<sup>er</sup>

**Nom de naissance :** Albert Léopold Clément Marie Meinrad de Saxe-Cobourg-Gotha

**Dates de naissance et de décès :** 1875 – 1934

**Dates de règne :** 1909 – 1934 (Congo Belge)

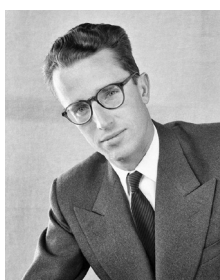


## LE ROI LÉOPOLD III

**Nom de naissance :** Léopold Philippe Charles Albert Meinrad Hubertus Marie Miguel de Saxe-Cobourg

**Dates de naissance et de décès :** 1901 – 1983

**Dates de règne :** 1934 – 1951 (Congo Belge)



© Musée de la photographie à Charleroi

## LE ROI BAUDOIN

**Nom de naissance :** Baudouin Albert Charles Léopold Axel Marie Gustave de Saxe-Cobourg

**Dates de naissance et de décès :** 1930 – 1993

**Dates de règne :** 1951 – 1960 (Congo Belge)

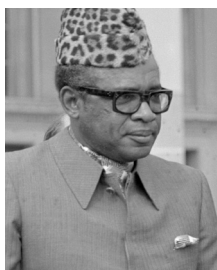


### JOSEPH KASA-VUBU

Nom de naissance : Joseph Kasa-Vubu

Dates de naissance et de décès : 1917 – 1969

Dates de règne : 1960 – 1965 (République du Congo)



### MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU WA ZA BANGA

Nom de naissance : Joseph-Désiré Mobutu

Dates de naissance et de décès : 1930 – 1997

Dates de règne : - 1965 – 1971 (République démocratique du Congo)

- 1971 – 1997 (République du Zaïre)



### LAURENT-DÉSIRÉ KABILA

Nom de naissance : Laurent-Désiré Kabila

Dates de naissance et de décès : 1939 - 2001

Dates de règne : 1997 - 2001 (République démocratique du Congo)



### JOSEPH KABILA KABANGE

Nom de naissance : Joseph Kabila Kabange

Date de naissance : 1971

Dates de règne : 2001 - 2019 (République démocratique du Congo)



### FÉLIX TSCHISEKEDI

Nom de naissance : Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo

Date de naissance : 1963

Dates de règne : 2019 - / (République démocratique du Congo)



**CENTRALE**

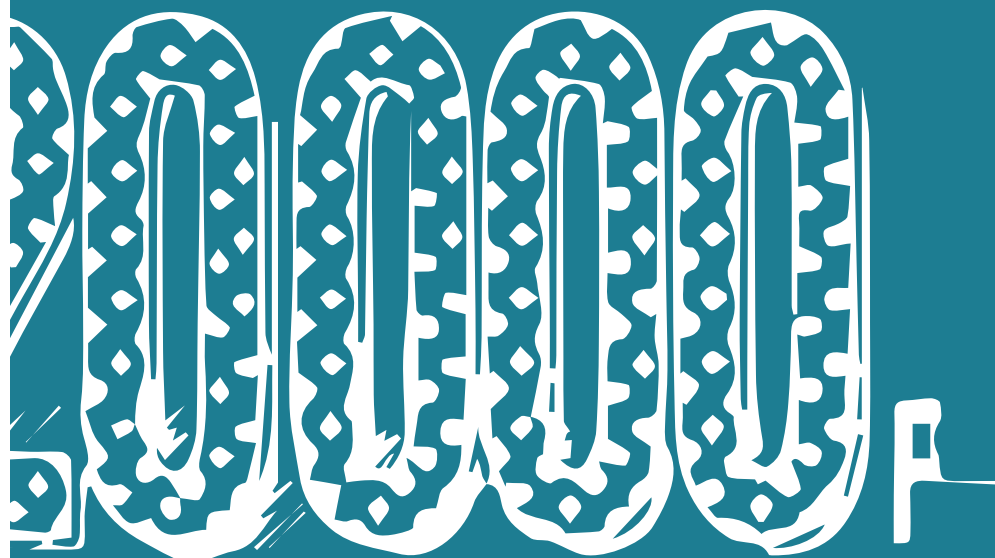
**FRANCS**

DASH LEIE

# La période post-coloniale

Depuis le 30 juin 1960

## CHAPITRE 3



# La République du Congo (1<sup>ère</sup> partie)

Du 30 juin 1960 au 1<sup>er</sup> août 1964

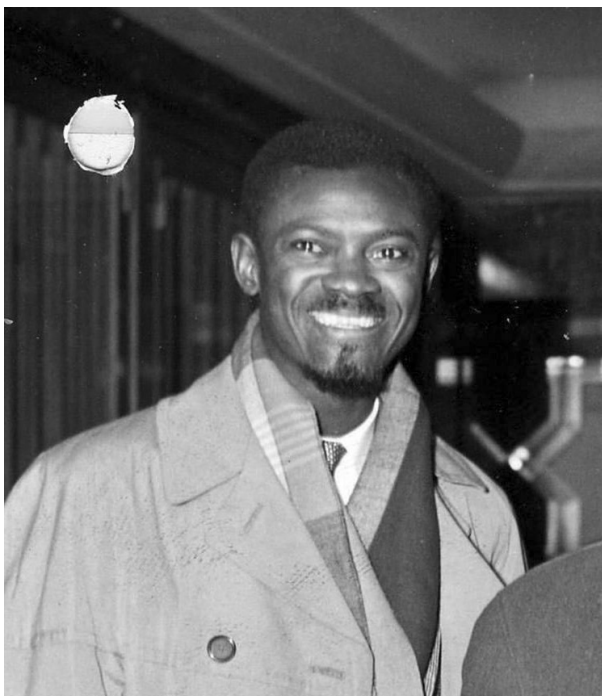
## *La politique monétaire de la République du Congo sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu*



Joseph-Kasa-Vubu

Joseph Kasa-Vubu est né en 1917, ancien séminariste, il devient président de l'Abako en 1955, élu bourgmestre de la Commune de Dendale, en 1958 et aujourd'hui, Commune de Kasa-Vubu. Arrêté après le soulèvement du 4 janvier 1959 puis libéré en mars, il participe à la Table-ronde politique de Bruxelles. Il est d'abord élu député en 1960, et le 24 juin de la Président Joseph même année, il est élu Président, le Kasa-Vubu premier président de la République.

Sa présidence dura du 30 juin 1960 au 24 novembre 1965, lorsqu'il est évincé par le coup d'État militaire de Mobutu. Relégué dans sa province d'origine, il meurt à Boma, dans le Bas-Congo, le 24 mars 1969.



Patrice-Emery Lumumba

Patrice-Emery Lumumba est né le 2 juillet 1925, ancien de la poste à Stanleyville (Kisangani), il s'établit à Kinshasa et crée le MNC (Mouvement national congolais). En mars 1957, il se rend à Accra au Ghana, pour participer à la Conférence panafricaine. Là, il rencontre les dirigeants africains les plus expérimentés, dont Kwame Nkruma. Il participe à la Table-ronde politique de Bruxelles, puis remporte les élections, avec son parti le MNC, et devient premier Premier ministre de la République du Congo. Le président Kasa-Vubu le révoque dès septembre 1960, et le place en résidence surveillée. En voulant s'enfuir avec quelques amis pour rejoindre ses partisans à Stanleyville, Joseph Désiré Mobutu, alors chef d'état-major, le fait arrêter en janvier 1961 et envoyé à la prison de Thysville. Il est ensuite transféré au Katanga et fusillé presque aussitôt, le 17 janvier 1961.

Le 30 juin 1960, la population congolaise célébra l'indépendance du Congo dans l'allégresse générale, avec beaucoup d'espoir pour l'avenir du Congo. Pour beaucoup de colons belges, ce fut la perte du « Paradis africain », et un retour le plus souvent mouvementé et douloureux en Belgique. Mais pour le-la Congolais·e, la fête de l'indépendance fut de courte durée. Très vite, un sentiment d'inquiétude se développa dans tout le pays. À peine né, cinq jours après son accession à l'indépendance, le nouvel État congolais souverain devait faire face aux problèmes très aigus qui menacèrent son intégrité territoriale. Le pays était régi par la loi Fondamentale, mais le manque de cadres, le manque de préparation à l'exercice politique et le conflit est-ouest allaient entraîner l'effondrement de toute sa structure politico-administrative hâtivement mise en place.

Suite à la mutinerie de la Force Publique (le 5 juillet), la sécession de la Province du Katanga (le 11 juillet) et l'autonomie du Kasai (le 8 août), le pays était plongé dans la crise congolaise. D'autres provinces menaçaient de proclamer leur autonomie : l'ABAKO (association des Bakongo) aspirait à l'instauration d'un « État du Kongo Central », le PUNA (Parti de l'union) rêvait lui aussi d'une « République autonome de l'Équateur ». Après l'assassinat du Premier ministre Patrice-Emery Lumumba, le 17 janvier 1961, le pays sombra dans la guerre civile et se déstabilisa. Le rêve d'un Congo uni et unitaire venait de se briser.<sup>1</sup>

## **La liquidation de la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi**

À l'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, il était apparu nécessaire de créer deux organismes d'émission, un pour le Congo et un autre pour les territoires du Ruanda-Urundi. À la fin du mois d'août 1960, soit deux mois après la proclamation de l'indépendance, une convention discutée à Genève admettait le principe de la liquidation de la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi et de la création d'instituts d'émission distincts pour le Congo et pour le Ruanda-Urundi.

<sup>1</sup> BRAECKMAN Colette, *Congo-Zaire : la colonisation – l'indépendance – le régime Mobutu – et demain ?* GRIP, Bruxelles, 1989, p.43-77.

## L'entrée en fonction du Conseil monétaire de la République du Congo

L'instabilité politique régnait au Congo, notamment suite à la Sécession katangaise, l'autonomie du Sud-Kasaï, la désorganisation des services publics et le manque des cadres. Cette situation incertaine n'exhortait pas à l'optimisme de se laisser embarquer dans une nouvelle aventure en créant un Institut d'émission. Le Gouvernement congolais fit appel au Fonds Monétaire International pour qu'il assiste le nouvel institut d'émission provisoire dans sa tâche de Banque centrale. Sur proposition du Fonds Monétaire International, le Collège des Commissaires généraux, par le décret du 3 octobre 1960 créa le Conseil Monétaire de la République du Congo.<sup>1</sup>

### Le décret-loi du 3 octobre portait création du Conseil Monétaire de la République du Congo.

Sa mission était de concevoir et de soumettre au gouvernement les propositions relatives à la création d'une Banque centrale et l'organisation d'un système bancaire approprié au nouveau contexte.<sup>2</sup> La Convention belgo-congolaise concernant la liquidation effective de la Banque Centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi fut signée à New-York le 15 novembre 1960. Le 16 février 1961, furent échangées à Brazzaville les instruments de ratification de la Convention belgo-congolaise à la liquidation de la Banque Centrale du Congo et du Ruanda-Urundi. Une semaine plus tard, soit le 23 février 1961, fut promulgué le décret-loi relatif à la création et aux statuts de la Banque Nationale du Congo (BNC). Toutefois, le Conseil monétaire de la République du Congo se substitua à la BNC et exerça temporairement ses attributions jusqu'au 22 juin 1964, date d'entrée en fonction de cette institution.

<sup>1</sup> *Moniteur Congolais* n° 39, du 26-9-1960 ; l'Arrêté du Commissaire général n° 1.

<sup>2</sup> *Moniteur Congolais* n° 41, du 10-10-1960.

<sup>3</sup> ISRALSON Michel, *Les finances publiques congolaises et l'inflation*, *Revue de la Banque Belgoise*, n° 6, Bruxelles, avril 1965, p. 540.

Toutes les attributions d'une Banque centrale étaient confiées à cette institution, notamment :

- exécuter la politique monétaire et de crédit du Gouvernement du Congo ;
- régler les transactions en devises avec le concours de l'Office des Licences ;
- préparer l'avènement de la Banque Nationale du Congo, c'est-à-dire initier des textes, concevoir et soumettre au gouvernement les propositions relatives à la création d'une Banque centrale et à l'organisation d'un système bancaire approprié au nouveau contexte, tout en entreprenant la réforme monétaire qui crée le Franc congolais à partir d'octobre 1960.<sup>3</sup>

En 1959, soit un an avant l'indépendance, le Congo connaissait un budget ordinaire déficitaire à concurrence de 2 489 000 000 de francs. Eu égard à ce déficit, le gouvernement belge s'adressa aux groupes financiers ayant des intérêts au Congo pour qu'ils transfèrent dans ce pays des versements anticipés d'impôts. Le secteur privé donna son appui à cet appel destiné à permettre à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi de reconstituer les réserves de change.

Au 30 juin 1960, la trésorerie nationale accusait une impasse de 3 245 millions de francs belges. Le gouvernement congolais ne pouvait survivre financièrement au-delà du 15 août d'après les spécialistes. Le budget de 1960 n'allait être équilibré que grâce aux subventions de la Belgique s'élevant à quelques 2 milliards de francs, mais elles furent coupées à partir du mois d'août 1960. Pourtant la Banque nationale de Belgique exerçait encore une tutelle sur la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi. À la Table Ronde économique, la Belgique s'était déclarée favorable à la création d'une union monétaire entre elle, la République du Congo et les territoires du Ruanda-Urundi. Mais après la débâcle de juillet 1960<sup>4</sup>, la Belgique était la première à souhaiter la séparation des patrimoines, pour éviter que la monnaie congolaise, dans sa chute, n'entraîne l'ensemble de son ancien empire et compromette ses relations financières avec le Ruanda-Urundi et la République du Katanga.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> La mutinerie de la Force publique, cette armée mise en place par les Belges, refuse de continuer à être commandés uniquement par des officiers Blancs, aucun cadre n'est Noir. Pour désamorcer la crise Lumumba nomme un ami et homme de confiance au rang de colonel et de chef d'État-major : Joseph Désiré Mobutu.

<sup>5</sup> HERMAN F., « La situation économique et financière de la République du Congo depuis l'indépendance », *Études congolaises*, *Revue éditée par l'Institut Politique Congolais*, Léopoldville, n° 1, mars 1961, p. 13.

Quelques jours avant l'indépendance, le Parlement belge vota une loi qui permit au gouvernement colonial du Congo-Belge de faire transférer en Belgique, pour des raisons de sécurité, tout le stock d'or de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Il en fut de même pour tous les sièges sociaux de toutes les sociétés coloniales. C'est une des causes de la chute du franc congolais à l'indépendance. Cette situation confuse situait le début du contentieux belgo-congolais qui allait ériger, dans l'avenir et sur un rythme périodique, les difficiles rapports entre les deux pays créés.<sup>3</sup>

### Le décret-loi du 23 février 1961, portant création de la Banque Nationale du Congo<sup>4</sup>

À partir de cette date, tous les textes légaux portaient la mention « Banque Nationale du Congo », laquelle était momentanément substituée de plein droit au Conseil Monétaire<sup>5</sup> et à l'Office des Licences<sup>6</sup>. L'Ordonnance-loi du 24 février 1961 nomma le premier Gouverneur de la Banque Nationale du Congo, monsieur Albert Ndele. La Banque Nationale du Congo n'était pas directement fonctionnelle parce qu'il n'y avait pas moyen d'étendre toutes ses activités sur tout le territoire à cause de la sécession du Katanga.

### Le décret-loi du 29 juin 1961 complète celle du 3 octobre 1960, relative au contrôle de change et du commerce extérieur

Les principes généraux sont :

- pour les non-résident-e-s, l'acquisition de la monnaie congolaise se fait auprès de la Banque Nationale, ses agences, les banques privées ou les bureaux de change ;
- toutes les transactions doivent être exprimées en monnaie congolaise ;
- aucune devise ne peut servir de monnaie de compte ;
- toutes les prestations des services en République du Congo doivent être rémunérées en monnaie ayant cours légal ;
- les expatrié-e-s habitant le Congo sont autorisés à transférer leurs avoirs jusqu'à concurrence de 40% par voie de la Banque nationale ou des intermédiaires agréés. Le marché de libre échange créé en novembre 1961 fonctionna bien les premières semaines, mais à la longue il se révéla inefficace. L'importation des biens de consommation supplantait celles des biens d'investissement. La production nationale en pâtit, parce que les exportations profitaient à l'économie parallèle.

La situation sociopolitique ainsi créée se traduisait par des recettes d'exportation perdues par le gouvernement de Léopoldville. Les déséquilibres économiques se manifestèrent dès l'indépendance : les effets positifs étaient annulés par les forts déficits des finances publiques, essentiellement dus à des opérations militaires ; à une longue période de guerre civile ; le gonflement des effectifs dans la Fonction publique suite à la création de 21 « provincettes » ; au ralentissement des activités économiques dans les zones troublées ; à la dislocation de divers circuits

<sup>1</sup> WILLAME Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux Belgo-Zaïrois*, CDAF, Bruxelles 1988.

<sup>2</sup> *Moniteur Congolais* n° 12, du 14-8-1961.

<sup>3</sup> Le Fonds Monétaire International est un organisme supranational (actuellement 188 pays membres) qui a pour fonction de maintenir la stabilité des taux de change pour faciliter les échanges entre les états et en intervenant dans la politique économique de ceux-ci, de même qu'en pratiquant « l'ajustement structurel ». Cette surveillance repose, entre autre, sur des consultations annuelles qui ont pour but d'évaluer la politique économique du pays par rapport à ses obligations d'établir des relations de change stables. Il offre des crédits en vue de soutenir les politiques qu'il promet.

<sup>4</sup> Circulaires n° 1 de la Banque Nationale du Congo, datée du 22 juin portant sur l'entrée en fonction de la Banque Nationale du Congo.

économiques et à la baisse du volume des emplois suite au départ massif d'anciens employeurs expatriés, d'où la dévaluation du 6 novembre 1961.<sup>1</sup>

La situation financière empira au cours des trois premières années de l'indépendance à cause de la sécession du Katanga et la proclamation de l'État autonome du Sud-Kasaï, les deux riches provinces minières, qui ne faisaient plus parvenir leurs recettes fiscales aux caisses de l'État central. La monnaie congolaise, à parité avec le franc belge au moment de l'indépendance du pays, va dévaluer de dix fois sa valeur en très peu de temps. Les prix étaient multipliés par 7 ou 8 et un marché parallèle du franc congolais apparut.

## La création du marché de libre échange<sup>2</sup>

Les déséquilibres économiques se manifestèrent dès l'indépendance : les prix étaient multipliés par 7 ou 8 et un marché parallèle du franc congolais apparut. Deux dévaluations et l'instabilité politique sanctionnèrent la dégradation monétaire :

- la première, le 6 novembre 1961, officialisait le marché des devises. Les banques sont obligées de convertir 80% de devises en cours officiel : (1FC = 1FB) et 20% au cours parallèle (1FB = 1,3 FC), dans le but de rapprocher les deux cours et de soutenir l'activité des entreprises exportatrices ;
- la deuxième, le 9 novembre 1963, instaure un double taux de change à l'achat (1FB = 1FC) et à la vente (1FB = 1,3 FC) dont l'écart constitue une taxe de 20% sur toute sortie de devises qui procurent des ressources à l'État. La différence entre ces deux cours constituait le bénéfice de change destiné au remboursement par l'État des avances du Conseil Monétaire. Par cet usage, le Gouvernement avait acquis un bénéfice de 12 110 000 000 de francs, ce qui rabaissa son déficit budgétaire.

Mais cette stabilisation monétaire ne dura qu'une année (novembre 1963 - novembre 1964). Les effets positifs étaient annulés par :

- les forts déficits des finances publiques, essentiellement dus à des opérations militaires, suite à une longue période de guerre civile, et du gonflement des effectifs dans la Fonction publique, suite à la création de 21 « provincettes » ;
- le ralentissement des activités économiques dans les zones troublées ;
- la dislocation de divers circuits économiques ;
- la baisse du volume des emplois suite au départ massif d'ancien·ne·s employeur·euse·s expatrié·e·s.

Par rapport au budget de 1959, les dépenses de l'État avaient presque triplé en 1964, pour des raisons citées ci-dessus.

<sup>1</sup> KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980.

<sup>2</sup> *Moniteur Congolais* n° 12, du 14-8-1961.

## **L'éventail de la série d'émissions fiduciaires du Conseil Monétaire de la République du Congo**

Les émissions des billets du Conseil Monétaire de la République du Congo entre 1962 et 1963 comprenaient un éventail de billets de 100F, 1 000F et 5 000F ; imprimés par la firme anglaise Waterloo & Sons Ltd (W&S), à Londres.

### **Anecdote sur l'usage de la monnaie au Kasai à cette époque**

*« Au début des années 1962, après la mise en circulation des billets du Conseil Monétaire, chez la plupart des creuseurs ou trafiquants de diamant du Sud-Kasai, on avait constaté une propension à vouloir s'exposer ou exposer sa richesse. Les individus qui s'estimaient suffisamment nantis et qui tenaient à marquer leur différence d'avec les pauvres, devaient absolument étaler leurs moyens, en parlant et le prouvant par des dépenses extravagantes et insolites. Une de leurs habitudes farfelues consistait à acheter plusieurs bouteilles de la bière Simba, fabriquée à Kamina, au Katanga, pour boire et laver leurs motos. Il s'agissait généralement des motos de marque italienne Piaggio, plus précisément les Vespa et les Lambretta. Les intéressé-e-s étaient surnommés les « Tshitantistes ». Les négociants et commissionnaires des diamants sont plus connus sous le surnom de « Tshitantistes ». Pas de bureau, tout juste des chaises et des tables en plastique sur lesquelles sont fixés des gros parasols en plein air, à côté des kiosques de boissons et de petits restaurants de fortune appelés « Malewa ». Ce lieu n'est pas loin des cabines téléphoniques et du parking des motocyclistes communément appelés « Wewa », qui aident souvent la population à gagner les coins les plus reculés de la ville sur des rues presque inaccessibles pour les automobiles. »*

On retrouve encore les « Tshitantistes » aujourd'hui à Kinshasa et à tous les points de production de diamant du pays, notamment Mbuji-Mayi, Lodja, Lusambo, Tshikapa, Kananga, Kisangani, Butembo, Kasongolunda, Kahemba, etc. Texte de KASONGA Ndunga Mule Bruno, extrait du Brouillon des Mémoires d'Albert Kalondji).

### **Anecdote sur le billet de 5 000 francs du Conseil monétaire de la République du Congo**

*« En 2002, les ACP (Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique)<sup>1</sup>, avait organisé une Journée culturelle dans le hall de l'immeuble de cette institution, sur la rue Georges-Henri/commune d'Etterbeek à Bruxelles. Toutes les communautés de ces pays vivant en Belgique, y étaient invitées. Un stand avait été donné à chaque exposant. Certains étaient venus exposer des produits d'exportation ou des œuvres d'art de leurs pays d'origine. Moi, j'avais amené ma collection de monnaies du Congo (billets et pièces), que j'avais étalée sous des plastiques transparents sur la table. Mon exposition était visitée par de nombreux Congolais, de Belges et d'autres nationalités. Certains visiteurs s'étaient souvenus des billets qui leur rappelaient leur passée au Congo, et des anecdotes qui les ont marquées. Ce fut le cas d'une dame congolaise. Elle avait versé des larmes en revoyant le billet de 5 000 francs du Conseil monétaire de la République du Congo. Lorsque qu'elle s'était calmée elle m'avait expliqué que ce billet lui avait rappelé son père, qui venait de mourir quelques jours avant. En effet, lors de son mariage coutumier en 1962, son père avait demandé des biens matériels et un montant de 5000 francs congolais en guise de dot. Et c'est ce billet de 5 000 francs que la belle-famille de son mari lui avait remis. » (YANDESA Martin M.)*

<sup>1</sup> Les ACP sont des pays signataires de la Convention de Lomé et de l'Accord de Cotonou. La Convention de Lomé est un programme de coopération entre 27 États de l'Union européenne et 79 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique. Elle met en place principalement des préférences tarifaires donnant accès à ces pays au marché européen ainsi que des fonds spéciaux destinés à garantir la stabilité des prix à l'achat pour les produits agricoles et miniers.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
74 A	1963	100 francs	Conseil monétaire de la République du Congo	Waterloo & Sons Ltd	Walter Jensen
74 B	08.07.1963				Jean N'Sele Ekofo Anyenga

#### DESCRIPTION

**Format** : 148x79 mm

**Numéro de série** : BF854170

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Vert et rouge.

#### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; le barrage hydroélectrique de Zongo, sur la rivière Inkisi au Bas-Congo.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; un dragueur en service en saison sèche.

#### ANNOTATIONS

**Verso** : *En hydrographie, l'étiage correspond à la saison sèche, la période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son point le plus bas (basses eaux). Tandis que la crue correspond à la saison des pluies, la période de l'année où le cours d'eau déborde de son lit mineur (hautes eaux). Ce dragueur en service dégage, approfondit et élargit le chenal sur le fleuve Congo. En saison sèche (juin-juillet-août), le fleuve Congo connaît des basses eaux (étiage), et les bancs de sable rendent la navigation difficile.*



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
75	15.02.1962	1 000 francs	Conseil monétaire de la République du Congo	Bradbury, Wilkinson & Co	Walter Jensen Jean N'Sele Ekofo Anyenga

## DESCRIPTION

**Format** : 172x106 mm

**Numéro de série** : CM91296647

**Filigrane** : Tête d'antilope.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Violet, gris et rouge.

## MOTIFS

Identique au billet n°67, mais l'institut d'impression a changé. Ici, le Conseil monétaire de la République du Congo a imprimé sa dénomination, au recto dans la réserve ovale blanche, et au verso dans l'hexagone.

## ANNOTATIONS

**Verso** : *En Afrique tropicale, au coucher du soleil, les troupeaux d'animaux mammifères ou carnivores se dirigent vers le point d'eau (marigot, lac, rivière). Mais, au moment de s'abreuver, ils connaissent parfois des moments dramatiques, parce les crocodiles attendent, ne laissant émerger que leurs yeux globuleux. Ne mangeant généralement que du poisson, c'est donc une belle occasion pour eux de s'offrir une proie de la terre ferme.*



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
76	01.12.1963	5 000 francs	Conseil monétaire de la République du Congo	Bradbury, Wilkinson & Co	Walter Jensen Jean N'Sele Ekofo Anyenga

## DESCRIPTION

**Format** : 194x112 mm

**Numéro de série** : A164968

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Vert et mauve.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait d'une femme congolaise, une étoile jaune, une pirogue amarrée près de la berge.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, quatre vigoureux pêcheurs, debout dans la pirogue, pagayant pour remonter le cours du fleuve.

## ANNOTATIONS

**Verso** : *Les piroguiers sont les éternels « gens du voyage » sur le fleuve Congo. Chez certaines populations, comme les Basoko, les Lokele et les Wagenya la pirogue de pêche a un auvent de chaume pour se protéger de la pluie et de la chaleur. Ils y dorment aussi, car la campagne de pêche dure parfois plusieurs jours.*

*Voir également le billet n°38, page 98.*

## ANECDOTE

*Sur le billet de 5 000 francs du Conseil monétaire, voir à la page 143.*

# Les provinces sécessionnistes

## La politique monétaire de la province sécessionniste du Katanga

© Fonds André Cras, conservé par les archives municipales de la ville de Toulouse



Moïse Tshombe, homme politique congolais, sur les quais de la gare Matabia, le 26 Février 1963.

Moïse Tshombe, président de la Confédération Nationale du Katanga (CONAKAT) est proclamé Président de la République du Katanga<sup>1</sup>. Le gouvernement provincial du Katanga devint Moïse Tshombe Gouvernement de la République du Katanga, qui se dota d'un hymne national (la katangaise), d'un drapeau (trois croisettes de cuivre sur fond vert, rouge et blanc), et d'une armée baptisée Gendarmerie Katangaise.



Drapeau de la province sécessionniste du Katanga

Le Congo belge, indépendant le 30 juin 1960, sombre rapidement dans l'anarchie. Le retrait des capitaux étrangers incite le gouvernement de Léopoldville d'user largement des revenus générés par les mines du Katanga pour renflouer les caisses de l'État. Très vite les autorités katangaises entrent en profond désaccord avec les mesures du Gouvernement de Lumumba. Ce qui les amène à proclamer la sécession et l'indépendance du Katanga le 11 juillet 1960.

La réforme monétaire dans cette province sécessionniste eut lieu le 2 août 1960, et conduit à la création de la Banque Nationale du Katanga, un institut d'émission qui reçut pour mission d'émettre la monnaie et de fixer les grandes lignes de la politique de crédit. Par l'Ordonnance-loi n° 50/111 du 20 décembre 1960 relative au statut monétaire, le franc katangais était défini par un poids d'or de 19,74824173 milligrammes au titre de 900 milligrammes d'or fin.

<sup>1</sup> L'Article 7 de la Constitution du Katanga qui, en vertu de laquelle se trouve être, à la fois, chef d'État et chef du gouvernement. Il est élu à la majorité des deux tiers par l'Assemblée nationale et le Grand Conseil réunis en congrès, pour un mandat de quatre ans reconductibles.

À partir du 15 septembre 1960, la Banque Nationale du Katanga émit ses premiers signes monétaires qui eurent cours légal dans cette partie du territoire pendant près de quatre ans<sup>1</sup>.

Dans la ville d'Élisabethville (Lubumbashi), on distribuait des dépliants en bristol :

« *Au jour qui sera fixé par le gouvernement, empresser-vous de changer vos anciens billets contre des nouveaux, car bientôt les commerçants n'accepteront plus les anciens billets* ».<sup>2</sup>

Le franc congolais à parité avait à l'origine une valeur égale à celle du franc belge, soit un taux de change de 1 dollar américain pour 50 francs.

L'Union minière du Haut-Katanga soutient la sécession du Katanga, car elle redoute les tendances communistes supposée de Patrice-Emery Lumumba, Premier ministre de la République du Congo. Mais très vite, les relations de la direction avec le gouvernement sécessionniste de Moïse Tshombe se dégradent également. En effet certains ministres katangais reprochent à la Belgique la tiédeur de son engagement en faveur du Katanga et craignent en même temps de voir l'Union minière du Haut-Katanga fermer ses portes ou délocaliser certaines activités.

Le pays n'ayant jamais été reconnu par l'ONU, la Belgique hésita à appuyer le nouvel État autant que l'auraient voulu les groupes financiers. Les Américains, gros consommateurs et principaux acheteurs des minerais, ne voulaient pas de l'Indépendance du Katanga. L'ONU envoya même des troupes pour rétablir le régime de Léopoldville. Par sa résolution du 14 juillet 1960, le Conseil de Sécurité réclama le retrait des troupes belges et leur remplacement par les forces de l'ONU. Devant l'intransigeance de Tshombe, les forces de l'ONU (les Casques bleus) durent mener des offensives militaires pour reconquérir le Katanga.

À la suite de la seconde négociation, le Secrétaire général de l'O.N.U., le suédois Dag Hammarskjöld décida de rencontrer Tshombe pour la deuxième fois. Le rendez-vous fut pris le 17 septembre 1961 à Ndola, en Zambie actuelle, pour négocier un cessez-le-feu.



Localisation du Katanga à l'intérieur de la République Démocratique du Congo

Mais cette mission allait lui coûter la vie. En effet, son avion s'écrasa à 15 km de l'aérodrome de Ndola dans des circonstances non encore élucidées.

À la fin du mois d'août, sous la pression de l'ONU, le gouvernement belge applique la résolution du 21 février 1961 du Conseil de Sécurité et rappelle en métropole les 201 officiers et sous-officiers belges qui se trouvaient encore dans l'armée katangaise. Le 28 août les troupes onusiennes déclenchent l'Opération Rumpunch et procèdent à l'expulsion des étrangers de l'armée katangaise. La forte diminution de l'encadrement européen porte un coup sévère à l'armée katangaise. Le 22 août 1960, le Premier ministre Lumumba donne l'ordre à l'Armée nationale congolaise (ANC) d'envahir le Katanga par le nord. Celle-ci peut compter sur l'aide des tribus baluba du Nord Katanga rassemblées autour de leur leader Jason Sendwe opposant de Moïse Tshombe. L'intervention de groupes mobiles katangais constitués d'une quinzaine de mercenaires et de gendarmes katangais permet d'arrêter l'ANC aux frontières du nouvel État. Cependant les milices Balubakat contrôlent le territoire en dehors des agglomérations et exercent

<sup>1</sup> SELVAIS Christian, *Catalogue 1998 : État Indépendant du Congo, Congo Belge et Ruanda-Urundi, Rwanda, Burundi, Katanga, Billela Belgica, Feluy-Belgique*, 1998.

<sup>2</sup> Témoignage du professeur Gérard Kangabo PILIPILI. Le texte est répété quatre fois en français, en kiswahili et en deux autres langues typiques de la province.

une sanglante répression sur les tribus pro-katangaises. En septembre, l'ANC, aidée par les tribus baluba du Nord-Katanga tente d'envahir l'État du Katanga. Au cours de l'année 1962, un plan de réconciliation nationale, dénommé Plan U Thant, s'accompagnait des menaces de sanctions envers le Katanga. Mais les hostilités se poursuivirent jusqu'en janvier 1963. Il s'ensuivit un plan d'unification progressive de la monnaie. L'ordonnance du 9 janvier 1963 mit en place le processus du rétablissement de l'unité monétaire. Le 15 janvier, l'U.M.H-K signa à Léopoldville un accord sur le versement de la totalité de ses recettes brutes en devises au Conseil Monétaire de la République du Congo. Dès cet échec de la sécession, Tshombe prit le chemin de l'exil en Espagne, emportant un trésor de guerre de 92 millions de francs belges. Les « Gendarmes katangais » se réfugièrent en Angola avec leurs familles. Certains s'installèrent à Luanda et le Nord-Est de l'Angola. C'est dans ce cadre que le brigadier Nathanaël Mbumba devenu général, enrôla ses compatriotes dans un front qui portera le nom le Front national de libération du Congo (FNLC).<sup>1</sup> Cet État, la province congolaise en sécession, exista pendant trente mois et trois jours, soit du 11 juillet 1960 au 14 janvier 1963. C'était un État de fait dont l'indépendance n'a été reconnue officiellement par aucun pays.

Contrairement à ce qu'on pouvait attendre du riche État du Katanga, les finances publiques ne furent pas mieux loties que celles de la République du Congo. Ses déficits budgétaires provenaient des dépenses militaires (47% du budget en 1962) et de la fuite substantielle de devises en Suisse :

*« Le Katanga est devenu le paradis des aventuriers et des grenouilleurs de toutes espèces qui font fortune en vendant à l'État n'importe quoi et en partageant les bénéfices avec certains dirigeants ».*<sup>2</sup>

En 1960, l'Union minière du Haut-Katanga soutient la sécession du Katanga. Le personnel, très fâché, affirme que la société est amenée à verser d'importantes sommes au gouvernement sécessionniste à titre de redevances minières. Suite à ces supposés pots-de-vin, les ouvriers avaient surnommé « Union minière » en « Union misère ». (Témoignage du professeur Gérard PILIPILI Kangabo).

## ***L'éventail de la première série d'émissions fiduciaire de la Banque Nationale du Katanga***

Dès la création de la Banque Nationale du Katanga, le gouvernement katangais retira le franc congolais du circuit monétaire et, dans la précipitation, émit des billets provisoires de 5 francs, 10 francs, 20 francs et 50 francs en surimprimant les billets du franc du Rwanda et du Burundi. Sur la bordure supérieure de ces billets, où le nom de l'émetteur-riche est écrit en noir, « BANQUE D'ÉMISSION DU RWANDA ET DU BURUNDI », était ajouté en rouge la surimpression de la mention « GOUVERNEMENT KATANGA ». Le billet de 5 francs était imprimé par la Banque nationale de Belgique, les billets de 10 et de 20 francs par Thomas De La RUE & Co Ltd, tandis que celui de 50 francs par Bradbury, Wilkinson & Co Ltd.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> YAMBUYA Pierre, *Zaire : l'abattoir – Un pilote de Mobutu parle*, Éditions EPO, Bruxelles, 1991, p.132-162.

<sup>2</sup> *La Libre Belgique*, 8 juillet 1961.

<sup>3</sup> SELVAIS Christian, *État Indépendant du Congo, Congo belge et Ruanda-Urundi, Rwanda-Burundi, Katanga, 1896-1962*, Billela Belgica, De Mol Imprimerie, 2000, p. 173-181.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
77	15.05.1961	5 francs	Banque d'émission du Rwanda et du Burundi (Surimpression : Gouvernement Katanga)	Banque nationale de Belgique	Hector Martin Firmin Peigneux

## DESCRIPTION

**Format** : 100x58 mm

**Numéro de série** : E697218

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Vert et brun.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une antilope apeurée

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.

## ANNOTATIONS

Les antilopes sont des mammifères de la famille des bovidés Elles vivent sur des paysages de savanes et de plaines. Ce sont des animaux agiles à la silhouette élancée, sveltes avec de longues pattes fines et à la course très rapide, légère. Ainsi, elles peuvent atteindre des pointes de 90 à 100 km/h et peuvent faire des bonds jusqu'à 4 mètres de hauteur et jusqu'à 15 mètres de longueur pour les meilleures d'entre elles, et courir à 50-60 km/h sur de plus longues distances.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
78 A	05.09.1960	10 francs	Banque d'émission du Rwanda et du Burundi (Surimpression : Gouvernement Katanga)	Thomas de la Rue & Co Ltd	Hector Martin Firmin Peigneux
78 B	05.10.1960				

## DESCRIPTION

**Format** : 115x61 mm

**Numéro de série** : N264646

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Gris, bleu et orange.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un hippopotame.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.

## ANNOTATIONS

*L'hippopotame (hippopotamus amphibius) est le troisième mammifère terrestre, après l'éléphant et le rhinocéros. Un hippopotame est un herbivore qui peut peser jusqu'à 4 tonnes. Sa hauteur est d'environ 1,5 m et peut mesurer 5 m de long. Les hippopotames vivent en grand troupeau dans l'eau douce et boueuse. Malgré son air patelin, il compte parmi les animaux les plus dangereux pour l'homme. Ses canines mesurent 50 cm de long, et il peut charger à 45 km/h. Entre eux, les hippopotames mâles se battent avec agressivité pour défendre leurs territoires.*



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
79 A	15.09.1960	20 francs	Banque d'émission du Rwanda et du Burundi	Thomas de la Rue & Co Ltd	Hector Martin Firmin Peigneux
79 B	05.10.1960		(Surimpression : Gouvernement Katanga)		

## DESCRIPTION

**Format :** 130x64 mm

**Numéro de série :** D506189

**Filigrane :** Néant.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Vert et rose.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un crocodile.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.

## ANNOTATIONS

Les crocodiles sont les plus grandes espèces survivantes de la classe des reptiles. Les ancêtres des crocodiles actuels existaient déjà du temps des dinosaures, il y a 65 à 135 millions. En Afrique, on n'observe que trois espèces de crocodiles, qui vivent dans l'eau douce : le crocodile du Nil (*Crocodilus niloticus*), le crocodile africain à museau étroit (*Mecistops cataphractus*) et le crocodile nain (*Osteolaemus tetrapis*). La survie des crocodiles est menacée par plusieurs facteurs : la déforestation, le braconnage, la conversion à l'agriculture de leur aire de répartition et les pollutions agricoles dues à l'utilisation abusive des pesticides. Les crocodiles sont fortement braconnés pour la consommation de leur viande, pour faire des produits et sous-produits pour la médecine traditionnelle et pour leur peau, vendue en maroquinerie.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
80	01.10.1960	20 francs	Banque d'émission du Rwanda et du Burundi (Surimpression : Gouvernement Katanga)	Thomas de la Rue & Co Ltd	Hector Martin Firmin Peigneux

## DESCRIPTION

**Format** : 140x67 mm

**Numéro de série** : G612285

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Rouge et gris.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une lionne.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.

## ANNOTATIONS

*Le lion mâle ne chasse qu'occasionnellement, il est chargé de combattre les intrusions sur le territoire et les menaces contre la troupe. La lionne chasse en général à l'aube ou au crépuscule, ou encore à la faveur de la nuit. À l'affût, tapie derrière les hautes herbes, elle attend qu'un animal ait baissé la tête pour brouter, manifeste des signes d'inattention ou se trouve en position isolée. Elle risque alors une approche discrète jusqu'à 30 mètres environ, puis elle charge et projette violemment sa proie à terre. Pesant de tout son poids sur elle, elle la saisit à la gorge. Trachée et œsophage sectionnés, la victime meurt en quelques minutes. Les lionnes maintiennent souvent leur proie par le museau jusqu'à ce que celle-ci étouffe.*

## L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Katanga

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
81 A	01.12.1960	10 francs	Banque nationale du Katanga	Roto-Sadag S.A. (Suisse)	Prosper Makasu Tshimwanga
81 B	15.12.1960				

### DESCRIPTION

**Format** : 157x76 mm

**Numéro de série** : DD182412

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Violet, jaune et brun.

### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Moïse Tshombé.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Cinquantenaire ou bâtiment du 30 juin.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
82 A	21.11.1960	20 francs	Banque nationale du Katanga	Roto-Sadag S.A. (Suisse)	Prosper Makasu Tshimwanga
82 B	01.12.1960				

## DESCRIPTION

**Format** : 157x76 mm  
**Numéro de série** : CM481192  
**Filigrane** : Néant.  
**Fil de sécurité** : Néant.  
**Teintes dominantes** : Turquoise et brun.



## MOTIFS

Identique au billet n°81, sauf la couleur.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Ce bâtiment du superbe Théâtre et École de musique est une œuvre de Claude Strebelle, offert à la ville d'Élisabethville en 1956 par les grandes entreprises katangaises de l'époque, CSK, UM et BCK1 à l'occasion de leur Cinquantenaire. Pendant la Sécession katangaise, il a servi de Banque nationale du Katanga. Dans les années 1980, il fut occupé par la Radiotélévision Nationale. Aujourd'hui, c'est l'Assemblée provinciale du Katanga qui est installée dans cet amphithéâtre du Cinquantenaire où siègent les députés provinciaux.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
83	10.11.1960	50 francs	Banque nationale du Katanga	Roto-Sadag S.A. (Suisse)	Prosper Makasu Tshimwanga

#### DESCRIPTION

**Format** : 157x76 mm

**Numéro de série** : JF462619

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Rouge, rose et bleu.

#### MOTIFS

Identique au billet n°81, sauf la couleur.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
84	30.10.1960	100 francs	Banque nationale du Katanga	Roto-Sadag S.A. (Suisse)	Prosper Makasu Tshimwanga

#### DESCRIPTION

**Format** : 157x76 mm

**Numéro de série** : JF462619

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Rouge, rose et bleu.

#### MOTIFS

Identique au billet n°81, sauf la couleur.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
85	31.10.1960	500 francs	Banque nationale du Katanga	Roto-Sadag S.A. (Suisse)	Prosper Makasu Tshimwanga

#### DESCRIPTION

**Format** : 156x85 mm

**Numéro de série** : BD597138

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Brun, vert et violet.

#### MOTIFS

Identique au billet n°81, sauf la couleur.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
86	31.10.1960	1 000 francs	Banque nationale du Katanga	Roto-Sadag S.A. (Suisse)	Prosper Makasu Tshimwanga

#### DESCRIPTION

**Format** : 156x85 mm  
**Numéro de série** : BD597138  
**Filigrane** : Néant.  
**Fil de sécurité** : Néant.  
**Teintes dominantes** : Orange, brun et bleu.

#### MOTIFS

Identique au billet n°81, sauf la couleur.



## L'éventail de la troisième série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Katanga

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
87	01.12.1960 (Non émis)	10 francs	Banque nationale du Katanga	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Prosper Makasu Tshimwanga

### DESCRIPTION

**Format** : 136x75 mm

**Numéro de série** : (Non émis)

**Filigrane** : Tête d'éléphant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Vert foncé, brun et rouge.



### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; la centrale hydroélectrique, le drapeau de la République du Katanga, portrait du Président Moïse Tshombé.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, une coulée de cuivre à l'Union minière du Haut-Katanga.

### ANNOTATIONS

**Recto** : Le lac Delcommune ou Nzilo est un lac artificiel dans la province du Katanga. Il est retenu par le barrage Delcommune ou de Nzilo sur le cours de Lulaba (fleuve Congo) près de Kolozi. Le lac alimente la centrale hydrolique de Nzilo.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
88 A	15.08.1962				
88 B	<b>18.05.1962</b>				
88 C	15.09.1962	100 francs	Banque nationale du Katanga	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Prosper Makasu Tshimwanga
88 D	15.01.1962				

## DESCRIPTION

**Format** : 136x65 mm

**Numéro de série** : AA040954

**Filigrane** : Tête d'éléphant.

**Fil de sécurité** : Néant.

**Teintes dominantes** : Vert et rouge.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une femme récolte le maïs dans un champ tenant entre ses mains une gerbe de maïs.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, une rosace décorée de masques et de lances katangais.

## ANNOTATIONS

**Recto** : Ces dernières années au Katanga, chaque entreprise minière basée dans la province est appelée à cultiver 500 ha de champ de maïs, chaque société commerciale 100 ha et les petit·e·s agriculteur·rice·s au moins 1 ha. Les autorités de la province parlent de « révolution verte », appelée aussi « cuivre vert ». « Avec un ha par agriculteur, nous ne dépendrons plus de la Zambie. Et si tout le monde s'y met, nous exporterons au lieu d'importer », disait un ministre provincial. Nombre de paysan·ne·s qui avaient abandonné·e·s l'agriculture pour se livrer à l'exploitation artisanale des minerais jugée plus rentable, commencent à retourner aussi à la terre.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
89	17.04.1962	500 francs	Banque nationale du Katanga	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Placide Kitambala Mwilambwe

## DESCRIPTION

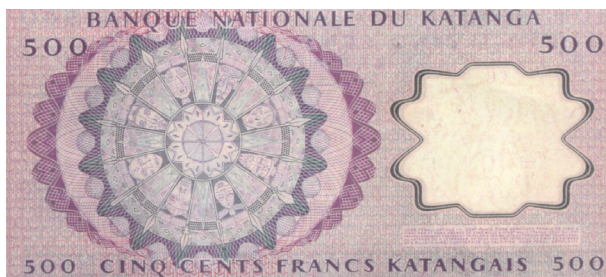
**Format :** 136x65 mm

**Numéro de série :** E443336

**Filigrane :** Tête d'éléphant.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Violet et rouge.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un fondeur « mangeurs de cuivre » grille puis le minerai de cuivre dans des hauts fourneaux.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, une rosace décorée de masques et de lances katangais.

## ANNOTATIONS

**Recto :** La fonte du cuivre était réservée à une secte masculine appelée « mangeurs de cuivre ».

Il fallait être admis dans la corporation puis initié avant de pouvoir travailler le cuivre. La production de cuivre était saisonnière : saison sèche pour la récolte de la malachite dans des puits, puis, en octobre, fonte dans un four en terre, avec du charbon de bois. La coulée était faite dans un moule de sable en forme de croix de Saint-André, et prenait la forme plus communément appelées croissettes, qui ont servi comme moyen de paiement, d'échange par excellence du Katanga, pendant plusieurs siècles dans beaucoup de sociétés d'Afrique centrale. L'exploitation du cuivre par les

« mangeurs de cuivre » se poursuivit jusqu'en 1903. Par la suite, c'est l'Union Minière du Haut-Katanga qui deviendra la Gécamines qui reprit l'exploitation du cuivre. Toutefois, il existe encore aujourd'hui quelques creuseurs traditionnels.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
90	26.02.1962	1 000 francs	Banque nationale du Katanga	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Placide Kitambala Mwilambwe

## DESCRIPTION

**Format** : 156x75 mm  
**Numéro de série** : AR809405  
**Filigrane** : Tête d'éléphant.  
**Fil de sécurité** : Néant.  
**Teintes dominantes** : Bleu et vert.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une femme portant son enfant au dos est occupée à récolter le coton.  
**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, une rosace décorée de masques et de lances katangais.

## ANNOTATIONS

**Recto** : Le coton est une fibre végétale qui entoure les graines du cotonnier. Bien que le coton ait été introduit dès 1917, le coton n'est produit principalement que dans des petites exploitations. L'État colonial s'est appuyé sur la coercition (des amendes et la prison) pour forcer les paysan-ne-s à investir l'énergie de main-d'œuvre nécessaire pour la production de coton. La production était de 102 000 tonnes en 1952, et 180 000 tonnes en 1959. Depuis l'indépendance, la culture du coton a diminué de façon constante parce que les agriculteur-riche-s ont choisi de cultiver le café, une culture de rente plus lucrative. Seuls 26 000 tonnes de coton ont été produite chaque année de 1988 à 1991. En 1992, la production serait tombée à 11 000 tonnes. La production de coton a été affectée par les difficultés des agriculteur-riche-s à avoir des crédits, l'approvisionnement en semences et les insecticides, et le manque de programme de vulgarisation agricole. Les importations ont augmenté. Les principales régions productrices sont : l'Uélé, le Kasai, le Katanga, etc.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
91	1951	1 franc	Banque Nationale du Katanga	Bronze	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



#### DESCRIPTION

**Poids** : 4,7g

**Diamètre** : 22mm

**Description** : Tranche lisse

#### MOTIFS

**Avers** : Nom de l'empire émetteur sur les bordures, régime de banane au centre.

**Revers** : Nom de la banque émettrice en français, croisette de cuivre, année d'émission et valeur.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
92	1961	5 francs	Banque Nationale du Katanga	Bronze	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



#### DESCRIPTION

**Poids** : 6,5g

**Diamètre** : 26,3mm

Identique à la pièce n°91

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
93	1961	5 francs	Banque Nationale du Katanga	Or	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



#### DESCRIPTION

**Poids** : 13,3g

**Diamètre** : 26mm

Identique à la pièce n°91

#### ANECDOTE

*Cette pièce de 5 francs n'avait pas eu de circulation intérieure. De nombreuses monnaies en or ont une valeur numismatique largement supérieure à leur simple valeur en or.*

## L'autonomie du Kasai

L'indépendance du Congo fut un grand moment. En réalité, la situation n'était pas rassurante. Le 30 juin, certaines régions du pays ne participaient pas à la fête : le Kasai pleurait ses morts. Les conflits ethniques Luba-Lulua, les tensions politiques entre les dirigeants du gouvernement central et les dirigeants locaux tournaient autour des régions diamantifères. Suite à l'exode des populations Luba chassées de Lulua et du Katanga, 90% de réfugié·e·s s'étaient regroupé·e·s dans une nouvelle entité, sur la partie sud-est de l'ancienne province du Kasai. La solidarité Luba continua de se construire autour de trois leaders : Albert Kalonji, Jules Ngalula et Mgr Nkongolo (évêque de Bakwanga), avec le soutien du Katanga et des officiers européens.

Le 8 août 1960, l'État autonome du Kasai était proclamé autour des régions diamantifères de la Forminière (Société internationale forestière et minière du Congo)<sup>1</sup>, sur base tribale et avec un nouveau drapeau.

La constitution de « l'État fédéré du Sud-Kasai » fut promulguée plus tard le 28 mars 1961, avec comme capitale Bakwanga (actuel Mbuji-Mayi). Grâce au son prestige, Kalonji avaient gagné et se donna le titre impérial de Mulopwe (Empereur) de l'État du Sud-Kasai le 8 avril 1961. Ce qui déplut à l'élite intellectuelle et aux chefs coutumiers de la région. Son premier ministre Ngalula, démis de ses fonctions, s'exila à Léopoldville. Après une campagne militaire sanglante de quatre mois durant laquelle des milliers de civil·e·s furent massacrés, le gouvernement central reprit le contrôle de la région du Kasai, le 30 décembre 1961. Sous le Collège des commissaires généraux, Léopoldville négocia la réconciliation nationale avec Bakwanga, Elisabethville et Stanleyville à la table ronde de Léopoldville, du 25 janvier au 16 février. Sous le gouvernement Ileo, les négociations eurent lieu à Tananarive (Madagascar) le 8 mars 1961, et au conclave de Lovanium (Université de Kinshasa) du 22 juillet au 2 août 1961.<sup>2</sup>



Drapeau de l'État autonome du Sud-Kasai

Cette guerre fit manquer au Kasai l'obtention de Lulua comme capitale du Congo, tel que prévu par la Table ronde de Bruxelles. Sous le régime de Mobutu, l'ancien Sud-Kasai fut divisé pour décourager toute nouvelle tentative séparatiste.

Pendant la période de l'autonomie du Sud-Kasai, la deuxième province minière avait rompu la plupart de ses liens politiques, commerciaux et financiers avec la République du Congo. Le trésor congolais ne recevait plus les recettes publiques perçues par les autorités de Bakwanga. Kinshasa non plus n'alimentait plus le compte des autorités du Kasai par les envois de fonds ou des transferts de couverture. Malgré l'absence de ces relations, l'union monétaire subsistait, contrairement à ce qui se passait avec le Katanga, parce que pendant toute la durée de la sécession, les kasaïen·e·s continuaient à consommer le franc congolais. D'après Tshilombo Munyengayi :

*« Bakwanga s'était effectivement séparé de Lulua, mais ne s'est jamais séparé de Léopoldville. Il n'y a jamais eu sécession du Sud-Kasai. Ce fut une rébellion constitutionnelle, pour obtenir une province distincte du Grand-Kasai ».*<sup>3</sup>

<sup>1</sup> La Forminière (Société internationale forestière et minière du Congo) est une compagnie d'exploitation forestière et minière du Congo belge, créée par Jean Jadot en 1906, dont l'exploitation de diamant dans la province du Kasai commence en 1913, les mines d'or, d'argent, et de culture de coton, de noix de palme, de cacaoyer et d'hévéa (caoutchouc), ainsi que des fermes, des scieries et des magasins. L'État colonial était copropriétaire à 50%, le reste était détenu majoritairement par des Américains. Dans « Société internationale forestière et minière du Congo », Forminière 1906-1956, Bruxelles, Édition L. Cuypers, 1956, 211 p.

<sup>2</sup> NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris, 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles, 1998.

<sup>3</sup> Tshilombo Munyengayi, chef des travaux/ Faculté de Droit à l'Université de Kinshasa.

Il n'y avait donc pas que le Katanga et le Sud-Kasaï qui s'organisèrent financièrement de manière autonome. Profitant de la guerre civile, les provinces du Nord et de l'Est, avaient tenté de vivre en marge de la légalité. Elles avaient manifesté quelques velléités d'indépendance commerciales et administratives. Elles purent ainsi exporter impunément la totalité de certaines productions par les pays voisins de l'Afrique de l'est. Cette brèche de l'autonomie du Kasaï ouvrit la porte aux autres rebellions : celle du Kwilu avec Pierre Mulele et celle de Stanleyville (à Kisangani) avec Gbenye et Soumialot, où fut même proclamée la République populaire du Congo. Au cours du second semestre 1964, les insurgés contrôlaient près de deux tiers du territoire du Congo indépendant. Ce n'est qu'en 1965 que le calme revint sur l'ensemble de la République.

# La République du Congo (2<sup>ème</sup> partie)

Du 30 juin 1960 au 1<sup>er</sup> août 1964

## **L'entrée en fonction de la Banque Nationale du Congo sous la présidence de Joseph Kasa-Vubu et de Joseph-Désiré Mobutu**

Par le décret du 23 février 1961, la Banque Nationale du Congo était créée.<sup>1</sup> Cependant, elle n'était pas directement fonctionnelle parce qu'il n'y avait pas moyen d'étendre toutes ses activités sur toute l'étendue du territoire à cause de la sécession du Katanga et l'autonomie du Kasai. Elle ne fonctionna qu'à partir du décret du 20 juin 1964. À la fin de la sécession, il y a eu rétablissement de l'unité monétaire au Congo, dissolution de la Banque du Katanga et émission des premiers billets de la Banque nationale du Congo. À partir de cette date, tous les textes légaux porteront la mention « Banque Nationale du Congo », laquelle était momentanément substituée de plein droit au Conseil Monétaire et à l'Office des Licences.<sup>2</sup>

## **L'Ordonnance-loi n° 188 du 20 juin 1964 portant entrée en fonction de la Banque**

L'Ordonnance-loi n° 188 du 20 juin 1964 portait l'entrée en fonction de la Banque Nationale du Congo et la liquidation du Conseil Monétaire de la République du Congo. À cette occasion, il fut instauré un double taux de change, afin de limiter la fuite des capitaux vers l'extérieur :

150 FC = 1 dollar US à l'achat et 180 dollar US à la vente.

Le franc congolais hérité de l'époque coloniale perdit 57% de sa valeur, si l'on se réfère au cours acheteur de la devise américaine par rapport au cours vendeur. La perception de l'écart de 20% par la Banque Nationale de ces bénéfices de change constitua des ressources pour financer le budget de l'État. En 1964 cette taxe avait fourni à l'État 36% des recettes, 34% en 1965 et 25% en 1966. Mais cette stabilisation monétaire ne dura pas longtemps. Le séparatisme économique, (guerres civiles et sécessions), les exportations des diamants à partir du Congo-Brazzaville s'élevaient mensuellement à 1 million de dollars américains ; l'Angola, l'Ouganda, le Soudan, le Kenya voyaient affluer chez eux des exportations clandestines d'or, de thé, de café, de coton, d'huile de palme et de quinquina. C'est dans ce contexte de la désintégration des marchés que la nécessité imminente de cette dévaluation se fit sentir.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Moniteur Congolais n° 12, du 14-8-1961.

<sup>2</sup> Circulaires n° 1 de la Banque Nationale du Congo, datée du 22 juin 1964 portant sur l'entrée en fonction de la B.N.C.

<sup>3</sup> KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980, p.34-36.

## **L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Congo**

L'émission des premiers billets de la Banque Nationale du Congo comprenait six billets : 20 F, 50 F, 100 F, 500 F, 1000 F et 5 000 F. Ils étaient imprimés par les firmes hollandaise Johann Enschede en Zonen (JEZ) et anglaise Thomas De La Rue (TDLR).

En ce qui concerne les pièces de monnaie, la Banque Nationale du Congo n'avait émis qu'une seule pièce de 10 francs congolais. Par contre, les pièces de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi continuaient à circuler.

## **Anecdote sur la première grève des enseignants durant le mois de septembre 1963**

*La détérioration de la situation sociale donna lieu à la première grève des enseignant·e·s de l'Éducation Nationale. Elle dura tout le mois de septembre 1963. La rentrée scolaire n'avait eu lieu qu'en octobre, sur l'ensemble du pays. En effet, pendant la période coloniale les enseignant·e·s des écoles primaires et secondaires représentaient le corps d'élite de la société congolaise. Mais après l'indépendance, les parents, inquiets, découvraient que ce corps de métier n'était plus bien payé. Beaucoup d'entre eux, qui pensaient orienter leurs enfants vers ce métier, commençaient à changer d'avis. Les élèves des écoles de l'Éducation Nationale étaient ravi·e·s d'avoir un mois de vacances en plus, contrairement à ceux des écoles privées (Maître BIANKALU Jean, moniteur à l'école primaire Notre-Dame de Lourdes, à Mayenga/Kwilu-Ngongo).*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
94 A	1962	20 francs	Banque nationale du Congo	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Albert Ndele Mbambu
94 B	15.09.1962				

#### DESCRIPTION

**Format :** 140x74 mm

**Numéro de série :** VAO11030

**Filigrane :** Portrait d'une jeune femme.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Vert, bleu et violet.

#### MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet ; une jeune femme au torse et pieds nus est assise sur une de deux branches d'arbre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet ; un grand arbre, et à ses racines la date de l'indépendance du Congo.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
95 A	01.11.1961				
95 B	01.11.1961				
95 C	01.01.1962				
95 D	<b>01.02.1962</b>				
95 E	01.03.1962	50 francs	Banque nationale du Congo	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Albert Ndele Mbambu
95 F	01.04.1962				
95 G	01.05.1962				
95 H	01.06.1962				
95 I	01.07.1962				

## DESCRIPTION

**Format** : 138x61 mm

**Numéro de série** : A<sub>12</sub> 707678

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Vert, bleu et violet.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un lion perché au sommet d'une montagne, surplombant le pont et le Barrage et la centrale hydroélectrique Delcommune (Barrage de Nzilo), et au loin le lac artificiel Delcommune sur le cours du Lualaba, près de Kolwezi au Katanga.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le Palais de la Nation.

## ANNOTATIONS

**Recto** : Sur les barrages hydroélectriques du Katanga : après la Deuxième guerre mondiale, des barrages portant les noms de trois grands pionniers du Katanga étaient construits pour l'approvisionnement en énergie électrique des usines de l'Union minière du HautKatanga : le Barrage de Nzilo (ex-Delcommune) sur le cours de la Lualaba (fleuve Congo) près de Kolwezi ; le Barrage de Nseke (ex-Le Marinel) aussi sur le fleuve ; et le Barrage de Bandera (ex-Bia) sur la Lufira.

**Verso** : Sur le Palais de la Nation, voir page 208.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
96 A	01.09.1961				
96 B	15.11.1961				
96 C	<b>15.12.1961</b>	100 francs	Banque nationale du Congo	Johan Enschede en Zonen (Pays-Bas)	Albert Ndele Mbambu
96 D	01.02.1962				
96 E	01.03.1962				
96 F	01.08.1964				

## DESCRIPTION

**Format** : 150x70 mm

**Numéro de série** : R045426

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Bleu, gris, vert et rose.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; le sigle de la banque National du Congo, buste du Président Kasa-Vubu, premier chef d'État de la République du Congo, en tenue de Commandant suprême de l'Armée Nationale Congolaise ; deux paisibles grues huppées près du Pont Kabalo au Katanga.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le Palais de la Nation.

## ANNOTATIONS

**Recto** : *Le pont de Kabalo est jeté sur le Lualaba, à la jonction qui reliait entre eux les réseaux du C.F.L. et ceux de B.C.K<sup>1</sup>*

**Verso** : *Sur le Palais de la Nation, voir page 208.*



<sup>1</sup> C.F.L. (Chemin de fer des Grands-Lacs) et B.C.K (Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga. Depuis sa création en 1906, ce réseau mixte, mi- ferré mi- fluvial avait pour objectif l'exploitation de deux chemins de fer, l'un reliant Kamina à Stanleyville et l'autre le fleuve Congo au lac Tanganyika. Tous les réseaux des voies ferrées de l'est du pays constituent aujourd'hui la Société Nationale de Chemin de Fer du Congo (SNCC), qui est devenue une société commerciale depuis le 31 décembre 2010.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
97 A	15.10.1961				
97 B	<b>01.12.1961</b>				
97 C	01.01.1962	500 francs	Banque nationale du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
97 D	01.08.1964				

## DESCRIPTION

**Format** : 158x71 mm

**Numéro de série** : A<sub>3</sub>794699

**Filigrane** : Tête d'oiseau.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Gris, vert et rose.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; masque de danseurs Pende dans le district du Kwilu.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le Palais de la Nation.

## ANNOTATIONS

**Recto** : *Chez les Pende, chaque masque a une danse spécifique et met en scène les différentes catégories sociales (le·la chef·fe, le·la devin·e, l'ensorcelé·e, le·la prostitué·e...). Lorsqu'on crée un masque ce qui compte avant tout, chez les Pende, c'est la chanson et le·la danseur·euse qui met au point une chorégraphie correspondant au personnage. La foule entretient un rapport affectif avec ce masque, elle l'encourage à se relever, il repart...*

*Les Pende sont arrivé·e·s dans les régions du sud Congo par vagues de migrations successives. Le territoire du Nord de l'Angola est dominé maintenant par les Tshokwe qui s'y sont rassemblé·e·s à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle ; un premier groupe s'est installé sur la rive ouest de la rivière Kwilu, un autre groupe plus à l'Est entre les rivières Kwilu et Lubwe ; puis au XIX<sup>ème</sup> siècle des groupes se sont installés entre la rivière Loange et le Kasai.*

**Verso** : *Sur le Palais de la Nation, voir page 208.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
98 A	15.10.1961				
98 B	<b>15.12.1961</b>	1 000 francs	Banque nationale du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
98 C	01.08.1964				

#### DESCRIPTION

**Format :** 168x75 mm

**Numéro de série :** E899332

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Bleu, vert et rose.

#### MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro du billet ; sigle de la Banque Nationale du Congo, statuette Kuba ; portrait du Président Kasa-Vubu, premier chef d'État de la République du Congo en tenue de Commandant suprême de l'Armée Nationale Congolaise.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le Palais de la Nation.

#### ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le Palais de la Nation, voir page 208.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
99	1965	10 francs	Banque Nationale du Congo	Aluminium	Hôtel des Monnaies de Bruxelles



#### DESCRIPTION

**Poids** : 3,2g

**Diamètre** : 29,8mm

**Description** : Tranche lisse

#### MOTIFS

**Avers** : Devise de la République Démocratique du Congo sur les bordures, tête de lion au centre.

**Revers** : Nom de la banque émettrice en français en cercle sur les bordures, année d'émission, valeur faciale.

#### ANNOTATION

*Les autres monnaies métalliques, dites pièces en or, étaient classées frappes médailles, dont plus de 70 % d'entre elles furent refondues. Elles furent émises en 1965, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'indépendance, mais n'avaient pas eu une circulation régulière.*

# La République Démocratique du Congo

## (1<sup>ère</sup> partie)

Du 1<sup>er</sup> août 1964 au 27 octobre 1971

### **Le référendum constitutionnel de 1964**

L'ordonnance-loi n° 278 était relative à la formation d'une commission d'élaboration d'un projet de Constitution. À l'issue des assises de cette commission tenue à Luluabourg, une nouvelle Constitution, suivie d'un référendum, du 25 juin au 10 juillet 1964, fut promulguée le 1<sup>er</sup> août 1964<sup>1</sup>. La République du Congo devint République Démocratique du Congo (RDC). Une devise nationale (Justice, Paix, Travail) est lancée, et un nouveau drapeau (le bleu traversé en diagonale par une bande rouge, symbole du sang des martyrs, entre deux petites bandes jaunes et une étoile jaune, symbole de richesses minières) est adopté, est une nouvelle division administrative est mise en place, de 21 provinces, que les médias avaient surnommées « provincettes » (Kongo Central, Kwango, Kwilu, Lac Léopold II, Cuvette Centrale, Ubangi, Moyen-Congo, Haut-Congo, Uélé, Kibali-Ituri, Nord-Kivu, Kivu Central, Maniema, Katanga Oriental, Lualaba, Nord-Katanga, Unité Kasaine, Luluabourg, Sankuru, Sud-Kasaï et Lomami).

Le Premier ministre Cyrille Adoula et son gouvernement étaient contraints de démissionner. À la surprise générale, Moïse Tshombe forma son gouvernement le 10 juillet. Très rapidement, il dévoila ses intentions : reconquérir militairement le pays avec l'appui des mercenaires et gendarmes katangais, et aussi avec la collaboration de ses anciens conseillers et experts étrangers. Rivaux, les politiciens s'étaient constitués en deux blocs politiques qui évoluaient autour de Joseph Kasa-Vubu et Moïse Tshombe dans la course pour l'élection à la présidence de la République prévue pour le mois de mars 1966. Pour neutraliser l'éclosion des forces politiques en présence, le général Joseph-Désiré Mobutu, avec le soutien du Haut-Commandement militaire, en profita pour destituer le Président Joseph Kasa-Vubu, le 24 novembre 1965.<sup>1</sup>

### **La politique monétaire de la RDC sous la présidence de Mobutu**

Le 24 novembre 1965, le lieutenant-colonel Joseph-Désiré Mobutu prit le pouvoir par un coup d'état militaire, promettant de le rendre aux civils cinq ans plus tard. Il décida, selon ses propres termes, d'envoyer tous les politiciens en congé, le temps de remettre de l'ordre au pays. C'était mal le connaître, car très vite il se mit à asseoir son autorité dès sa prise de pouvoir, tout en suspendant les activités des partis politiques. Joseph-Désiré Mobutu, ou Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Zabanga, est né à Lisala le 14 octobre 1930. En 1950, il est enrôlé dans la Force Publique, puis envoyé à l'École Centrale de Luluabourg d'où il sortit secrétaire-comptable en 1953, avec le grade de sergent. Il quitta l'armée en 1956 et devint journaliste dans la rédaction de *L'Avenir colonial belge*. À partir de 1959, il effectua un stage en journalisme à Bruxelles. Lorsqu'il rentra au pays en juin 1960, il fut nommé Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil dans le gouvernement de Lumumba.

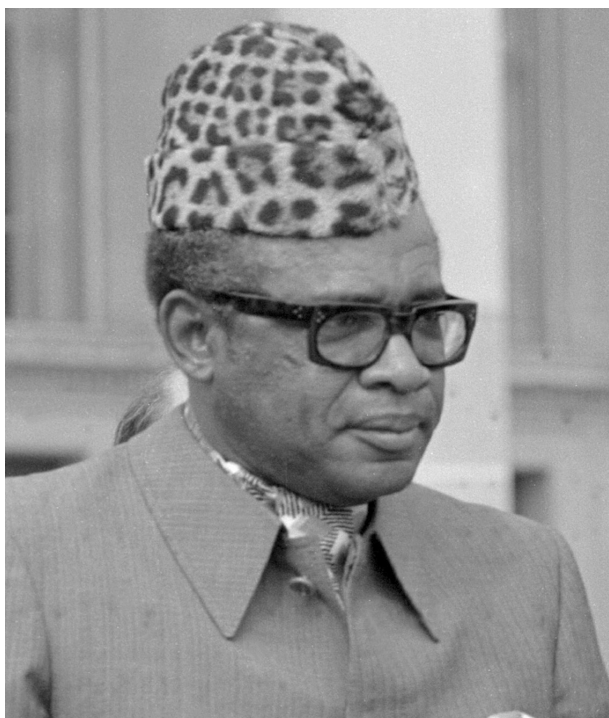
### **Président Mobutu Sese Seko**

Suite à la mutinerie de la Force Publique qui éclata le 4 juillet 1960, le Premier ministre Lumumba nomma Mobutu Chef d'État-major général de l'Armée Nationale Congolaise, avec le grade de Colonel et commandant en chef de l'Armée nationale congolaise.

<sup>1</sup> Moniteur Congolais n° spécial du 1-8-1964.

<sup>2</sup> KAMITATU Cleophas, *La grande mystification du Congo-Kinshasa, les crimes de Mobutu*, Cahiers libres 207-208, Éditions François Mospero, Paris, 1971, p.112-121.

En septembre il organisa son premier coup d'État en installant, à la place du gouvernement, le Collège des Commissaires, généraux jusqu'en février 1961. En janvier 1961, le Président Kasa-Vubu le nomma Commandant en chef de l'armée nationale, avec le grade de Général-major, puis en novembre 1965, il devint Lieutenant-général. Après le coup d'État militaire du 24 novembre 1965, il accéda à la Présidence de la République. Le 20 mai 1967, il créa le MPR (Mouvement populaire de la révolution) le parti unique ou Parti-État. Mobutu avait le soutien des États-Unis, car il était considéré comme un important rempart contre le communisme en Afrique subsaharienne. L'affaiblissement de l'Union soviétique, la perestroïka conduite par Mikhaïl Gorbatchev, et la détermination des Allemands de l'Est, qui organisaient de grandes manifestations, provoquèrent le 9 novembre 1989 la chute du Mur de Berlin. Ce fut la fin de la Guerre froide, et les deux superpuissances (États-Unis et URSS) se désengagèrent progressivement de cette région d'Afrique, d'où la fin du soutien des Occidentaux au régime de Mobutu. Après sa prise de pouvoir en novembre par coup d'État en 1965, il se fit « élire » en 1970, en 1977, et en 1984, et il resta au pouvoir pendant la Transition politique ratée, de 1991 à 1997. Après 32 ans de pouvoir et rongé par la maladie, il fut destitué par Laurent-Désiré Kabila, le 17 mai 1997, et fut contraint de s'exiler au Maroc. Peu de temps après, il décéda à Rabat le 7 septembre 1997.



Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga, ou Mobutu Sese Seko

## L'Ordonnance-loi n° 66/584 du 14 octobre 1966 confirmait le principe de l'interdiction des transactions en monnaies étrangères<sup>1</sup>

En effet, toutes les transactions exprimées en Franc congolais, et effectuées en dehors des frontières de la RDC et toutes les transactions exprimées en monnaies étrangères effectuées sur le territoire de la RDC, étaient interdites, sauf autorisation de la Banque Nationale : en cas d'importation, obtenir une Licence d'importation ; en cas d'exportation, faire une déclaration d'encaissement de change. La détention des devises étrangères par les résidents congolais était soumise à l'autorisation préalable de la Banque Nationale. En cas d'acquisition des devises, elles devaient être cédées à une banque agréée.

## L'Ordonnance-loi n° 67/272 du 23 juin 1967 définissant le pouvoir réglementaire de la Banque Nationale du Congo<sup>2</sup>

En matière de réglementation de change, cette loi n'était pas différente de la loi antérieure. Elle précisait que l'autorisation de la Banque Nationale était requise pour tout paiement venant de l'étranger en monnaies étrangères en faveur d'une personne établie en RDC, à savoir :

- toutes importations et exportations de marchandises ou des biens et valeurs quelconques ;
- la détention, la circulation et l'utilisation des marchandises, biens et valeurs importés dans tout le territoire de la RDC.

En matière d'intermédiation financière, personne ne pouvait faire le commerce des monnaies et moyens de paiements en monnaies étrangères sur le territoire de la République Démocratique du Congo.

<sup>1</sup> Moniteur Congolais n° 21 du 1-11-1966

<sup>2</sup> Moniteur Congolais n° 21 du 1-11-1967

## L'Ordonnance-loi n° 67/264 du 24 juin 1967 portant réforme monétaire<sup>1</sup>

C'était une loi portant sur la modification des statuts de la Banque Nationale du Congo, la réforme monétaire et le changement de la dénomination monétaire. C'était la deuxième réforme monétaire, mais la première ayant débouché sur l'abandon du franc congolais et le changement de la dénomination monétaire. Elle était caractérisée par la création d'une unité monétaire, le Zaïre (symbole Z), comportant des monnaies divisionnaires, la centième parties du zaïre appelée le likuta (makuta au pluriel, symbole k), elle aussi divisée en cent parties égales appelées le sengi (symbole s). Le zaïre s'échangeait contre 1 000 francs congolais. Le franc belge, qui avait toujours servi de valeur de référence, fut écarté, le Zaïre fut aligné sur le dollar américain, et un taux de change unique fut adopté, soit 2 dollars américains et 100 francs belges. La suppression du double taux de change est instauré en 1963, ainsi que l'assouplissement considérable des formalités d'importation et l'abandon du système de répartition administrative des quotas.

Cette opération monétaire fut préparée plus longtemps que la précédente, soit pendant plus d'une année, avec le concours d'organismes internationaux, dont le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Elle bénéficia de circonstances favorables :

- politiquement, le pays avait retrouvé son unité et le pouvoir de Mobutu était à son apogée ;
- économiquement, la remontée de cours du cuivre, principale source des recettes fiscales et en devises, fut sans conteste l'atout majeur.

Le Congo reçut l'assurance du Fonds Monétaire International d'accéder à un crédit « stand-by » de 27 millions. L'équilibre des finances publiques était rétabli et pouvait faire disparaître les circuits spéculatifs, et ainsi transférer des ressources à l'État et aux secteurs productifs, créant les conditions de relance des exportations et des investissements. Les avoirs extérieurs passèrent de 46,6 millions de dollars américains en juin 1967 à 170,4 millions de dollars américains en décembre 1968, grâce aux effets de la dévaluation du dollar, du commerce extérieur et grâce au cours mondiaux du boom du cuivre, du cobalt et du café.

Cette réforme monétaire s'accompagna surtout d'un

grand programme de redressement économique : encouragement de la production intérieure, renforcement de la capacité d'exportation, libéralisation des importations, stabilisation des prix et accroissement des ressources fiscales, visant à résorber le déficit budgétaire. L'objectif était atteint dès l'année 1969 avec un bonus. Même la révolte des mercenaires et des ex-gendarmes katangais, emmenés par Jean Schramme et Bob Denard en 1967 à Kisangani, n'avait pas ralenti cette relance économique.

Le stock monétaire passa de 84,6 millions de zaïres (soit 169,2 millions de dollars américains) à 135 millions de zaïres (soit 270,8 millions de dollars américains) grâce surtout à l'augmentation des avoirs extérieurs.<sup>2</sup>

Le contrôle de change fut profondément modifié. En effet, le système de quota à l'importation fut supprimé. Toutes les licences qui pouvaient être validées par les banques agréées étaient soumises à l'obtention d'un visa préalable auprès de la Banque nationale. Les transferts des invisibles, notamment les revenus privés et d'économie, avaient été libéralisés. Quant aux revenus nets de sociétés, leurs transferts ne devaient être autorisés qu'à partir de janvier 1969.<sup>3</sup>

Cette réforme fut un succès remarquable, en ce qui concerne la stabilité du taux de change et l'arrivée massive des investisseurs étrangers par la création de nouvelles entreprises : COMIGEM, C.P.A.-ZAÏRE, INGA-SHABA, MIDEMA, SIDERNA, SODIMIZA, SOTEXKI, ZAÏRE-GULF.

Le pays était couvert par une soixantaine de succursales de la Banque nationale. Il y avait neuf banques de dépôt, dont l'État était actionnaire dans certaines d'entre elles : la Banque du Peuple (BP) (actionnaire à 100%), la Banque Commerciale Zaïroise (BCZ) (actionnaire à 26%), l'Union Zaïroise des Banques (UZB), la Banque de Kinshasa (BK) (actionnaire à 13%). Les autres banques étaient la Barclays Bank-Zaïre, la Banque de Paris, la Banque Internationale

<sup>2</sup> KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980.

<sup>3</sup> Les Ordonnances-loi du 6 juin et du 24 juin 1967.

<sup>1</sup> Moniteur Congolais n° 17 du 1-9-1967

pour l'Afrique et le Zaïre (BIAZ), la First National City Bank et la Grindlays. Près de 90% des activités de ces banques se concentraient essentiellement dans les régions de Kinshasa et du Shaba (Katanga). Les principales institutions financières spécialisées étaient : les Compte-chèques postaux (CCP), la Société financière de développement (SOFIDE), la Caisse nationale d'épargne et de crédit immobilier (CNECI), la Société nationale d'assurance (SONAS), l'Office de douane et accises OFIDA), la Direction générale des contributions (DGC), l'Office de la gestion de la dette publique (OGDEP), la Caisse générale d'épargne du Zaïre (CADEZA), l'Institut national de sécurité sociale (INSS), le Fonds de promotion industriel (FPI), la Société de crédit aux classes moyennes et à l'industrie (SCCM), l'Office nationale de logement (ONL), la Société mobilière et immobilière (MOBIMO), et la Compagnie financière de Kinshasa (CFIKI).

## La série de mesures politiques, économiques, administratives et sociales prises au cours de cette période par le nouveau régime de Mobutu

- La loi Bakajika : par l'Ordonnance-loi n° 66/343 du 7 juin 1966, proposée par le député Isaac-Gérard Bakajika Diyi Kamgombe, et votée par la Chambre des députés le 28 mai 1969, par laquelle la République Démocratique du Congo reprends la pleine et libre disposition de tous ses droits fonciers, forestiers et miniers concédés ou cédés avant le 30 juin 1960 en propriété ou en participation des tierces personnes morales ou physiques.<sup>1</sup> Communément appelée du nom de son auteur, cette loi précise que « *le sol et le sous-sol appartiennent à l'État* ». Ce qui inquiéta de nombreux concessionnaires étrangers, et surtout belges.

- Le changement de noms des villes : depuis la colonisation, les villes portant des noms européens reprirent leurs noms d'origine : Kinshasa (Léopoldville), Mbanza-Ngungu (Thysville), Kwilu-Ngongo (Moerbeek-Kwilu), Bandundu (Baningville), Mbandaka (Coquilathville), Makanza (NouvelAnvers), Kisangani (Stanleyville), Bukavu (Castermanville), Moba (Beadouinville), Kalemie (Albertville), Lubumbashi (Élisabethville), Likasi (Jadotville), Kananga (Luluabourg), Lusanga (Leverville), etc.

- La nouvelle division administrative : l'ordonnance-loi n° 66/205 du 6 avril 1966<sup>2</sup> modifia les divisions territoriales à 12 provinces : Kongo Central, Bandundu, Equateur, Uélé, Kibali-Ituri, Haut-Congo, Nord-Kivu, Sud-Kivu, NordKatanga, Sud-Katanga, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental.

## L'Ordonnance-loi n° 73/015 du 5 janvier 1973

Elle réduisit les divisions territoriales à 9 provinces : Bas-Zaïre, Bandundu, Equateur, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental, Haut-Zaïre, Kivu et Katanga. La ville de Kinshasa acquit un statut spécial de capitale administrative.

- La loi sur le transfert de sièges sociaux des entreprises industrielles et commerciales, de Bruxelles à Kinshasa : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967, le siège social et administratif de chaque société de droit congolais devait être transféré de l'étranger à Kinshasa.

- La nationalisation de l'UMK-H : suite au refus des autorités belges d'accepter le transfert du siège de ses activités à Kinshasa le 31 décembre 1966, soit 60 ans après le décret de Léopold II du 28 octobre 1906 autorisant sa formation, l'Union Minière du Haut-Katanga fut nationalisée. Elle devint la GECOMINES (Société générale congolaise des mines), puis le sigle fut revu en 1971 pour devenir la GECAMINES (la Générales des carrières et des mines).<sup>3</sup>

- La création d'un parti gouvernemental : pour consolider son pouvoir, le 20 mai 1967, Mobutu annonça la constitution d'un parti gouvernemental dénommé MPR (Mouvement populaire de la révolution). Au début, le programme de ce nouveau parti était généreux et ambitieux. Plusieurs instances de la République clamèrent haut et fort leur adhésion à ce parti. Mais très vite, le peuple fut confronté à une autre réalité :

<sup>1</sup> Moniteur congolais n° 15 du 15-8-1966 / Première partie p. 853-854.

<sup>2</sup> Moniteur Congolais n° 23 du 15-12-1966/Première partie p. 853-854.

<sup>3</sup> Moniteur Congolais n° 2 du 15-1-1967, Première partie, pp. 29 et 32.

« *Le MPR est un parti unique dont tout Zaïrois est membre de droit dès sa naissance. L'idéologie qui l'anime est le Mobutisme, littéralement "la pensée, les enseignements et les actes du Président-Fondateur du MPR" ».*

Le MPR était devenu l'instrument exclusif et légitime de la vie politique, économique et sociale du pays, ce qui avait permis à Mobutu et sa « famille » de monopoliser le pouvoir politique tout en encadrant strictement la population. C'était une doublure de l'État, une administration semblable et parallèle à celle de la fonction publique.<sup>1</sup>

## **L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque Nationale du Congo**

Il comprend les billets de 50 makuta, de 1 zaïre, de 5 makuta et 10 makuta, imprimés par les firmes Thomas De La Rue (TDLR) en Angleterre, et Giesecke & Devrient-Munich (G&D-M) en Allemagne ; et les pièces de 10 sengi, 1 likuta, 5 makuta, 10 makuta et 20 makuta. Toutes ces premières frappes des monnaies métalliques du Zaïre-monnaie n'étaient composées que des sous-multiples du zaïre. Le tableau d'équivalence se présentait comme suit :

Zaïre	Franc congolais
1 Z ou 100 Makuta	100 FC
5 Z ou 500 makuta	500 FC
10 Z	1 000 FC
1 K ou likuta	1 FC
10 sengi	0,1 FC

<sup>1</sup> NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larquier, Bruxelles 1998, p.689-690.

## Anecdote sur le billet de 1 zaires ou 100 makuta

Au cours d'un de ses grands meetings populaires au Stade du 20 Mai (Stade Tata Raphaël), le 12 décembre 1965, devant une foule enthousiaste, le Président Mobutu lance deux mots d'ordre qui resteront célèbres au début de sa présidence : « Retroussons les manches » et « Salongo alinga mosala » (Salongo aime le travail). Salongo, personnage légendaire, aurait vécu pendant la construction du chemin de fer Matadi – Léopoldville (1889-1898). Cheminot très dévoué, il serait mort dans un accident de travail sur cette voie. Ses collègues cheminots, dans leurs travaux de remblai-déblai avec pioches et pelles, l'auraient longtemps pleuré en chantant : « Salongo e eh e eh, Salongo alinga mosala ». Récupérée par le MPR, cette chanson était devenue la favorite du Parti. Selon les directives du Parti unique ou Parti-État, le samedi était déclaré jour de Salongo, c'est-à-dire jour de travail collectif, de huit heures à quatorze heures. Il consistait, souvent nonchalamment, au nettoyage de villes et villages, au sarclage des parcelles, des places publiques, des bas-côtés de la route, au déblayage des caniveaux envahis par le sable et les déchets ménagers. Rapidement, ce travail était devenu obligatoire à tout citoyen, sous la surveillance des militants de la jeunesse du Parti (JMPPR) du quartier, armés de matraques. C'était difficile d'y échapper. Chaque citoyen adulte était muni soit d'un balai, d'un coupe-coupe, d'une machette, d'une houe ou d'une pioche pour le travail à l'endroit indiqué par les dirigeants du parti. Le travail était rythmé, en chantant : Salongo e eh e eh ! Salongo alinga mosala !

Lors de ses meetings au Stade Tata Raphael, surnommé à l'époque Stade du 20 Mai, le Président Mobutu avait lancé plusieurs de slogans de ralliement de la population à ses idées, par exemples :

- en 1966 :
  - « Homme nouveau – Femme nouvelle » ;
  - « Retroussons les manches » ;
  - « Agriculture priorité des priorités » ;
  - « Maintenant le Congo au travail » ;
  - « Émancipation de la femme congolaise » ;
  - « Lumumba, proclamé Héros National le 30 juin 1966 ».
- en 1967 :
  - « MPR oye ! MPR miso ga ! » ;
  - « Zaïre-monnaie ».

- en 1970 :
  - « Objectif 80, Premier, oui ! Deuxième, oui ! Troisième, oui ! Quatrième, non, non ! » ;
  - « Salongo alinga mosala ».
- en 1971 :
  - « les 3 Z : Zaïre notre pays, Zaïre notre fleuve, Zaïre notre monnaie ».
- en 1973 :
  - la « Zaïrianisation ».
- 1976 :
  - le « Plan Mobutu, plan de la relance économique ».

## Anecdote sur le billet de 1 zaïre ou 100 makuta

« Baka 100 ! Baka 200 » (Prend 100 makuta ! Prend 200 makuta), c'était le cri d'animation, en kikongo, de l'Orchestre Zaïko Langa-Langa, dont on peut encore écouter les chansons de l'époque. À l'origine il vient des prix qui étaient demandés lors d'une passe chez une prostituée. Ensuite ils sont devenus les prix des pains Quovadis qui, au cours des années 1970-1980, était la boulangerie qui faisait les meilleurs pains à Kinshasa.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
100 A	02.01.1967				
100 B	01.09.1968	10 makuta	Banque nationale du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
100 C	21.02.1970				

## DESCRIPTION

**Format :** 139x66 mm

**Numéro de série :** AX100529

**Filigrane :** Néant.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Bleu, vert et rose.

## MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; vue aérienne du Stade Tata Raphaël et le quartier Matongé à Kinshasa, Portrait du Président Mobutu en tenue de Général de Corps d'Armée.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais de la Nation.



## ANNOTATIONS

**Recto :** Le Stade Tata Raphaël, (Tata signifie papa en lingala) est situé dans la commune de Kalamu à Kinshasa, et fut inauguré sous le nom de Stade Roi Baudouin en 1952. Construit par le père Scheutiste Raphaël de la Kethulle de Ryhove, qui avait aussi été fondateur de l'Union sportive de Léopoldville, initiateur de la construction et Stade reine Astrid (Stade Malula) et créateur de beaucoup de mouvements scout<sup>1</sup> à Léopoldville. En 1960, il prit le nom de « Stade Tata Raphaël », mais en 1967, il fut surnommé « Stade du 20 mai ». Avec une capacité de 50 000 places assises, il a été le théâtre du match du plus célèbre, opposant Mohamed Ali à George Forman, le mercredi 30 octobre 1974. Pendant des dizaines d'années, il a accueilli plusieurs grands matchs de football et la place de prédilection de meeting politiques de Mobutu. D'autres événements s'y sont déroulés, tels que les campagnes religieuses, les campagnes politiques et les concerts. En 1997, il reprit le nom de Stade « Tata Raphaël ». En 2009, le stade tombait en ruine. La Fédération congolaise de Football (FECOFA) et la Ligue Nationale de Football (LiNaFoot) ont décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation. L'aire de jeu a été complètement rénovée et remplacé par un gazon synthétique.

<sup>1</sup> Le scoutisme était très apprécié par la jeunesse congolaise. Créé en 1908 par un Anglais, Lord Robert Baden-Powell, le scoutisme est un mouvement éducatif destiné à compléter la formation que l'enfant reçoit dans sa famille et à l'école, en offrant aux jeunes des activités de plein air et des jeux.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
101 A	24.11.1967				
101 B	<b>21.01.1970</b>	20 makuta	Banque nationale du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
101 C	01.10.1970				

## DESCRIPTION

**Format :** 155x65 mm

**Numéro de série :** R020940

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Vert, rose et bleu.



## MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Premier Ministre, Patrice-Emery Lumumba, tout fraîchement proclamé Héros national, qui a brisé les chaînes du colonialisme ; à la tête d'une manifestation des militants du MNC, Lumumba brandit le drapeau de la RDC le drapeau de 1964 ; le sigle de la Banque Nationale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, la forêt sur la berge du fleuve, une parade des piroguiers rythmée par des tambours et des chants, le drapeau de la RDC planté à la proue de la pirogue.

## ANNOTATIONS

**Recto :** À l'indépendance en 1960, Patrice Lumumba remporta les élections, avec son parti le MNC, et devint Premier ministre de la République du Congo. Le président Kasa-Vubu le révoqua dès septembre 1960, et il fut placé à résidence surveillée. En voulant s'enfuir avec quelques amis pour rejoindre ses partisans à Stanleyville, Joseph-Désiré Mobutu, alors chef d'état-major, le fit arrêter en janvier 1961 et envoyer à la prison de Thysville. Il fut ensuite transféré au Katanga et fusillé presque aussitôt. Mobutu lui-même finit par lui rendre hommage, le 30 juin en 1966, en l'élevant au rang de héros National. Patrice-Emery Lumumba fut réhabilité et proclamé « héros national »<sup>1</sup>. Le boulevard Léopold II fut alors rebaptisé « Boulevard Lumumba », qui relie le centre-ville à l'aéroport de Ndjili.

<sup>1</sup> « Ironie de l'histoire : cinq ans après l'assassinat de Lumumba, le bourreau a réhabilité sa proie », parole dite dans le film *Mobutu, Roi du Zaïre*, Film documentaire de Thierry Michel, coproduit par la RTBF-Liège et la RTBF-Bruxelles, Bruxelles, 1998.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
102 A	02.01.1967				
102 B	01.09.1968				
102 C	<b>01.10.1970</b>	50 makuta	Banque nationale du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
102 D	21.01.1971				

## DESCRIPTION

**Format** : 149x70 mm

**Numéro de série** : AZ825154

**Filigrane** : Néant.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Rouge, vert et jaune.



## MOTIFS

**Recto** : Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; vue aérienne du Stade Tata Raphaël et le quartier Matongé à Kinshasa, Portrait du Président Mobutu en tenue de Général de Corps d'Armée.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs. Une huilerie, des ouvriers, des palmiers élaeis guineensis, des régimes de noix de palme, prêts à partir à l'usine d'huilerie.

## ANNOTATIONS

**Recto** : Sur le Stade Tata Raphaël, voir le billet n°100 page 181.

**Verso** : La variété du palmier Panera constitue la principale source d'approvisionnement en huile de cuisine. Il y trouve presque partout des conditions climatiques favorables. Aujourd'hui répandu dans beaucoup de pays tropicaux, il est issu des travaux de croisement réalisés avant l'indépendance à l'Institut d'études agronomiques du Congo (INEAC), à Yangambi, dans la Province Orientale. Les agronomes belges avaient croisé les variétés *Elaeis guineensis* et *Pisifera* pour obtenir la variété Panera. Après l'indépendance, l'INEAC est devenu l'Institut national d'études et de recherche agronomiques (INERA) et de la fabrication du savon au Congo. Quelques grosses entreprises, dont JVL (Jules Van Lancker) et PLZ (Plantations du Zaïre, du groupe Unilever Zaïre) exploitaient des vastes palmeraies. Mais la part de la fabrication artisanale de cette denrée est aussi importante.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
103 A	02.01.1967				
103 B	24.11.1967	100 makuta	Banque nationale		
103 C	01.09.1968	OU	du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
103 D	<b>01.10.1970</b>	1 zaïre			
103 E	21.01.1971				

## DESCRIPTION

**Format :** 158x71 mm

**Numéro de série :** CK581574

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Brun, vert et jaune.



## MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; sigle de l'émetteur ; vue aérienne du Stade Tata Raphaëlet le quartier Matongé à Kinshasa ; portrait du Président Mobutu en tenue de Général de Corps d'Armée.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le Président Mobutu en train de retrousser les manches au cours d'un meeting au stade Tata Raphaël.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Sur le Stade Tata Raphaël, voir le billet n°100 page 181.

**Verso :** Sur les slogans du président Mobutu « Retroussons les manches », « Salongo alinga mosala » et le cris d'animation de l'orchestre Zaïko Langa-Langa « Baka 100 ! Baka 200 ! », voir à la page 180.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
104 A	02.01.1967	500 makuta	Banque nationale du Congo	Thomas de la Rue	Albert Ndele Mbambu
104 B	24.11.1967	OU			
104 C	01.09.1968	5 zaïre			
104 D	21.01.1970				

## DESCRIPTION

**Format** : 170x75 mm

**Numéro de série** : G706479

**Filigrane** : Tête d'okapi.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Vert, jaune et rose.



## MOTIFS

**Recto** : Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Lieutenant-Général de l'Armée nationale congolaise.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais de la Nation ; le sigle de la Banque Nationale du Congo.

## ANNOTATIONS

**Recto** : Le belge Jean Schramme appartenait à la Sixième Brigade commandos étrangers, stationnés à Stanleyville. Lors de sa révolte en 1967, avec ses hommes, il avait réussi à conquérir Uvira, Kindu et Bukavu. Il raflait les coffres de toutes les banques des villes conquises. Ainsi, avec des coupures de ce billet de 5 zaïres, il avait réussi à recruter et payer des milliers de Congolais pour se battre à ses côtés. Après la guerre, lorsque cette malversation financière fut connue, ce billet, qualifié de « Billet de la honte », avait été retiré de la circulation.

**Verso** : Sur le Palais de la Nation, voir page 208.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
105	24.11.1971	500 makuta OU 5 zaire	Banque nationale du Congo	Giesecke & Devrient-Munich	Jules Fontaine Sambwa Pida N'Bagui

## DESCRIPTION

**Format :** 168x84 mm

**Numéro de série :** B2500445A

**Filigrane :** Buste de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Vert foncé et rose.



## MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en costume-cravate ; un léopard bondissant ; armoiries de la République barrage hydroélectrique Démocratique du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, une statuette Kuba ; les énormes installations du d'Inga I (Shongo), le sigle de la Banque Nationale du Congo.

## ANNOTATIONS

**Verso :** *Inga I fut mis en service le 24 novembre 1972. Le site d'Inga est situé dans la province du Bas-Congo, à 50 km en amont de Matadi. Le projet de construction de ce barrage hydroélectrique avait pris naissance à l'époque coloniale belge vers les années 1930. Les premiers aménagements commencés en 1952 furent interrompus jusqu'en 1968, sous le régime de Mobutu. L'achèvement de la deuxième tranche de travaux en 1980, 128 000 kW, dont 2/3 devaient être absorbés au Katanga, grâce à la ligne à haute tension Inga-Shaba. L'équipement complet du seul site d'Inga, avec une puissance estimée à 30 000 mégawatts, soit une production potentielle de 200 milliards de kilowatts/heures, sur le cours inférieur du fleuve Congo, pourrait couvrir les besoins de l'Afrique subsaharienne en énergie électrique.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
106	30.06.1971	500 makuta OU 5 zaïre	Banque nationale du Congo	Giesecke & Devrient-Munich	Jules Fontaine Sambwa Pida N'Bagui

## DESCRIPTION

**Format :** 180x89 mm

**Numéro de série :** B2500445A

**Filigrane :** Buste de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Rangées verticales de minuscules écrits incorporés – RÉPUBLIQUE DU ZAIRE.

**Teintes dominantes :** Bleu et rose.

## MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Lieutenant-Général de l'ANC, un léopard bondissant ; armoiries de la République Démocratique du Congo ; le sigle de la Banque Nationale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; sigle de la Banque Nationale du Congo ; le drapeau de la République du Congo ; le sigle de la Banque Nationale du Congo.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
107	1967	10 sengi	Banque Nationale du Congo	Aluminium	Birmingham Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 0,7g

**Diamètre** : 17mm

**Description** : Tranche cannelée

#### MOTIFS

**Avers** : Valeur en lettres et année d'émission sur les bordures cannelées, un léopard bondissant au centre.

**Revers** : Deux cercles concentriques : nom de l'émetteur dans le premier, valeur en chiffres dans le deuxième.

#### ANECDOTE

*En juillet 1970, à l'ouverture de la Foire Internationale de Kinshasa, lors de son discours à la foule qui s'était amassée pour l'écouter, le Président Mobutu avait proposé un jeu à toute l'assistance : il remettrait une voiture Mercedes neuve à la première personne qui lui sortirait une pièce de 10 Sengi. Malheureusement personne n'en avait sur lui. Quelle ne fut pas sa déception ! Il venait d'avoir la certitude que la petite pièce n'était plus en circulation parce que les prix avaient augmenté sur le marché. Pourtant ses conseillers lui avaient toujours affirmé le contraire. Le « Sengi » vient du mot cent, centime ou centième du kuta, c'est-à-dire de 1 franc congolais.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
108	1967	1 likuta	Banque Nationale du Congo	Aluminium	Birmingham Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 1,25g

**Diamètre** : 20,9mm

**Description** : Tranche cannelée

#### MOTIFS

**Avers** : Valeur en lettres et année d'émission sur les bordures cannelées, les armoiries de la République du Zaïre.

**Revers** : Identique à la pièce n°107.

#### ANECDOTE

*Pendant la circulation du franc congolais, le likuta représentait la pièce de 1 franc congolais.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
109	1967	5 likuta	Banque Nationale du Congo	Aluminium	Birmingham Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 6,8g

**Diamètre** : 25mm

**Description** : Tranche cannelée

#### MOTIFS

**Avers** : Valeur en lettres et année d'émission sur les bordures, buste de Mobutu en tenue de général de l'Armée Nationale Congolaise

**Revers** : Identique à la pièce n°107.

# La République du Zaïre

Du 27 octobre 1971 au 17 mai 1997

## La Zaïrianisation

*L'économie congolaise avait bénéficié des effets favorables, en particuliers au niveau du secteur agricole d'exportation et dans l'industrie minière, mais verra sa croissance s'estomper dans les années 1970. À partir de 1973, le pays est touché par une crise économique due au retournement de la conjoncture internationale : la chute du cours des produits d'exportation et la hausse vertigineuse des prix du pétrole. La corruption se généralise et l'inflation devient galopante, pendant que Mobutu privatise de nombreuses entreprises.*

Le 27 octobre 1971 le président Mobutu annonça le « recours à l'authenticité »<sup>1</sup>, en d'autres termes l'africanisation des mœurs, qui aboutit à une série de nouvelles mesures pour se détacher de tout ce qui peut rappeler la colonisation de l'Occident :

- c'est « l'année de 3Z », au cours de laquelle il nomma à la fois le pays, le fleuve et la monnaie sous le nom de Zaïre<sup>2</sup> ;
- les changements de drapeau et de l'hymne national (la zaïroise) ;
- l'abacost (abréviation de « à bas le costume ») devint la tenue officielle ;
- les membres du Bureau politique du MPR étaient des « commissaires politiques », les ministres des « commissaires d'État » ;
- les gouverneurs se transforment en « commissaires de Région » et les députés en « commissaires du peuple » ;
- de nombreuses villes furent rebaptisées en langues locales ;
- les monuments coloniaux furent retirés des places publiques ;
- les fêtes religieuses n'étaient plus prises en compte sur le calendrier de jours fériés ;
- le cours de « religion » disparut au profit du « civisme » ;
- l'abandon des prénoms chrétiens et occidentaux, pour adopter un post-nom africain. Joseph-Désiré Mobutu s'appela désormais : Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Zabanga (*Le coq de la basse-cour qui ne laisse de côté aucune poule*), et, au cours de son régime, acquit des nouveaux titres : le Guide de la révolution zaïroise, le Père Fondateur, Grand Timonier, Guide Suprême, Maréchal, etc. ;
- une nouvelle division administrative de neuf provinces, accompagné de nouvelles appellation de certaines provinces.<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Zaïre est une déformation de Nzadi (fleuve). En effet, lors de son premier voyage de l'embouchure du fleuve jusqu'à la côte atlantique (1482-1483), Diego Cão, découvre l'embouchure et demande le nom du fleuve aux populations Bakongo. Ils lui répondent que c'est « Nzadi » (le fleuve). L'explorateur note « Zaïre » dans son carnet de voyage.

<sup>1</sup> L'Ordonnance-loi n° 71/302 du 19 novembre 1971 portant le recours à l'authenticité.

<sup>3</sup> Le Bas-Zaïre (ex-Bas-Congo), le Bandundu, l'Équateur, le Haut- Zaïre (ex-Province-Orientale), le Kivu, le Kasai-Occidental), le Kasai-Oriental) et le Shaba (ex-Katanga).

La Zaïrianisation de 1974 va plus loin. Elle entraîna la nationalisation des biens des étrangers au profit des particuliers proches du régime. C'est la confiscation de petites et moyennes entreprises appartenant à des étrangers et qui furent soit nationalisées, soit cédées à quelques nationaux proches du pouvoir, qui n'avaient pas la pratique de la gestion d'entreprise ou du commerce. Beaucoup d'acquéreur·euse·s étaient, non pas des commerçant·e·s ou entrepreneur·euse·s zaïrois·es, mais des membres du gouvernement, de l'administration, de l'armée ou des proches de Mobutu. Cette cession des unités économiques tenues par des étrangers à des nationaux était le prélude à la débâcle économique du pays. Les unités économiques des expatrié·e·s qui ont été attribuées à des congolais·es sans la moindre expérience de gestion ne tardèrent pas à disparaître.

La radicalisation recommandait aux institutions et aux entreprises de modifier leur dénomination. En effet, pour harmoniser les appellations avec le nouveau nom du pays, toutes les institutions et les sociétés commerciales devaient modifier leur dénomination lorsque celle-ci comportait un mot évoquant l'ancien nom du pays. Ainsi, la Banque Nationale du Congo fut rebaptisée Banque Nationale du Zaïre (BNZ), aux termes de l'ordre de service n°218 du 4 novembre 1971 et une rectification apportée par l'ordre de service n°219 du 25 novembre 1971, transformant cette nouvelle dénomination en Banque du Zaïre (BZ). La radicalisation est l'ensemble des mesures qui consistaient à la mise sous tutelle de l'État des entreprises zaïrianisées.

Le zaïre était désormais lié au dollar et ayant maintenu sa parité à l'égard de cette monnaie dévaluée, sa dépréciation devait évidemment être égale à elle. Malheureusement, le zaïre ne valait plus que 78 FB.<sup>1</sup>

La rétrocession était l'ensemble des mesures prises par le chef de l'État à l'issue de la réunion du 17 septembre 1976 qui consistaient à remettre, sous certaines conditions, les biens et services zaïrianisés aux anciens propriétaires. Cette dernière mesure était devenue nécessaire du fait de l'échec de la politique de la zaïrianisation et de radicalisation.

<sup>1</sup> VANDERLINDEN Jacques et OMASSOMBO Jean, *Du Congo au Zaïre 1970-1980 : Essai de bilan*, CRISP, Bruxelles, 1982.

<sup>2</sup> WILLAME Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux Belgo-Zaïrois*, CDAF, Bruxelles 1988.

Toutes ces mesures avaient provoqué des nouveaux contentieux Belgo-Congolais : la Belgique commença à se désintéresser de plus en plus de son ancienne colonie. D'autres fournisseurs de matières premières, plus discrets et plus fiables, étaient trouvés : Chili, Pérou, États-Unis et Australie pour le cuivre ; Pérou, Indonésie, Nouvelle-Calédonie et la Nouvelle-Guinée pour le cobalt.<sup>2</sup>

## Les principales causes de la crise économique mondiale de 1974

**1°** Le système monétaire international reconstruit à Bretton Woods en 1944 reposait sur deux principes : un système de changes fixes entre monnaies et la reconnaissance du dollar comme monnaie de réserve internationale. Mais l'accumulation des déficits américains accrus par les dépenses afférentes à la guerre du Vietnam entraînait de très fortes pressions sur la monnaie américaine. Le 15 août 1971, le président Richard Nixon décida l'inconvertibilité du dollar par rapport à l'or. Cette décision entraîna l'effondrement du système monétaire international.

**2°** Le choc pétrolier : les 16 et 17 octobre 1973, les pays membres de l'OPEP (Organisation des pays producteurs et exportateurs de pétrole), alors réunis au Koweït, annoncèrent un embargo sur les livraisons de pétrole contre les États qui avaient soutenu Israël lors de la guerre de Kippour.<sup>3</sup> Ils multiplièrent par quatre le prix du baril de pétrole brut, tout en réduisant leur production. En un jour, le prix du baril était passé d'environ 3 dollars à 12 dollars. Couplée à la crise pétrolière et au désordre financier international, la zaïrianisation assomma littéralement l'économie congolaise.

La récession économique était apparue vers la fin de 1973, aux États-Unis d'abord, avant de toucher les autres pays industrialisés, principaux partenaires du Zaïre. Au Zaïre, l'apport des capitaux privés se concentrait de plus en plus dans le secteur tertiaire

<sup>3</sup> Le 16 octobre 1973, la majorité des habitant·e·s de l'État hébreu célébrait le Yom Kippour, le jour le plus sacré du calendrier juif fut le moment choisi par une coalition arabe menée par l'Égypte et la Syrie pour lancer une deuxième attaque militaire surprise en réponse à la défaite de la guerre de Six Jours qui, du 5 au 10 juin 1967, opposa Israël à l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et l'Irak dans l'espoir de récupérer par la force les territoires conquis par Israël, la péninsule du Sinaï et le plateau du Golan en particulier.

plutôt que dans les autres secteurs de production. On assista alors à un effondrement de la production dans la plupart des secteurs d'activité à un niveau inférieur à celui de 1958.

Pour remédier à cette situation, le Comité de Stabilisation, en collaboration avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, avaient pris une série de mesures économiques et politiques pour lutter contre l'ampleur de la crise, notamment le Plan Mobutu (1974-1981) et le Programme de rééchelonnement de la dette extérieure. Mais ce programme de stabilisation n'avait pas donné des résultats escomptés à cause de la détérioration des capacités de production et des infrastructures de base. La dégradation des secteurs socio-économiques engendra de grands déséquilibres économiques et financiers, ayant pour conséquences des indicateurs macroéconomiques négatifs.

L'ordonnance-loi n° 76/004 du 12 mars 1976, sur la réforme monétaire s'était opérée sous le couvert du zaïre au rattachement au D.T.S. (1 Z = 1 DTS). Le DTS (le Droit de Tirage Spéciaux) qui se définit comme un « panier » de principales devises y compris le dollar américain, était une nouvelle monnaie de référence créée et gérée par le Fonds Monétaire International, basée sur un système de parité fixe et ajustable. Cet alignement avait comporté une dévaluation du zaïre de 42%. L'opération s'était inscrite dans un processus de mise en place d'un programme de stabilisation appuyé par le FMI. Malheureusement les difficultés de gestion rencontrées au niveau des finances publiques ne permirent pas d'atteindre les résultats escomptés.<sup>1</sup>

À cause de la mauvaise application des mesures d'encadrement du DTS, cet alignement fut très impopulaire. Les esprits malins le traduisaient par « Destruction Totale et Systématique », comme s'ils pressentaient déjà l'aggravation de la crise économique et politique qui s'en suivrait dans les pro-

chaines années. D'après le Comité de Stabilisation, les causes principales qui amplifiaient la crise économique zaïroise furent :

- le renchérissement du prix d'importations du pétrole ;
- les difficultés rencontrées dans l'évacuation du cuivre et dans l'approvisionnement de la région minière du Shaba (Katanga), suite à la fermeture de la ligne de chemin de fer Dilo-lobito ;
- le budget de l'État, constamment déficitaire depuis 1973, obligeait les pouvoirs publics à recourir au financement monétaire, et par conséquent, à renforcer les tensions inflationnistes ;
- l'augmentation considérable du trafic de devises au marché parallèle entraînait une augmentation considérable du coût de la vie et la raréfaction des grosses coupures aux guichets des banques commerciales ;
- au marché parallèle, le trafic de devises s'était maintenu à un niveau très élevé de 1974 à 1977. Pour mettre fin à cette situation, le Comité de Stabilisation avait décidé de lancer un plan de stabilisation comportant les dispositions suivantes : la redéfinition du Zaïre-monnaie ; la limitation du déficit budgétaire, la révision de la politique des salaires et des prix, la réduction du déficit de la balance des paiements, le réaménagement de la politique de la dette extérieure, l'ajustement du taux de change de la monnaie nationale, et la limitation des dépenses publiques.

Les deux guerres du Shaba<sup>2</sup>, séparées l'une de l'autre par moins d'un an, avaient eu des conséquences néfastes : une destruction partielle de l'outil de production de la Gécamines ; le rapatriement de beaucoup de cadres étrangers ; une économie zaïroise fortement affectée, surtout lorsque l'on sait qu'elle dépendait de plus de 60% de cette province minière.

<sup>2</sup> La Première guerre du Shaba (Katanga) avait commencé par l'invasion des troupes rebelles du Front national de libération du Congo (FNLC), le 8 mars 1977. Grâce à l'offensive armée des troupes conjointes marocaines et zaïroises, le régime zaïrois était arrivé à reprendre le contrôle de toute la province, et de célébrer la victoire le 20 mai 1977. La Deuxième guerre du Shaba, les rebelles avaient récidivé et assiégé la ville de Kolwezi le 13 mai 1978, massacrant des dizaines d'Européen-ne-s, ce qui incita à une intervention franco-belge : les légionnaires français se chargèrent de pourchasser les rebelles, tandis que les paras-commandos belges s'occupèrent de l'opération de sauvetage des Européens en fuite. À la fin du même mois de mars 1978, la guerre était terminée.

<sup>1</sup> TSHIUNZA Mbiye et KABUYA Kalala, « L'expérience zaïroise en matière de taux de change », *Cahiers Économiques et sociaux*, vol. 16, mars n° 1, 1978, p. 51-72.

À partir de 1976, une longue série de dévaluations du Zaïre-monnaie par rapport au DTS et aux autres monnaies s'installa : c'est la période des cascades.<sup>1</sup>

## Modifications intervenues à la parité monétaire entre le 1<sup>er</sup> janvier 1968 et le 22 février 1980<sup>2</sup>

Dates	Variations			
	Zaïre-monnaie	Droits de tirage spéciaux	Dollar américain	Franc belge
01-01-1968	1 Z =		2,00 \$	100,00 FB
12-03-1976	1 Z =	1,00 DTS	1,16 \$	44,89 FB
01-11-1978	1 Z =	0,90 DTS	1,21 \$	30,34 FB
02-01-1979	1 Z =	0,05 DTS	0,65 \$	18,76 FB
22-02-1980	1 Z =	0,2625 DTS	0,34 \$	10,19 FB

Le succès de la réforme monétaire du 24 juin 1967 fut stoppé par la Zaïrianisation de toutes les activités économiques du pays. De 1970 à 1974, l'environnement économique favorable et la facilité de crédit international furent transformés en un endettement extérieur excessif. À cause de grands projets de prestige national, notamment : la construction du gigantesque ouvrage dans le domaine de l'énergie (INGA I et INGA II), la ligne à haute tension INGA-SHABA et plusieurs projets administratifs somptueux tels que le C.C.I.Z., l'immeuble de la Voix du Zaïre, les réseaux Hertzziens, la Cimenterie nationale de Kimpese, l'Échangeur de Limete, le COMINGEM, etc.

## Anecdote sur certains choix économiques du Zaïre

*Lors d'un voyage en Argentine, en 1987, Mobutu démontra, une fois encore, la manière dont il se faisait abuser dans ses choix économiques. Après avoir visité la vaste prairie de la Pampa au sud du pays, il s'était laissé convaincre d'acheter 5 300 brebis mérinos. Cette race de moutons, dont la laine fine est très estimée, peuplerait son domaine de Gbadolite. Mais de la Pampa australe à la Région de l'Équateur au Zaïre, la distance est longue et le D.C.10 d'Air Zaïre devra faire quinze rotations. À leur arrivée, les brebis, déjà mal en point, mouraient parce qu'elles supportaient mal la chaleur. Les gardes du domaine, payés irrégulièrement, s'étaient régalés copieusement.<sup>3</sup>*

<sup>1</sup> VANDERLINDEN Jacques et OMASSOMBO Jean, *Du Congo au Zaïre 1970-1980 : Essai de bilan*, CRISP, Bruxelles, 1982, p. 237-240.

<sup>2</sup> KIKASSA F., « Les réformes monétaires du Zaïre 1960 à 1979 », *Zaïre-Afrique*, n°140, Kinshasa 1979, pp. 583 à 596.

<sup>3</sup> BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Fayard, 1992, p. 163.

## L'éventail de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
110 A	30.06.1973				Sambwa Pida
110 B	04.10.1974				N'Bagui
110 C	<b>04.10.1975</b>				
110 D	24.06.1976				
110 E	24.06.1977				
110 F	20.05.1978	50 makuta	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Bofosa W'ambea Nkoso
110 G	24.11.1979				Jules Croy Emony Mondanga
110 H	14.10.1980				Sambwa Pida N'Bagui

### DESCRIPTION

**Format :** 150x75 mm

**Numéro de série :** D5307804E

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

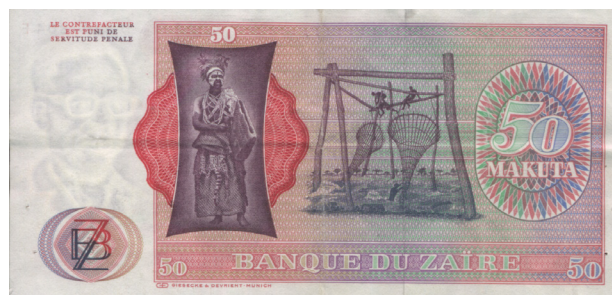
**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Rouge, violet et vert.

### MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue civile (abacos+foulard), un léopard bondissant, armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; un homme en tenue traditionnelle, des pêcheurs Wagenya sur leurs installations de pêche traditionnelle à la nasse sur les chutes et les rapides de Tshungu (ex-Stanley- Falls) dans la Province Orientale ; le Sigle de la Banque du Zaïre.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
111 A	15.03.1972				Sambwa Pida
111 B	27.10.1974				N'Bagui
111 C	20.05.1975				
111 D	27.10.1975				
111 E	27.10.1976				
111 F	27.10.1977	1 zaïre	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Bofosa W'ambea Nkoso
111 G	22.10.1979				Jules Croy Emony Mondanga
111 H	27.10.1980				Sambwa Pida
111 I	20.05.1981				N'Bagui

### DESCRIPTION

**Format :** 160x80 mm

**Numéro de série :** CA5157941K

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Brun, vert et bleu.



### MOTIFS

**Recto :** Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos+foulard), la toque en peau de léopard, un léopard bondissant, les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, deux défenses d'éléphant, une branche de feuilles de la cheminée de la fonderie caféier en fleurs, un régime de noix de palme ; une partie des installations industrielles de la Gécamines dont la cheminée et le terril ; le sigle de la Banque du Zaïre.

### ANNOTATIONS

**Verso :** Suite à la politique de zaïrianisation, la Province du Katanga prit le nom de Shaba (cuivre, en langue locale). Dans le langage populaire, ce billet montrant la Gécamines était surnommée « Shaba ».

Sur la Gécamines, sa cheminée et ses terrils, voir page 208.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
112 A	24.11.1971	5 zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Sambwa Pida N'Bagui
112 B	24.11.1972				

#### DESCRIPTION

**Format** : 170x85 mm

**Numéro de série** : B8720791A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Vert, gris et rouge.

#### MOTIFS

Identique au billet n°105 sauf la mention « BANQUE DU ZAÏRE » au lieu de « BANQUE NATIONALE DU CONGO ».

#### ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
113 A	30.11.1974				Sambwa Pida
113 B	24.11.1975				N'Bagui
113 C	24.11.1976	5 zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Bofosa W'ambea
113 D	<b>24.11.1977</b>				Nkoso

## DESCRIPTION

**Format** : 170x85 mm

**Numéro de série** : B3914403K

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé

**Teintes dominantes** : Vert, jaune et violet.



## MOTIFS

**Recto** : Motifs habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos + foulard), la toque en peau de léopard, un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, sauf la mention « BANQUE DU ZAÏRE » au lieu de « BANQUE NATIONALE DU CONGO », le barrage hydroélectrique d'Inga I (Shongo) dans le Bas-Congo, à 50 km en amont de Matadi ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
114 A	30.06.1971				Sambwa Pida
114 B	30.06.1972				N'Bagui
114 C	22.06.1974				
114 D	30.06.1975	10 zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	
114 E	30.06.1976				
114 F	27.10.1977				Bofosa W'ambea Nkoso

## DESCRIPTION

**Format** : 180x90 mm

**Numéro de série** : A4772793A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé

**Teintes dominantes** : Bleu, vert et violet.



## MOTIFS

Identique au billet n°106 sauf la mention « BANQUE DU ZAÏRE » au lieu de « BANQUE NATIONALE DU CONGO ».

## ANECDOTE

À l'époque, ce billet représentait la plus haute valeur faciale du zaïre-monnaie. Il avait été chanté en lingala par Tabu-Ley Rochereau en 1978, avec l'Orchestre Afrisa International, dans « KIYEDI ». Il est chagriné parce que sa femme Kiyedi l'a quitté après que son rival lui ait offert un billet de 10 Zaires. Suite à cette chanson, ce billet bleu fut surnommé « Kiyedi » ou « Lokasa ya bleu ».

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
115 A	04.02.1980	5 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Jules Croy Emony
115 B	24.11.1980				Mondanga Sambwa Pida N'Bagui

## DESCRIPTION

**Format** : 188x94 mm

**Numéro de série** : E8175433A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé avec fluorescence et texte en négatif « RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO »

**Teintes dominantes** : Rouge, bleu et jaune.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos + foulard), la toque en peau de léopard, armoiries de la République du Zaïre, un léopard bondissant.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, les armoiries de la République du Zaïre ; le sigle de la BZ.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.

## ANECDOTE

À l'époque, ce billet représentait la plus haute valeur faciale du zaïre-monnaie. Il avait été chanté en lingala par Tabu-Ley Rochereau en 1980, avec l'Orchestre « Afrisa International », dans « MAZE ». Il félicite sa bien-aimée d'avoir résisté aux baratins d'un homme qui la drague et essaie de lui offrir ce billet de 50 Z. Suite à cette chanson, ce billet rouge fut surnommé « Maze » ou « Lokasa ya rouge ».



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
116	1971	5 makuta	Banque du Zaïre	Cuivre	Royal Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 6g

**Diamètre** : 14mm

**Description** : Tranche cannelée

#### MOTIFS

**Avers** : Nom de la banque émettrice, buste de Mobutu de trois quart en civil (tenue de l'abacos)

**Revers** : L'année d'émission, valeur faciale.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
117	De 1973 à 1978	10 makuta	Banque du Zaïre	Cupro-nickel	Royal Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 9g

**Diamètre** : 28mm

**Description** : Tranche cannelée

#### MOTIFS

**Avers** : Nom de la banque émettrice, buste de Mobutu de trois quart en civil tenue de l'abacos)

**Revers** : L'année d'émission, valeur faciale, armoiries et devise de la République du Zaïre.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
118	1973 1976	20 makuta	Banque du Zaïre	Cupro-nickel	Royal Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 13,1g

**Diamètre** : 31mm

#### MOTIFS

**Avers** : Nom de la banque émettrice, buste de Mobutu de profil en civil tenue de l'abacos)

**Revers** : L'année d'émission, valeur faciale, flambeau du Parti MPR.

## Le Plan Mobutu

Les mesures de zairianisation et de radicalisation de novembre 1973 et de décembre 1974 eurent des conséquences lourdes sur l'évolution des activités économiques du pays avec la baisse des prix du cuivre et du cobalt, mais aussi avec la flambée des produits pétroliers. Pour relancer cette économie moribonde, les Occidentaux avaient proposé au Gouvernement zairois d'injecter des capitaux frais de la Banque Mondiale dans les entreprises zairoises. Présenté par des experts belges, c'était un plan de redressement économique. Pour ménager les susceptibilités du Guide, il était baptisé « Plan Mobutu ». Malgré son orgueil, Mobutu était contraint d'accepter et de se soumettre à leurs exigences. Dans son discours d'ouverture du deuxième Congrès ordinaire du MPR, le 25 novembre 1977, Mobutu dévoila les principaux points de ce plan : la réorganisation des transports, le développement de l'agriculture, le retour de la production minière à son niveau optimum, la décentralisation de la gestion de l'économie au profit des régions, la rigueur et l'efficacité dans la gestion des affaires nationales.

Mais l'aide de la Banque Mondiale et du FMI était accompagnée de quelques exigences, notamment que l'économie du Zaïre soit pratiquement mise sous tutelle et que des expatrié·e·s prennent les commandes de tous les postes clés des entreprises étatiques. Exemples : à l'OFIDA (office national des douanes et assises), à l'ONATRA (office national des transports), à la Banque du Zaïre, la Gécamines, etc.

Les « pays amis du Zaïre » décident dès lors d'envoyer à la tête de la Banque du Zaïre un expert du Fonds Monétaire International, l'Allemand Erwin Blumenthal. Il occupa le poste de Directeur intérimaire de la Banque du Zaïre à Kinshasa entre 1978 et 1979, pour redresser le trésor zairois. En tentant de remettre cette institution en ordre, sa mission fut brutalement interrompue, ayant reçu des menaces physiques sur sa personne. Craignant pour sa vie, il fut obligé de s'enfuir du Zaïre. Il fut remplacé par un autre fonctionnaire international de nationalité mauritanienne, Mamadou Touré.

## Les mesures de démonétisation de décembre 1979

Un rapport de la Banque Mondiale datée de 1978 fut sans appel :

*« L'année 1978 a peut-être été la pire depuis le début de la crise, le déficit budgétaire, l'inflation et le montant des arriérés de paiement de la dette, autant de baromètres incontestable de la santé de l'économie, ayant atteint cette année-là des niveaux sans précédent ».*

En l'espace de 14 mois, de novembre 1978 à décembre 1979, la République du Zaïre avait connu cinq dévaluations en cascades. Un programme rigoureux de stabilisation économique et financière conclu au dernier moment avec le Fonds Monétaire International, une importante opération de démonétisation organisée le 25 décembre 1979. Conçue par la Banque du Zaïre sous l'appellation de « Opération Alpha », son impact immédiat fut perceptible dans les premiers jours qui avaient suivi l'opération d'échange des anciens billets contre les nouveaux : le billet vert de 5 Z et le billet bleu de 10 Z, étaient remplacés par les billets de mêmes valeurs faciales, mais de couleurs opposées. En même temps, il fut question d'opérer une importante déflation des moyens de paiement, sans affecter la valeur externe de la monnaie nationale. Pour cela, le montant à échanger était limité :

- 3 000 zaïres pour les personnes de 18 ans et plus ;
- 5 000 zaïres dont 50% à verser en compte bancaire pour les petites et moyennes entreprises ;
- 20 000 zaïres dont 50% à verser en compte bancaire pour les entreprises de grande taille.

Les avoirs à vue étaient disponibles à concurrence

<sup>1</sup> KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980, p.57-74.

<sup>2</sup> « Triste monde, malheur aux pauvres », *Zaïre-Afrique*, n° 14 de janvier 1980, p. 5

de 10%, tandis que le reste serait progressivement libéré selon les besoins de l'économie. Cinq jours seulement étaient accordés à la population et aux commerçant·e·s pour échanger les anciens billets contre les nouveaux. Cette annonce brusque et inattendue avait créé un vent de panique dans les milieux d'affaires. Les autorités avaient justifié cette mesure par leur intention d'assainir la situation monétaire. Mais ce fut un échec complet pour plusieurs raisons, notamment les difficultés techniques, le manque de compétence et de rigueur de certains responsables, et le fait que presque tous les bureaux de change étaient situés dans les villes.<sup>1</sup> Menée précipitamment et appuyée par une infrastructure bancaire très clairsemée, l'opération d'échange de billets s'est révélée comme « *un filet jeté sur les thésauriseurs malhonnêtes... doté de mailles curieusement sélectives, qui laissaient passer les gros poissons et retenaient les petits ayant-droits* »<sup>2</sup>. Cette démonétisation était impossible car elle donnait l'impression aux usager·ère·s que les personnalités politiques cherchaient un moyen de « se remplir les poches ».

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
119 A	21.11.1977				Jules Croy Emony
119 B	<b>20.05.1979</b>				Mondanga
119 C	27.10.1980	5 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Sambwa Pida N'Bagui

#### DESCRIPTION

**Format** : 170x85 mm

**Numéro de série** : B6693857C

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Bleu, rose et jaune.

#### MOTIFS

Identique au billet n°113, sauf la couleur qui est pour ce billet majoritairement bleue

#### ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
120 A	24.06.1979				Jules Croy Emony
120 B	04.01.1981	5 zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Mondanga Sambwa Pida N'Bagui

## DESCRIPTION

**Format :** 180x90 mm

**Numéro de série :** A4821835E

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Vert et gris.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos + foulard), la toque en peau de léopard, armoiries de la République du Zaïre, un léopard à l'affût.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le barrage hydroélectrique d'Inga I (Shongo) dans le Bas-Congo, à 50 km en amont de Matadi.

## La tentative d'introduction des billets régionaux

Pour pallier cet échec et pour faire face à la pénurie de nouveaux billets, le gouvernement avait recommandé aux autorités régionales de l'administration et du MPR de valider les anciens billets qui n'avaient pas pu être échangés, en y apposant un cachet administratif. Cette opération était appelée « Billets régionaux », c'est-à-dire, que les billets validés n'avaient cours que dans la Région ou la Zone dont ils portaient le cachet au recto.



Mais ce fut aussi un échec, parce que la population avait déjà perdu toute confiance dans les autorités monétaires et politiques, les commerçant-e-s ne voulant plus entendre parler d'anciens billets. Ces mesures, tombées le jour de Noël, n'avaient pas permis à la population de bien passer les fêtes de la Nativité et de Nouvel An.

La campagne s'était enfoncée davantage dans l'économie de subsistance ou de troc, les paysan-ne-s et les personnes à revenus modestes étaient ruiné-e-s davantage.

À la suite de ces mesures très impopulaires et contestables, beaucoup de personnes ayant perdu toutes leurs économies s'étaient complètement appauvries. En janvier 1980, soit un mois après la démonétisation, on assistait à une reprise fulgurante des émissions monétaires. Un témoignage éloquent de l'échec de l'opération et une dévaluation de 30% était survenu en février 1980. Le système monétaire et bancaire avait été profondément perturbé, toute l'économie s'était trouvée, de ce fait, paralysée pendant des mois.

Comme le souligne le professeur Ndaywel à Nziem, ce fut le cas lors de cette démonétisation :

*« Le peuple congolais est naturellement optimiste et bon vivant, capable d'oublier un moment les préoccupations les plus graves pour profiter de l'instant présent ».*<sup>1</sup>

Les mesures de zairianisation et de radicalisation de novembre 1973 et décembre 1974 furent des conséquences lourdes sur l'évolution des activités économiques du pays avec la baisse des prix du cuivre et du cobalt, mais aussi avec une flambée des prix des produits de pétrole.

Dans un vaste champ de mesures visant la stabilisation de l'économie, la démonétisation intervenue en 1979 voulait simplement répondre à une situation ponctuelle : décourager la détention, à des fins spéculatives, des coupures à valeurs faciales élevées, et éponger une partie des liquidités. En définitive, cela a détruit toute forme d'enrichissement dans le pays. Le seul moyen pour s'enrichir n'était donc pas de se lancer dans les affaires, mais de devenir politicien et de voler l'État.

*« Le dernier jour de l'opération, des milliers de personnes étaient massées devant les grilles fermées des banques avec, en main, le peu d'économies qu'elles avaient réalisées et dont elles savaient qu'elles allaient partir en fumée. La situation fut tendue à Kinshasa où la BCZ fut littéralement assiégée, avec impossibilité pour tout le personnel de quitter le bâtiment durant la journée. Des incidents plus sérieux eurent lieu à l'intérieur du pays ».*<sup>2</sup>

Toutes les mesures monétaires prises entre les années 1976 et 1980 étaient liées à la mise en œuvre du programme de stabilisation imposé par le FMI, entre autres par une plus grande rigueur financière et de gestion, la rétrocession des entreprises et la libéralisation économique.

<sup>1</sup> TSHIUNZA Mbiye et KABUYA Kalala, « L'expérience zaïroise en matière de taux de change », *Cahiers Économiques et sociaux*, vol. 16, mars n° 1, 1978, pp. 51-72.

<sup>2</sup> Témoignage de monsieur Philippe Delvoie, ancien directeur de la Banque Commerciale Zaïroise (BCZ), sur l'opération de démonétisation. Dans *BCDC : la Banque du siècle 1909-2009*, p. 31.

L'histoire économique des années 1980 au Zaïre fut jalonnée de plans de redressement des finances publiques. Confronté aux déséquilibres financiers, à la montée de l'endettement et la stagnation, le pays fut contraint d'adapter les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel recommandées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Malgré cela, les déficits budgétaires et la dette du pays n'avaient pas cessé de croître.

En 1982, la dette extérieure passa de 4 à 5,3 millions de dollars, l'inflation est de 70% et le PNB (produit national brut) avait diminué de 30%. Le FMI imposa alors une dévaluation importante : en 1967, au moment de la sortie du zaïre-monnaie, le zaïre était passé de 2 dollars à 0,033. Malgré une brève stabilité financière en 1984, elle se dégrada l'année suivante : le Zaïre devait rembourser quelque 900 millions de dollars, alors que le budget de l'État ne prévoyait que 850 millions de recettes et 960 millions de dépenses. Le Gouvernement zaïrois dut demander un rééchelonnement de sa dette pour ne rembourser que 250 millions de dollars. L'inflation n'était que de 30% et rebondit à 85% en 1985. Le zaïre-monnaie se déprécia lui à 97% en un an.

## **La réforme monétaire de septembre 1983**

Elle fut décidée dans le cadre de ce programme d'ajustement économique et financier. Elle comportait trois points principaux : la modification du taux de change ; l'adhésion au régime des taux flottant ; la libéralisation de la réglementation de change, sauf pour les capitaux et les revenus locatifs. Dans ce régime de flottement, le cours des monnaies était censé se déterminer librement sur le marché interbancaire des changes. La révision décidée de la parité de la monnaie nationale consacra une dévaluation de 77,5%, partant de 1 zaïre = 0,1575 DTS (Droit de Tirage Spéciaux) en vigueur depuis le 22 juin 1981, à 1 Z = 0,03542 DTS.

Après la réforme de 1983, la politique monétaire demeura prudente, et avait pour objectif de contenir le niveau d'inflation tout en permettant une certaine relance de l'économie. Pour atteindre ce but, des mesures tendant à contrôler la liquidité de l'économie ont été poursuivies. Elles portaient essentiellement sur l'encadrement direct des crédits, le coût de refinancement des banques auprès de la Banque du Zaïre, le mécanisme de réserve obligatoire et les taux d'intérêt débiteurs. Les modalités de distributions des crédits avaient été assouplies par l'élimination du sous-plafond global. De ce fait, les banques avaient commencé à disposer d'un pouvoir discrétionnaire en matière de sélection des bénéficiaires et de répartition sectorielle de leurs intervenant-e-s.

Pendant toute la période de transition (un an), où coexistaient les anciens et les nouveaux billets, une fois qu'on avait les nouveaux, certaines personnes avaient tendance à les thésauriser, ne faisant leurs achats qu'avec les anciens billets. Ce phénomène avait un peu affecté le système bancaire, parce que le processus de retrait d'anciens billets et de sortie de nouveaux billets était perturbé.

Ces billets de petits formats étaient très appréciés par les Zaïrois-es : « *Ils sont beaux et de petit format, . Ils ressemblent aux billets du dollar américain* », disaient-ils. Les jeunes avaient surnommés ces billets « devises », au sens strict du terme.

Jusqu'à la fin de l'année 1983, le zaïre s'était très peu déprécié par rapport au dollar américain. L'inflation avait fort diminué et l'écart entre le taux du marché officiel et celui du marché parallèle s'était progressivement réduit grâce aux apports en devises, favorisés par une certaine libéralisation des échanges extérieurs. Les mesures de septembre s'étaient inscrites dans le cadre d'un programme d'ajustement économique et financier qui avait reçu le soutien du Fonds Monétaire International. Deux autres programmes seront initiés en 1987 et en 1988, et puis interrompus par la suite à cause de leur exécution non satisfaisante au regard des critères de performance édictés par le Fonds Monétaire International.<sup>1</sup>

L'histoire nous renseigne, en effet, que pendant l'époque coloniale, la liberté de change n'existait que dans le sens colonie-métropole alors que le contrôle était de stricte application vers le Congo belge.

À l'approche de l'indépendance, un contrôle de change fut instauré afin de limiter la fuite des capitaux vers l'extérieur. C'est sur ce régime de contrôle que le pays a vécu jusqu'à cette réforme monétaire de 1983 qui instaura un régime de liberté de change, sauf pour les capitaux et les revenus locatifs.<sup>2</sup>

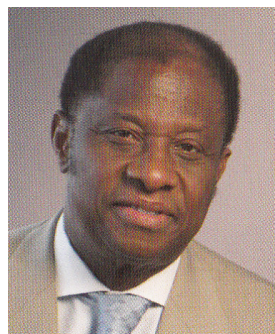
Entre 1982-1983 et 1986, le Zaïre s'était engagé envers le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale dans un Programme d'ajustement structurel (PAS). Pour juguler la crise économique et sociale, les principaux objectifs visés étaient alors : libéraliser l'économie, dévaluer et instaurer des mécanismes de contrôle renforcés.<sup>3</sup>

Analysant les difficultés auxquelles le Zaïre était confronté depuis 1975, un rapport de la Banque mondiale datée de 1978 fut sans appel :

*« L'année 1978 a peut-être été la pire depuis le début de la crise, le déficit budgétaire, l'inflation et le montant des arriérés de paiement de la dette – autant de baromètres incontestables de la santé de l'économie – ayant atteint cette année-là des niveaux sans précédent ».*<sup>3</sup>

Une nouvelle fois, le Gouvernement dut demander

un rééchelonnement de sa dette pour ne rembourser que 250 millions de dollars. En 1985 toujours, l'inflation n'était que de 30%. En 1988, elle était de 85%, le zaïre se dépréciant de 97% en un an.<sup>3</sup>



Alexis Thambwe Mwamba,  
Ancien administrateur de la  
Banque commerciale du Zaïre

*« L'idée de départ de la zaïrianisation était de créer une classe moyenne congolaise. Cela a tourné à la catastrophe absolue dont nous payons toujours les conséquences en 2009 ».*<sup>4</sup>

## Anecdote sur la convertibilité du zaïre-monnaie à travers le mode

*Lors du lancement du zaïre-monnaie en 1967, le Président Mobutu avait déclaré en lingala :*

*« Si quelqu'un constate l'inconvertibilité de la monnaie nationale quelque part dans le monde, qu'il me le signale de toute urgence, et je vais réagir vigoureusement ».*

*À mon retour de voyage de Chine populaire en 1978, j'étais en transit à Zaventem, en Belgique. J'étais surpris de lire la mention affichée dans un cadre lumineux « Toutes les monnaies sont convertibles, sauf le zaïre et le rouble russe ». Quelle ne fut pas ma déception de constater que dix ans après le lancement du zaïre-monnaie, notre monnaie n'était plus échangeable dans les banques et bureaux de change du monde entier. (KASONGA Ndunga Mule Bruno).*

<sup>2</sup> LOLO M. et TSHIUNZA M., « Le stop and go en matière de réglementation de change », *Notes de conjoncture*, n° 33, mars 2000, p. 8-12.

<sup>1</sup> KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980, p.45-46.

<sup>3</sup> BCDC, *la Banque du siècle 1909-2009*, p. 33-34.

<sup>4</sup> BCDC, *la Banque du siècle 1909-2009*, p. 31.

Le phénomène de la dépréciation quasi-quotidienne de la monnaie zaïroise commence vers le milieu des années 1970. En effet, venant d'une économie relativement prospère, avec une balance commerciale en équilibre, il faut souligner trois phénomènes qui ont amplifié la spirale inflationniste : la mauvaise gestion budgétaire du pays, le manque de planification qui a caractérisé la gestion de la chose publique tout au long de la Deuxième République et la zaïrianisation de 1973 qui avait fait péricliter un grand nombre d'activités économiques.

## Annotation sur le Palais de la Nation

À l'origine, ce palais était construit comme résidence du Gouverneur général du Congo belge et représentant du roi des Belges dans la colonie. Le bâtiment ne fut cependant pas achevé à temps et devint, finalement, le siège du Parlement congolais à l'indépendance. Implanté au bord du majestueux fleuve Congo, le Palais de la Nation connu une genèse longue et complexe. Le premier projet était dessiné en 1924 par un obscur architecte. Il fallut attendre 1956 avec Marcel Lambics qui fut désigné pour sa construction. Malgré son passé colonial chargé, le bâtiment était devenu un lieu de mémoire congolaise. C'est en effet, dans ce lieu que s'est tenu le 30 juin 1960, jour de la proclamation de l'indépendance du Congo par le Parlement belge, en présence du Roi Baudouin, le discours du Président Kasa-Vubu, du Premier ministre Patrice Lumumba, héros national, dénonçant le gouvernement colonial. Le Palais de la Nation a longtemps abrité le Parlement et le Sénat. En 1997, après la prise du pouvoir par l'Alliance des forces démocratique pour la libération du Congo (AFDL), le Parlement de la RDC quitta le Palais de la Nation pour s'installer dans le Palais du Peuple. Le Palais de la Nation est devenu depuis lors le cabinet de la Présidence de la République. Implanté le long du majestueux fleuve Congo, le palais s'ouvre sur une place où trônait la statue équestre du Roi Léopold II, déboulonnée par le Président Mobutu dans le cadre de la campagne de « recours à l'authenticité », la place accueille aujourd'hui le mausolée du feu-Président Laurent-Désiré Kabila.

## Annotation sur la cheminée et les terrils de la Gécamines

Inauguré en 1911, l'usine de Lubumbashi fût la première installation de l'Union Minière du Haut-Katanga (UMH-K), l'entreprise coloniale belge. Après sa nationalisation en 1966, elle fut baptisée Gécamines (Générale des carrières et des mines), une société d'État congolaise. Ses productions majeures sont le cuivre, le cobalt, le zinc le nickel, et accessoirement l'uranium. Avant son déclin vers la fin des années 1980, elle produisait 600 tonnes de cuivre et représentait 42% des revenus de l'État. Cette exploitation était organisée dans trois grands groupes de la Gécamines : Sud (Lubumbashi), Centre (Likasi) et Ouest (Kolwezi). Durant la période de transition qu'a connu la République démocratique du Congo (2002-2006) des partenariats avaient conclu entre la Gécamines et les investisseurs internationaux s'appuyant sur un nouveau code minier très libéral. Dans bon nombre de ces contrats, l'apport de la Gécamine (le sous-sol et les installations industrielles) a largement sous estimé ces contrats. Jugés léonins, ceux-ci devaient être renégociés. Les terrils représentaient 14 millions de tonnes et la cheminée de l'usine de Lubumbashi avait une hauteur de 112 mètres.

## L'éventail de la deuxième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
121 A	17.11.1982			Giesecke & Devrient-Munich	Sambwa Pida
121 B	<b>24.11.1985</b>	5 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies du Zaïre	N'Bagui Pay Pay wa Syakassighe

### DESCRIPTION

**Format** : 133x64 mm

**Numéro de série** : A8860028F

**Filigrane** : Portrait de Mobutu en négatif.

**Fil de sécurité** : Fil métallique vertical incorporé avec fluorescence et portant deux textes en négatif : « RÉPUBLIQUE DU ZAIRE ».

**Teintes dominantes** : Bleu, rouge et orange.

### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu, en tenue nationale (abacos+foulard), la toque en peau de léopard, un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le barrage hydroélectrique d'Inga I au Bas-Congo ; le sigle de la Banque du Zaïre.

### ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
122 A	27.10.1982			Giesecke & Devrient-Munich	Sambwa Pida N'Bagui
122 B	<b>27.10.1985</b>	10 zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies du Zaïre	Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 139x67 mm

**Numéro de série** : B0934812D

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique vertical incorporé avec fluorescence et portant deux textes en négatif : « RÉPUBLIQUE DU ZAIRE ».

**Teintes dominantes** : Vert et orange.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos+foulard) ; la toque en peau de léopard, un léopard bondissant ; armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet et motifs décoratifs, le drapeau de la République du Zaïre ; le sigle de la Banque du Zaïre.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
123 A	24.11.1982				
123 B	<b>24.06.1985</b>	50 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Sambwa Pida N'Bagui Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 144x70 mm

**Numéro de série** : D3708099Q

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

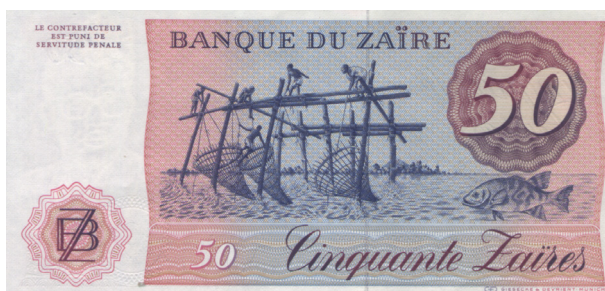
**Fil de sécurité** : Fil métallique vertical incorporé avec fluorescence et portant deux textes en négatif : « RÉPUBLIQUE DU ZAIRE ».

**Teintes dominantes** : Rouge et violet.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos+foulard) ; la toque en peau de léopard ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; les installations de pêche chez les peuples pêcheurs Wagenya ; le sigle de la Banque du Zaïre.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
124 A	30.06.1983				Sambwa Pida
124 B	<b>30.06.1985</b>	100 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	N'Bagui Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 149x73 mm

**Numéro de série** : E8157000B

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique vertical incorporé avec fluorescence et portant deux textes en négatif : « RÉPUBLIQUE DU ZAIRE ».

**Teintes dominantes** : Orange, rouge et vert.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue nationale (abacos+foulard) ; la toque en peau de léopard ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le sigle de la BZ, les bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : La pose de la première pierre avait été posée en 1974, et les nouveaux bâtiments de la ces nouveaux bâtiments Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaie avaient été inaugurés le 7 novembre 1987. Mais le 17 mai 1997, le changement de nom du pays avait entraîné le changement de nom de la Banque, qui prendra, à partir du 17 juin 1998, le nom de « Banque Centrale du Congo ».



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
125 A	14.10.1984				
125 B	<b>14.10.1985</b>	500 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Sambwa Pida N'Bagui Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 153x73 mm

**Numéro de série** : F1514771E

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Violet et bleu.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le Pont Matadi (ex-Pont Maréchal) en aval de la ville portuaire de Matadi ; sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Le Pont Matadi, ex-Pont Maréchal, enjambe le fleuve en aval de la ville portuaire de Matadi. En amont du pont, le fleuve cesse d'être navigable. Le Pont Maréchal a été construit de 1979 et achevée en 1983 au terme de d'une coopération entre la RDC, alors Zaïre, et le Japon. Inauguré le 20 mai 1983, avec une distance à franchir de 400 mètres, il traverse le fleuve Congo et permet de relier par la route Matadi à Boma. C'est le pont suspendu le plus long du continent africain et attire régulièrement des touristes. Il est supposé être un pont mixte route-rail mais le chemin de fer n'a pas encore été installé. La longueur de sa traversée principale est de 520 mètres pour une longueur totale de 722 mètres.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
126	24.10.1985	1 000 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 159x79 mm

**Numéro de série** : G8554400D

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Vert et bleu.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais du Peuple et sa fontaine ; sigle de la BZ.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Le Palais du Peuple, et sa fontaine, sont situés dans la commune de Lingwala, en face du Bouvard Triomphal. Il fut commandé par Mobutu Sese Seko, suite à une visite qu'il avait faite en Chine en 1973. Le bâtiment est un ouvrage construit de 1975 à 1979 par les Chinois et les Congolais, puis inauguré en 1985. Le Palais du Peuple a abrité des nombreuses conférences, dont la Conférence Nationale Souveraine (CNS), à partir du 24 avril 1990. En juin 1997, suite à la prise du pouvoir par l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo), le Sénat et le Parlement de la République, redevenu Congo, quittent le Palais de la Nation pour s'installer dans le Palais du Peuple. Il abrita aussi en janvier 2001 le corps de Laurent-Désiré Kabila, exposé pendant trois jours avant d'être enterré.

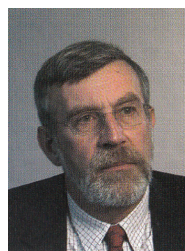
La première pierre du bâtiment de la Banque Centrale du Congo et de l'Hôtel des Monnaies fut posée en 1974, et les nouveaux bâtiments: la Banque du Zaïre et l'Hôtel des Monnaie furent inaugurés le 7 novembre 1987. Mais le 17 mai 1997, le changement de nom du pays avait entraîné le changement de nom de la Banque, qui prendra, à partir du 17 juin 1998, le nom de « Banque Centrale du Congo ».

## Les plans d'ajustement structurel

Dès 1982, le Zaïre était l'un des premiers à appliquer ces plans mis en place par le FMI. C'était un régime autoritaire qui pouvait se permettre des plans d'austérité draconiens, malgré les déficits importants du trésor public et l'aggravation de la misère sociale. Le Premier ministre Kengo wa Dondo, qui se réclamait d'un programme de stabilisation et d'assainissement des finances publiques, avait décidé d'appliquer cette « Politique de rigueur ». Lors de son quatrième mandat, 1982-1985, les dépenses consacrées au remboursement de la dette atteignaient 58% des dépenses courantes. De 2 millions de dollars jusqu'en février 1995, les paiements mensuels avaient régulièrement augmenté, atteignant 5 millions de dollars en juillet 1996. Il avait entrepris les remboursements d'arriérées de la dette extérieure accumulée depuis 1985, au détriment du social, alors que « la guerre des casseroles vides », se déroulait au sein de la population. Les préoccupations du gouvernement étaient la légitimation chez les partenaires extérieurs. La réduction des déficits budgétaires était obtenue grâce au gel des salaires et des créances des entreprises, la dégradation des infrastructures économiques et sociales, et le licenciement des fonctionnaires pour la réduction des effectifs (fonctionnaires 444 000 à 289 000, enseignant·e·s 285 000 à 126 000)<sup>1</sup>. Le système de paiement souffrait d'une profonde désarticulation. Cette situation était essentiellement due à quatre phénomènes : les déficits importants du Trésor public ; l'abandon de la monnaie scripturale comme mode de règlement des transactions, au profit d'importantes masses monétaires ; la perte généralisée de confiance dans le système bancaire ; l'éclatement de l'espace monétaire national : les deux Kasai avaient rompu l'union monétaire avec le reste du pays, fief de l'opposition pure et dure au régime de Mobutu, ils étaient en état de « sécession monétaire » en 1993.

## Le réaménagement de la dette

Les deux autres programmes, initiés en 1987 et 1988, avaient été interrompus à cause de leur exécution insatisfaisante par rapport aux critères de performance définis par le Fonds Monétaire International. Lâché par cette institution, la République du Zaïre se retrouva avec un gonflement malsain des dépôts bancaires et l'incapacité croissante des banques et autres agences agréées à répondre aux demandes de retraits des fonds exprimées par la clientèle. En juin 1989, suite à des résultats encourageants sur la relance de la production, la stabilisation du zaïre-monnaie et la maîtrise de l'inflation et des dépenses publiques, le pays, en accord avec le FMI, obtint un nouveau réaménagement de sa dette extérieure par le Club de Paris.<sup>2</sup>



Philippe Delvoie,  
ancien directeur de  
la BCZ<sup>3</sup>

*« La Banque Commerciale Zaïroise a dû naviguer entre la pénurie de devises et des billets, l'hyperinflation, l'accroissement du secteur informel, la limitation des crédits, les contraintes de la Banque centrale et du Fonds Monétaire International... »*

<sup>1</sup> BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Fayard, 1992, p. 255.

<sup>2</sup> Le Club de Paris est un groupe de créanciers créé à partir 1956, qui a pour but de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des pays endettés. Vingt pays développés en sont membres.

<sup>3</sup> *BCDC, la Banque du siècle 1909-2009*, p. 35.

## L'éventail de la troisième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre

Pendant tout le reste du temps de la présidence de Mobutu, suite à l'impression massive des billets, les différentes séries vont se dévaluer rapidement pour perdre finalement toute valeur, malgré leur valeur faciale élevée. Il en existe encore aujourd'hui de grandes quantités sur le marché des numismates, mais leur valeur est faible au regard du collectionneur-euse.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
127	30.06.1988	50 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Pay Pay wa Syakassighe

### DESCRIPTION

**Format :** 130x60 mm

**Numéro de série :** C5742008F

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Vert et orange.

### MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec le montant en italique, motifs décoratifs, les installations de pêche chez les peuples pêcheurs Wagenya ; le sigle de la Banque du Zaïre.

### ANNOTATIONS

**Verso :** Les Wagenya sont appelés aussi « peuple de l'eau », habitent sur les deux rives du grand fleuve, dans la région où celui-ci change de nom, de Lualaba, il devient Congo. C'est un peuple de pêcheurs du bassin du fleuve Congo, en amont de Kisangani. Avec leurs immenses pirogues, ils ont développé une technique unique au monde : sur les rapides du fleuve, ils plantent des échafaudages de perches reliées entre elles par des fortes traverses solidement fixées au moyen des lianes. Ces lianes servent également de tendeur ou d'attaches pour leurs nasses mesurant plus de trois mètres. Les pêcheurs profitent des rapides et des rochers qui surgissent pour établir un système de perches et de nasses destinées à arrêter les poissons. Au péril de leur vie et avec une incroyable agilité sautant de roche en roche, et grim pant sur les charpentes ils escaladent et parcourent ce dispositif pour poser, relever ou encore déplacer et réparer leurs nasses mesurant plus de trois mètres. Dans l'eau, les pêcheurs récupèrent des carpes, des tilapias, des capitaines et autres qui ont été piégés en remontant le courant à travers les roches. Ces pêcheurs-acrobates ont acquis, dans ce genre d'exercice, une dextérité étonnante. Ils impressionnèrent vivement Stanley lors de sa première descente du fleuve, il les a longuement décrits dans son journal de voyage.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
128	14.10.1988	100 zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format :** 134x64 mm

**Numéro de série :** D2550001K

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Bleu, violet, vert et orange.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec le montant en italique, motifs décoratifs, le sigle de la Banque du Zaïre, les bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies ; le sigle de la Banque du Zaïre.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
129	24.06.1989	500 zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 140x67 mm

**Numéro de série** : E7696914F

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Orange et vert.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet avec le montant en italique, motifs décoratifs ; le Pont Matadi (ex-Pont Maréchal) en aval de la ville portuaire de Matadi ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le Pont Matadi, ex-Pont Maréchal Mobutu, voir le billet n° 125 à la page 213.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
130	24.11.1989	1 000 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Pay Pay wa Syakassighe

#### DESCRIPTION

**Format** : 144x70 mm

**Numéro de série** : F3020739E

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Violet, bleu et vert.

#### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet avec le montant en italique, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais du Peuple et sa fontaine ; le sigle de la Banque du Zaïre.

#### ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le Palais du Peuple, voir le billet n° 126 à la page 214.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
131	20.05.1988	5 000 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa Giesecke & Devrient-Munich	Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format :** 149x73 mm

**Numéro de série :** G0489231K

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes :** Bleu et vert.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec le montant en italique, motifs décoratifs ; les terrils et la cheminée de la Gécamine sau Shaba (Katanga) ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso :** *La Gécamines (Société générale des carrières et des mines), une société d'État congolais avait les activités de l'Union minière du Haut Katanga (UMH-K), créée en 1906. Ses productions majeures sont le cuivre, le cobalt, le zinc le nickel, et accessoirement l'uranium. Cette exploitation était organisée dans les trois grands groupes de la Gécamines : Sud (Lubumbashi), Centre (Likasi) et Ouest (Kolwezi).*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
132	24.11.1989	10 000 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa Giesecke & Devrient-Munich	Pay Pay wa Syakassighe

## DESCRIPTION

**Format** : 154x76 mm

**Numéro de série** : H7026916E

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé en fluorescence représentant les trois couleurs du drapeau zaïrois (vert, jaune et rouge) et portant un texte en négatif « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes** : Rouge et violet.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet avec le montant en italique, motifs décoratifs ; une vue aérienne des bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies ; le sigle de la Banque du Zaïre.



Les pièces de la première série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre, émises le 30 juin 1988 étaient composées de 5 makuta, 10 makuta et 20 makuta. Mais ces pièces frappées or n'avaient pas

circulé sur le territoire national. Pourtant en juillet 1988, lors de la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN), ces pièces pouvaient être utilisées pour faire des achats, dans l'enceinte de la FIKIN uniquement.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
133	1987	1 zaïre	Banque du Zaïre	Laiton	Royal Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 5g  
**Diamètre** : 21mm

#### MOTIFS

**Avers** : Valeur en lettre, année d'émission, buste de Mobutu en abacos.

**Revers** : Deux cercles concentriques, nom de la banque émettrice dans le premier, valeur en chiffre dans le second.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
134	1987	5 zaïre	Banque du Zaïre	Laiton	Royal Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 7g  
**Diamètre** : 24mm

Identique à la pièce n°133

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	MÉTAL	FRAPPAGE
135	1988	10 zaïre	Banque du Zaïre	Laiton	Royal Mint (Angleterre)



#### DESCRIPTION

**Poids** : 8g  
**Diamètre** : 26mm

Identique à la pièce n°133

## La dégradation de la situation politique et économique

Dès la fin 1989, les grands bouleversements que subit la politique internationale avec le démantèlement du communisme, l'effondrement du mur de Berlin et la réorientation des politiques d'aide au développement « désormais soucieuse de promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits humains », transforma le paysage du Zaïre. Mobutu, qui sentait venir la contestation dans son pays, fut contraint d'annoncer la fin du parti unique et le début du multipartisme le 14 janvier 1990. Les consultations populaires, au cours desquelles le peuple exprimait ses doléances et son opinion sur toutes les questions d'intérêt national, furent organisées du 30 janvier au 2 avril 1990. À l'issue de celles-ci se forma progressivement le projet de la Conférence nationale dont la mission était de contribuer à la recherche des solutions susceptible d'améliorer le fonctionnement des institutions nationales. On assista alors à un mouvement de démocratisation et la rapide multiplication des partis politiques. La Conférence nationale souveraine (CNRS) s'ouvrit le 7 août 1991 au Palais du Peuple. Des délégués représentant toutes les couches de la population, des Régions (provinces) et de la diaspora, s'y étaient réunis. C'est le Premier ministre Mulumba Lukoji qui présidait la séance d'ouverture, en l'absence injustifiée du chef de l'État. Dans son discours, il dressa un bilan négatif de trente et une années d'indépendance, particulièrement sur le plan socio-économique.

Cette descente aux enfers fut accélérée par l'activité de placement d'argent liquide, initiée en novembre 1990 par Bindo Bolemba dite Bindo Pomotion. Il avait instauré un jeu financier basé sur le principe de la pyramide renversé, un jeu jusque-là, inconnu au Zaïre. On obtenait, en 45 jours après la mise en zaires, soit un bien (tel que téléviseur, congélateur, cuisinière), soit de l'argent d'une valeur souvent dix fois supérieure à la somme engagée. Tous avaient cru au phénomène de bénéfice exponentiel que devaient générer des épargnes de courte durée et qu'ils avaient la possibilité de devenir « millionnaires » au bout d'un mois à travers des structures informelles qui n'étaient ni des banques ni des caisses d'épargne. Dans un premier temps, c'est l'euphorie à Kinshasa. Pour la majorité d'une population, notamment kinoise, qui croupissait dans la misère, c'était une chance à saisir. Après quelques succès, les souscripteur-euse-s venaient de partout : du Bas-Zaïre, de Bandundu, de l'Équateur, de deux Kasai, on se précipitait dans la capitale pour tenter sa chance. Les autorités politiques du régime applaudissaient le suc-

cès de l'opération : les « parlementaires debout » des coins de rues venaient d'oublier momentanément les débats politiques et la tenue de la Conférence nationale Souveraine. Il n'était plus question de politique, l'argent était disponible, les vannes monétaires s'étaient miraculeusement ouvertes. Tout le monde s'était donc converti dans ce nouveau business du moindre effort, en prenant quelques risques. Bindo sera relayé par d'autres « marchands de bonheur » notamment : Masamuna, Nguma, Madova (Manda Mobutu), le Panier de la Ménagère, Longindo Promotion. Les premier-ère-s firent des gains, mais les dernier-ère-s perdirent tout. Les liquidités vinrent à manquer, les remboursements s'arrêtèrent. Plusieurs milliers de personnes ayant engagé des milliards de zaires ou ayant hypothéqué leurs propriétés foncières n'avaient pu rien récupérer.

Pour calmer la colère des victimes, Bindo et ses confrères furent arrêtés et emprisonnés, leurs biens saisis et vendus afin de rembourser les victimes. Les « marchands de bonheur » ayant disparu avec leur « bonheur », beaucoup de personnes étaient devenues plus pauvres qu'avant.<sup>1</sup> La population décida alors de se faire payer en détruisant et en pillant. Ces opérations furent le prélude des pillages de septembre 1991. « Nous récupérons ce que Bindo nous a pris », déclaraient les pillards chargés de marchandises. La situation économique s'aggrava avec pour conséquences : une pénurie de liquidités ; une désarticulation du circuit et désintermédiation bancaire ; une grande spéculation ; une hyperinflation et une paupérisation généralisée de la population.

En janvier 1992, constatant l'insuffisance des liquidités au niveau des banques, le gouvernement avait pris la décision de limiter les retraits bancaires à 3 000 000 Z (±3 000 FB).

Pendant que les politiciens étaient incapables de trouver un consensus politique, des émeutes se déclenchèrent à Kinshasa, le 23 septembre 1991, par certains militaires pour protester contre la non-augmentation de leurs salaires. La population civile, mécontente de l'hyperinflation qui sévissait et des ajournements de la Conférence nationale, s'est jointe au mouvement de contestation. Le bilan des émeutes, qui s'étaient étendues de Kinshasa aux autres grands

<sup>1</sup> JEWSIEWIKI Bongomi, *Jeux d'argent et de pouvoir au Zaïre : la bindomanie et le crépuscule de la Deuxième République*, Politique africaine Karthala, Paris, 1992, p. 50-70.

centres du pays, se chiffrait à des dizaines de mort-e-s et plusieurs propriétés tant privées que publiques avaient été saccagées et pillées.

Sous la direction de Monseigneur Mosengo, les 2 850 participant-e-s à la Conférence nationale Souveraine, venu-e-s de toutes les régions du pays, dénonçaient les dérives totalitaires de Mobutu. Le 16 février 1992, Mobutu demanda la fermeture de la conférence nationale mais plus d'un million de personnes descendirent dans la rue pour une « Marche de l'espoir » ou « Marche des Chrétiens ». La manifestation fut alors réprimée dans le sang. Des dizaines de marcheur-euse-s furent blessé-e-s, d'autres furent abattu-e-s sans sommation. Ce qui créa un chaos politique. La conférence reprit en avril 1992 avec une nouvelle vigueur. En vue de préparer une période de transition pacifique, les négociations s'étaient limitées à deux grandes plateformes qui sont la Mouvance Présidentiels et l'Union Sacrée de l'Opposition, mais aussi des partenaires socio-économiques impliqués dans le processus de l'avènement de la Troisième République. Une Constitution temporaire, qui rendait nécessaire le changement des symboles de l'État : le Zaïre redevenait le Congo tandis que le drapeau, la devise et l'hymne redevenaient ceux d'avant 1965. Mais Mgr Monsegwo, président de la CNS, entreprit de s'entretenir directement avec Mobutu pour favoriser un changement en douceur. Une nouvelle Constitution fut élaborée sur le modèle fédérale de 1964, et la CNS imposa elle-même le Premier ministre, mais le pays resta le Zaïre. Enfin le 6 décembre 1992, on assista à la clôture de la CNS qui mis en place un acte Constitutionnel de transition, un Gouvernement de transition, le Haut Conseil de la République et le Conseil électoral. Malheureusement, à la clôture de la CNS, toutes ces résolutions qui inspiraient tout l'espoir du peuple zaïrois, n'avaient pu être appliquées. La désorganisation du pays avait favorisé le développement de l'économie informelle et la prolifération des cambistes de rue (échangeurs de rue). Le développement de ces banquiers de fortune avait totalement fragilisé le système bancaire officiel.

C'est à bord de son bateau, devant deux récepteurs de télévision, reliés au reste du monde par satellite, que le Président Mobutu suivit, en août 1991, l'ouver-

ture de la Conférence Nationale Souveraine (CNS). Le bateau présidentiel M/S Kamanyola servit de refuge et d'observatoire pour suivre les empoignades qui mirent aux prises les délégués de plus de 400 partis politiques engendrés par la libéralisation de la vie politique au Zaïre. Il y organisa de nombreux conseils des ministres, des séminaires et des conclaves politiques. Mais, et surtout, il y pratiqua une corruption à grande échelle. Des cartons entiers bourrés de billets étaient remis aux différents chefs de partis politiques pour acheter leur conscience, afin de faire échouer les vœux d'une ère de démocratie exprimés par le peuple. Pendant des mois, des personnalités politiques juraient devant les assises de la CNS la destitution ou la mort imminente de Mobutu la journée, et à la faveur de la nuit, rejoignaient le bateau présidentiel qui croisait au large du fleuve. Ils en ressortaient quelques temps après avec des cartons pleins de billets de banque sous l'aisselle. Dans le but de ruiner les finances de l'État, cet épisode marqua l'apogée du système de corruption mobutiste. Le M/S Kamanyola se transforma en une véritable banque flottante où, des tonnes de cargaisons de grosses coupures de banque imprimées au Zaïre, en Allemagne et en Argentine, étaient acheminées et entreposées dans les soutes du bateau.<sup>1</sup>

L'effondrement de la mine de Kamoto, principale mine de la Gécamines à Kolwezi, avait privé le pays dès 1990, d'une partie importante de ses recettes. L'arrêt des coopérations bilatérales, dont la Belgique, les ruptures avec le Fonds Monétaires Internationale en 1992 et avec la Banque Mondiale en 1993, asphyxia littéralement le pays. En 1994, l'opération française « Turquoise », conséquence du génocide rwandais, ramena plus d'un million de réfugiés à l'Est du pays. Cet afflux de réfugié-e-s déstabilise encore plus longtemps le pays.<sup>2</sup>

Le zaïre connut ensuite une dévaluation importante. En décembre 1992, le taux de change était de 1 990.000 Z pour 1 dollars américain. À Kinshasa et dans le reste du pays, les infrastructures économiques furent à moitié détruite. Toute l'activité économique du pays était paralysée.

<sup>1</sup> Journal Elima, du 9 avril 1991, et le Magazine Le Soir illustré, du 29 septembre 1999.

<sup>2</sup> BCDC, *la Banque du siècle 1909-2009*, p. 38.

## Anecdote de l'unité de mesure sur les marchés de Kinshasa

Dans les marchés de Kinshasa, généralement tous les produits sous forme de grain (haricots, petits-poids, maïs), de farine (farine de manioc, farine de maïs) de chenilles, d'insectes, etc., se vendent dans une boîte, d'une contenance de 1L, appelée « sakombi ». Cette appellation vient du nom de l'ancien gouverneur de la ville de Kinshasa, Sakombi Inongo. C'est pour ses talents de communicateur que le Président Mobutu avait fait appel à lui en qualité de gouverneur de la ville de Kinshasa, entre 1976 et 1978. Il avait entrepris une campagne de lutte contre la hausse de prix des produits de première nécessité sur les marchés de Kinshasa. Il avait réussi à imposer une boîte servant d'unité de mesure sur les marchés de Kinshasa, et pourquoi pas du Zaïre (RDC). À la sortie du billet de 50 000 zaïres, qui porte au verso, l'image de trois gorilles adultes et un bébé-gorille, qui se prélassent tranquillement au milieu des bambous dans le Parc de Kahuzi-Biega. Pour éviter de prononcer les chiffres de grosses coupures du zaïre-monnaie, les femmes commerçantes affichaient les prix de leurs produits, non pas en zaïres, mais en « mokomboso » (gorilles) et non en billets de 50 000 zaïres. Par exemples :

1 sakombi de haricots = 1 mokomboso, au lieu d'écrire 50 000 zaïres ;

1 sakombi de chenilles séchées = 2 mokomboso, au lieu de écrire 100 000 zaïres ;

1 kilo de viande de porc = 2 mokomboso, au lieu d'écrire 100 000 zaïres ;

1 pagne Super Wax = 20 mokomboso, au lieu d'écrire 1 000 000 de zaïres.

## Anecdote sur une des solutions pour résoudre le problème de la faim à Kinshasa

Monsieur Bernardin MUNGUL DIAKA Koda Kombo était Premier ministre, du 23 octobre au 25 novembre 1991 ; ensuite Gouverneur de la ville de Kinshasa de 1992 à 1996. Répondant à la question d'un journaliste : « Comment comptez-vous résoudre le problème de la famine à Kinshasa ? », question que lui posait un journaliste, le premier ministre nommé de la Conférence Nationale Souveraine, n'avait pas hésité un seul instant à jouer sa comédie en lui rétorquant :

« Je déverserai des conteneurs de mikungu dans la ville de Kinshasa pour que les Kinois mangent à leur faim ». Le mikungu, type de fougère de la savane africaine, est un légume très prisé par les habitants de Kikwit et de Bandundu, ou ceux qui en sont originaires. (Emmanuel KANDOLO)

## Anecdotes sur le portrait de Mobutu figurant sur les billets et pièces de monnaie du Zaïre-monnaie

Mobutu avait clairement compris que l'argent n'avait pas seulement un rôle économique, mais qu'il pouvait également être utilisé comme moyen de propagande. Pendant les trente années d'émission des billets du zaïre d'abord (1967-1993), puis du nouveau-zaïre ensuite (1993-1997), le portrait de Mobutu figurait sur la face recto de tous les billets de banque, ainsi que sur les pièces de monnaie, excepté le billet de 20 makuta. Son buste le présente en tenue militaire ou en civil, comme s'il voulait dire avec défi : « Même si vous ne m'aimez pas, vous me portez dans votre poche, votre porte-monnaie ou votre sac à main ».

Attablé à la terrasse d'un café devant un verre vide, un Zaïrois furieux faisait cette réflexion : « Avant, quand on avait encore des francs, notre monnaie valait quelque chose. Mais, il avait seulement fallu que ce mec mette sa tête sur les billets, pour qu'elle devienne une monnaie de singes ».

« La démonétisation et l'étatisation de l'économie favoriseront les détournements, les ponctions de toutes sortes et les pillages des richesses nationales. Outre son côté immoral, cet enrichissement comporte bien d'autres aspects négatifs. Car, loin d'être investi dans une activité productive, à quelques exceptions près, l'argent détourné est englouti dans des trains de vie grandioses, l'édification de somptueuses villas au Zaïre, l'achat des biens immobiliers à l'étranger, en Europe surtout, et alimente les comptes à l'étranger. Si l'argent volé profite à une minorité, l'immense majorité de la population n'en profite pas. Pire, elle voit ses conditions de vie se détériorer au fur et à mesure que le pays s'enfonce dans la crise, s'endette et s'appauvrit. Pour survivre, les populations apprennent à se débrouiller, inventent mille et un petits boulots, fraudent ou s'exilent »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> MALU-MALU Jean-Jacques Arthur, *Le Congo-Kinshasa*, Éditions Karthala, 2002, p. 163-164.

## Anecdote sur les conséquences de la crise économique exprimées dans une chanson de la musique congolaise

*Au début des années 1980, dans une chanson de Mbuta Miyalu, un père de famille pleure la mort de ses douze enfants, décédés inopinément l'un après l'autre. Pour faire face à la crise, la misère les avait exposés à des situations dangereuses qui ont entraînés leur mort.*

*Mon fils aîné était ingénieur à la Gécamines.*

*Le second avait coulé dans une pirogue, en faisant clandestinement le trafic sur le fleuve. Le troisième était mort de tétanos.*

*La quatrième, une femme-libre jalosée par ses collègues, était morte empoisonnée.*

*Le cinquième était mort de kwashiorkor (la malnutrition).*

*Le sixième, un viveur, était mort lors d'une bagarre dans un bar. On lui avait lancé une bouteille sur la tête.*

*Le septième, un bon viveur, était poignardé par des bandits pour son argent.*

*Le huitième était tombé du palmier à Songololo, où il était coupeur de régimes de noix de palme.*

*Le neuvième, du fait que sa femme l'avait quitté, s'était immolé par le feu.*

*Le dixième, un chauffeur de camion, était tombé avec sa charge du pont de la rivière Mayi-Ndombe. Le onzième, serveur dans l'immeuble Sozacom, pris de vertige, était tombé du haut de l'immeuble. Le douzième était mort à l'école gardienne. Le moniteur l'avait violemment frappé une latte sur la tête.*

## L'éventail de la quatrième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre

C'est une série de billets, à valeur faciale de plus en plus élevée, qui sortaient pendant cette période de l'hyperinflation. Comme dans la précédente série, la monnaie se dévaluait très vite, ce qui entraînait la disparition progressive et rapide des petites coupures. En effet, depuis 1986, le zaïre-monnaie accusait une dépréciation vertigineuse. Le Produit Intérieur Brut enregistrait un taux de croissance négatif et inférieur au taux de croissance démographique.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
136	01.10.1991	2 000 zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies du Zaïre	Nyembo Shabanga

#### DESCRIPTION

**Format** : 123x58 mm

**Numéro de série** : A7664283D

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Rouge, orange et bleu.



#### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; pêcheurs Wagenya sur leurs installations de pêche traditionnelle à la nasse sur les chutes et les rapides de Tshungu (ex-Stanley-Falls) dans la Province Orientale ; une statuette Luba, le sigle de la Banque du Zaïre.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
137	01.07.1991	20 000 zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies du Zaïre	Nyembo Shabanga

## DESCRIPTION

**Format** : 138x67 mm

**Numéro de série** : B4307011H

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé.

**Teintes dominantes** : Bleu, violet et rose.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le sigle de la Banque du Zaïre, les bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel de Monnaies ; le sigle de la Banque du Zaïre.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
139	04.01.1992	100 000 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies du Zaïre	Nyembo Shabanga

## DESCRIPTION

**Format** : 159x78 mm

**Numéro de série** : K5928753H

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé. **Teintes dominantes** : Vert, bleu et orange.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais de la Nation ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATION

**Verso** : La première pierre du Palais de la Nation avait été posée en 1974, et les nouveaux bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies avaient été inaugurés le 7 novembre 1987. Mais le 17 mai 1997, le changement de nom du pays avait entraîné le changement de nom de la Banque, qui prendra, à partir du 17 juin 1998, la Banque Centrale du Congo.

Voir également page 208.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
140	01.03.1992	200 000 zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies du Zaïre	Nyembo Shabanga

#### DESCRIPTION

**Format :** 144x70 mm

**Numéro de série :** K5928753H

**Filigrane :** Buste de Mobutu en tenue de maréchal.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé. **Teintes dominantes :** Vert, bleu et brun.



#### MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais du Peuple et sa fontaine ; le sigle de la Banque du Zaïre.

#### ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le Palais du Peuple, voir le billet n° 126 à la page 214.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
141	15.03.1992	500 000 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich	Nyembo Shabanga

#### DESCRIPTION

**Format :** 158x78 mm

**Numéro de série :** LA3310502M

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé. **Teintes dominantes :** Orange, jaune et brun.



#### MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le barrage hydroélectrique d'Inga I (Shongo) dans le Bas-Congo, à 50 km en amont de Matadi ; le sigle de la Banque du Zaïre.

#### ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
142	31.07.1992	1 000 000 zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient-Munich Hôtel des Monnaies du Zaïre	Nyembo Shabanga
	15.03.1993				Buhendwa Mushaba
	17.05.1993				
	30.06.1993				

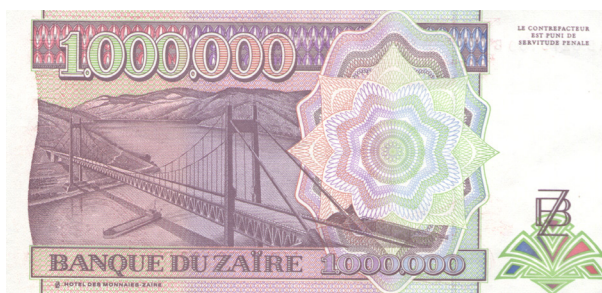
## DESCRIPTION

**Format** : 160x80 mm

**Numéro de série** : MB0279169B

**Filigrane** : Portrait de Mobutu en tenue de maréchal.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé. **Teintes dominantes** : Rouge, rose et vert.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le Pont Matadi (ex-Pont Maréchal) en aval de la ville portuaire de Matadi ; sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le Pont Matadi, ex-Pont Maréchal Mobutu, voir le billet n° 125 à la page 213.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
143	01.10.1992	5 000 000 zaires	Banque du Zaïre	Harrison & Sons Ltd	Nyembo Shabanga

## DESCRIPTION

**Format :** 164x79 mm

**Numéro de série :** MB0279169B

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé. **Teintes**

**dominantes :** Brun, jaune, rose et vert.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; les terrils et la cheminée de la Gécamines au Shaba (Katanga) ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATION

**Recto :** Le billet de 5 000 000 de zaires était surnommé « Donna Beija<sup>1</sup> », le nom d'une actrice d'un feuilleton brésilien. Elle joue le rôle d'une fille naïve mais pleine d'intrigues, comme dans la situation qui s'était déroulée lors de la sortie de ce billet. Refusé par les fonctionnaires et les opérateurs économiques, mais accepté par les militaires. Ce billet était la cause des échauffourées qui s'étaient passées lors des pillages du 23 janvier au 3 février 1993.

<sup>1</sup> Dona Beija est un feuilleton brésilien en 178 épisodes de 30 minutes, écrit par Wilson Aguiar Filho, d'après les romans de Thomas Leonardos. Dans le feuilleton, Dona Beija est une belle jeune fille naïve mais pleine d'intrigues. Le feuilleton a connu un succès vers la fin des années 1980 au Zaïre (RDC), où il était devenu un phénomène de société, jusqu'à donner ce nom à un billet de banque du Zaïre-monnaie.

## La dégradation de la situation politique, économique et la dépréciation monétaire

Dès l'annonce de la sortie des billets de 5 millions de zaires, l'opposition politique se mobilisa et demanda au peuple de ne pas l'utiliser. Pour contourner cet appel de l'opposition, Mobutu sortit ces billets, refusés par les fonctionnaires et les opérateurs économiques, en payant les salaires des militaires avec des liasses de ces billets. Le 28 janvier 1993, des militaires des Forces armées zaïroises (FAZ), furieux, pillèrent la ville entière, suivis par une population affamée. Les pillages s'étaient étendues dans toutes les villes du pays, allant jusqu'à casser son tissu économique. On avait déploré plus de 2 000 mort-e-s, dont notamment l'ambassadeur de France à Kinshasa, Philippe Bernard.

Ceci avait eu comme conséquence au moins 1 300 expatrié-e-s occidentaux-ales évacué-e-s, la fermeture d'un nombre important d'entreprises accentuant ainsi le chômage et la pauvreté dans le pays, le début d'un climat de méfiance, particulièrement auprès des opérateurs économiques expatriés, entraînant ainsi la fuite des capitaux, et également le découragement des investisseurs étrangers et le tarissement de l'aide publique au développement, principale source de financement de l'investissement public. Durant cette période de Transition politique, l'inflation explosa et le pouvoir d'achat fut réduit à néant. Peu à peu, face à la gabegie monétaire, le dollar gagna en importance et reste encore aujourd'hui le moyen de paiement pour toutes les grosses dépenses. Cette époque fut aussi marquée par l'arrivée des « Églises de réveil ». Face aux difficultés d'une société congolaise économiquement malade, les discours des hommes d'église assurèrent des fonctions messianiques, prophétiques, thérapeutiques et morales au sein de la société.

Les émissions monétaires étaient incontrôlées. La Banque du Zaïre était la seule autorité monétaire habilitée à commander l'impression et l'émission de billets de banque, mais l'inflation des prix et la

dévaluation monétaire étaient accélérées par certaines pratiques au niveau de l'État, de certaines banques et réseaux d'hommes d'affaires. En effet, d'une part, la technique de la « Planche à billets »<sup>1</sup> fut utilisée pour faire face à la crise ; d'autre part, des puissants réseaux de faux monnayeurs libanais, en alliance avec certains généraux de l'armée, mettaient en circulation de faux nouveaux-zaires et de faux dollars. C'était l'origine d'un marché parallèle, dans lequel s'écoulaient de faux zaires, de faux dollars et autres monnaies étrangères.

De ce fait, la Banque du Zaïre n'arrivait plus à contrôler l'importante masse monétaire en circulation sur le territoire national. L'hyperinflation avait atteint 656,8%.

La monnaie était fluctuante, avec une dévaluation quasi-quotidienne et la cotation se faisait au jour le jour. Aux marchés de change, baptisés avec humour « Bourse des changeurs de rue » et « Oshwe Street »<sup>2</sup>, les changeur-euse-s, les mamans cambistes pour la plupart, étaient assis-es parfois à même le sol, accroupi-e-s près de cartons ou de sacs bourrés des billets flambant neufs. Iels vendaient ou achetaient des devises étrangères contre les zaires. Ici, la banque avait élu domicile dans la rue. C'est un système de change dans la rue qui remplaçait les banques et les bureaux de change agréés, et qui prenait de l'importance dans une économie informelle. Dans ce marché, les agent-e-s de change n'avaient pas besoin de détecteur de fausse monnaie. Avec leur doigté, iels étaient capables de distinguer le vrai billet du faux. La préférence allait au dollar, mais aussi dans une moindre mesure au franc français, au franc belge et au franc CFA. À toute heure de la journée, grâce au téléphone cellulaire, les cambistes s'informaient du dernier cours du dollar à la Bourse de New York. Chaque Zaïrois-es cherchait à garder ses économies chez lui en dollar, comme « monnaie-refuge et monnaie-étalon » et non en zaïre, la monnaie nationale.

Il existait deux masses monétaires distinctes au Zaïre : une masse monétaire en zaïre et une autre en dollar américain. Ainsi, la Banque du Zaïre ne sachant contrôler la masse monétaire en dollar, qui était la plus importante en volume, ne pouvait pas conduire une politique monétaire crédible. C'était le pourris-

<sup>1</sup> « La planche à billets » est un système par lequel la Banque centrale émet des billets de banque pour financer les déficits budgétaires, sans contre-valeur dans l'économie nationale.

<sup>2</sup> Une rue de Kinshasa envahi par des changeurs de rue et qui l'avait surnommée ainsi à l'époque pour se rappeler le Wall Street, la célèbre rue qui abrite la Bourse de New York.

sement de la situation économique parce que les intérêts étaient cumulés à plus de 9 milliards de dollars américains, et que 50% étaient dus au poids des « Éléphant blancs »<sup>1</sup>.

Les pillages de septembre 1993 n'avaient fait que prolonger à leur manière le pillage entrepris par la classe politique. La moitié des capacités de production des grandes villes comme Kinshasa ou Kisangani étaient détruites. Le pays avait perdu près de 75% de ses potentialités de production. Le 6 juillet 1994, le Gouvernement avait pris une mesure conservatoire spectaculaire : toutes les activités de la Banque du Zaïre étaient temporairement suspendues. Autrement dit, toutes les transactions monétaires étaient provisoirement arrêtées, ainsi que les opérations d'achat d'or et de diamant.

Pour financer les « Partis politiques alimentaires », pour payer les opposants rentrés au pays, stimuler les dissidents des grandes formations, organiser et distribuer le *per diem*, le régime imprima des billets fin 1991. Selon l'hebdomadaire kinois *Le Potentiel*, les autorités avaient « imprimé » 31 000 milliards de zaïres.

David Van Reybrouck, dans son livre *Congo, une histoire*, explique d'ailleurs que Mobutu, dès qu'il avait reçu ses billets imprimés en Europe, en échangeait la moitié en dollars pour payer l'imprimeur et utilisait l'autre moitié pour payer les salaires. « *Imprimer du papier pour payer du papier ! Les assignats auraient dû se retourner dans leurs tombes* ». (Blague d'économistes).

Comme l'expliquait un ami : « *À l'époque nous étions tous millionnaires ! Même quand le pain coûte 10 millions, cela ne change pas beaucoup. Mais quand le lendemain, brusquement, la monnaie est de nouveau dévaluée, pendant que le nombre de pains fabriqués n'a pas augmenté, eh bien, pas de magie ! Vous doublez le nombre de billets* ».

La masse monétaire, de plus en plus importante, avait commencé à présenter un déséquilibre avec une économie qui ne suivait plus ; les deux pillages, de septembre 1991 et de février 1993, orchestrés par des militaires non rémunérés, avaient paralysé les activités économiques. Des milliers d'entrepreneurs avaient quitté le pays. Ce qui a créé une situation de chômage structurel importante et de l'amenuisement des recettes de l'État. Ces pillages n'étaient que les résultats d'une exaspération d'une population appauvrie suite aux malversations politiques et financières.

Le dollar était devenu la monnaie de référence sur tout le territoire national, et les taux de change étaient fort disparates d'une province à une autre. À ce stade, le zaïre-monnaie ne remplissait plus les trois fonctions traditionnelles de la monnaie, à savoir : le calcul économique, l'intermédiaire des échanges et la réserve des valeurs. Ainsi la résolution du problème de zaïre-monnaie se situait à deux niveaux :

- à court terme : soit l'entrée dans une zone monétaire, comme la zone du franc CFA<sup>2</sup>, mais la zone franc posait un certain nombre de problèmes politiques (il aurait fallu le consentement des partenaires africains et de la France), et économiques (la politique monétaire serait régie par des règles rigoureuses en matière de crédit et de charge qui pouvaient limiter le processus de croissance économique) ; soit la mise en place d'une nouvelle parité par la création d'une nouvelle unité monétaire ;
- à moyen et à long terme, il faudrait envisager la création des banques centrales sous régionales en Afrique qui seraient indépendantes vis-à-vis des anciennes métropoles.

<sup>1</sup> « Éléphant blanc » est une expression utilisée pour désigner une réalisation d'envergure, souvent prestigieuse et d'initiative publique, qui s'avère plus coûteuse que bénéfique et dont l'exploitation ou l'entretien devient un fardeau financier.

<sup>2</sup> Le franc de la Communauté Financière Africaine, qui regroupe 14 pays africains, presque tous d'anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale et centrale. La zone du franc CFA est une organisation monétaire originale dans laquelle la France accorde une garantie de convertibilité à taux fixe à un ensemble de pays d'Afrique subsaharienne regroupés autour de quatre Instituts d'émission : la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (B.E.A.O.), la Banque des États d'Afrique Centrale (B.E.C.), la Banque Centrale du Mali (B.C.M.) et l'Institut d'émission des Comores (de l'océan indien).

## L'Ordonnance-loi n° 93/003 du 28 septembre 1993 portant sur la réforme monétaire et le changement de la dénomination monétaire<sup>1</sup>

Ce fut une réforme de fin de règne, réalisée sans préparation et dans une folle précipitation. Le pays ne bénéficiait plus d'aucune aide extérieure ni financière ni en ressources humaines. Il y avait une grave pénurie de devises et une insuffisance de concertation technique.

Le diagnostic de l'économie congolaise accusait une dégradation de l'activité de production, la détérioration des finances publiques, une aggravation de l'inflation, une précarité des réserves de change, une accumulation des arriérés du service de la dette et une inflation galopante. Ce n'était pas tout, d'autres problèmes étaient apparus, notamment un gonflement malsain des dépôts bancaires et l'incapacité croissante des banques à répondre aux demandes de retrait exprimées par la clientèle.

Au lieu de résoudre d'abord ces problèmes spécifiques, les autorités politiques et monétaires de l'époque avaient décidé une cinquième réforme monétaire avec des nouveaux objectifs : réduire fortement le niveau de l'inflation par la résorption des liquidités ; réajuster la parité externe par l'émission d'une nouvelle unité monétaire, le nouveau-zaïre, au taux officiel de 1 dollar américain = 3 NZ ; comprimer les coûts d'impression des signes monétaires par la suppression de six zéros sur les anciens billets et leur remplacement par d'autres dénominations d'une parité interne de 1 NZ = 3 000 000 d'anciens zaïres ; et enfin créer un environnement économique favorable à la relance de l'activité économique.<sup>2</sup>

En créant le Nouveau-Zaïre, NZ en sigle, ce fut la création du « zaïre lourd », une copie des mesures monétaires françaises du 28 décembre 1958, avec la création du NouveauFranc ou Franc lourd.<sup>3</sup>

Le 1<sup>er</sup> octobre 1993, le Nouveau-Zaïre est mis en circulation et remplace la précédente monnaie avec une valeur de 3 millions d'anciens zaïres. Le nouveau

Likuta valait 1/100 de Nouveau-zaïre, tandis que la pièce de 10 sengi était supprimée.

Mais, pour plusieurs raisons, cette réforme monétaire ne pouvait que déboucher sur un fiasco : l'absence de mesures d'encadrement de cette nouvelle monnaie, la fraude à l'importation des billets qui était le fait des hautes autorités elles-mêmes, l'existence des circuits parallèles d'impression et de distribution (vrais-faux billets, affaires Khanafer). Le manque de petites coupures, sans oublier le refus de consommation de cette monnaie dans l'espace kasain. L'absence de sous multiples de l'unité monétaire avait permis aux vendeurs de ramener automatiquement à la hauteur de 1NZ tous les prix valant moins de 3 000 000 de zaïres ; le gouvernement avait fixé à quatre semaines la période d'échange d'anciens billets contre les nouveaux signes monétaires sans pour autant approvisionner tout l'intérieur du pays en quantité suffisante de ces billets. Cette méprise est sans doute l'une des causes de l'éclatement de l'espace monétaire national en deux : l'un utilisant les billets libellés « Nouveau-zaïre », et l'autre rejetant ceux-ci au profit des zaïres démonétisés.

Le 15 novembre 1993, à l'issue de la marche pacifique de protestation à Mbuji-Mayi contre la réforme monétaire, les habitants de deux provinces du Kasai, le fief de l'UDPS, décident de garder l'ancienne monnaie, sauf le billet de 5 million, déjà banni par Etienne Tshisekedi (FORUM DES AS, du 7 mai 1977). C'était le début d'une séparation des zones monétaires au sein du même pays. Aucun contrôle strict ne fut exercé sur l'expansion des liquidités : à la veille de la réforme monétaire la circulation fiduciaire hors banque totalisait 27% de la masse monétaire, un mois plus tard, elle s'élevait à 70%.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> *Bulletin Officiel du 30 septembre 1993.*

<sup>2</sup> DE VILLERS Gauthier et OMASOMBO TSHONDA Jeans, *Zaïre, La transition manquée. 1990-1997*, Institut Africain-CEDAF, Tervuren 1997, pp. 168-171.

<sup>3</sup> Le nouveau-franc français était mis en circulation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1960. 494 anciens-francs valaient 4,94 nouveaux-francs. Le sort du nouveau-franc est scellé par la ratification du Traité de Maastricht en 1992, prévoyant une monnaie unique gérée par la Banque centrale européenne. Après 44 ans d'utilisation, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le franc français a totalement cessé d'être une unité de compte. Il a cessé son cours légal le 17 février 2002.

<sup>4</sup> KABUYA Kalala et KALONJI N., *Le nouveau-zaïre : atouts et embûches d'une réforme monétaire*, Notes des conjonctures, n° 10, novembre 1993, p.10-13.

La mise en circulation de ces nouveaux billets, qui était accueillie par une hausse excessive des prix, accentuée par la rareté des petites coupures au détriment des grosses, eu pour effet, à l'annonce de la réforme monétaire, entre septembre et octobre 1993 une augmentation du taux d'inflation de 11,3% à 122%. Les émissions des grosses coupures continuaient de s'accroître : 1 000 et 5 000 NZ en mars 1995 ; 10 000, 20 000, et 50 000 NZ en janvier 1996 ; 100 000 NZ (de couleur orange), 100 000 NZ (de couleur verte), 500 000 NZ et 1 000 000 NZ en décembre 1996. L'introduction du nouveau billet de 5 millions de zaires, la plus haute valeur faciale des billets du zaire-monnaie, entraîna de nouveaux pillages dans la capitale et furent à l'origine d'environ 1000 morts dont l'ambassadeur de France.

À chaque nouvelle série du zaire-monnaie, l'hyperinflation et la dépréciation monétaire conduisaient les autorités politiques et monétaires à mettre en circulation, avec un rythme effréné, des billets à valeur faciale très élevée pour rattraper la valeur perdue face aux monnaies étrangères, principalement le dollar américain.

La réforme mal conduite avait des effets inflationnistes rapides, car on avait commis l'erreur de mettre les multiples du nouveau-zaire en circulation avant les sous-multiples, à savoir les nouveaux-makuta. Par exemple, suite à l'absence des sous-multiples, une personne qui avait seulement besoin de deux tomates ou d'une poignée de sel dont le prix était inférieur à trois millions, était obligé de donner un nouveau-zaire ou bien de renoncer. C'est ainsi qu'à la campagne, la population commença à boudier cette monnaie, préférant parfois pratiquer le troc : échanger des haricots contre la farine de manioc ou de maïs ; de l'huile de palme contre le sel, etc. Dans les centres urbains, un seul billet de 100 NZ regroupait le salaire de deux ou trois personnes obligées à faire le tour des boutiques à la recherche de monnaie en petites coupures pour le partage du salaire « commun ». (Ndaywel è Nziem).

Dans l'atmosphère de contestation contre les coupures à valeur faciale élevée, c'est le nom du gouverneur de la Banque du Zaïre, Djambleka, nommé le 16 janvier 1995, qui est attribué à ces billets de banque. Le nom est souvent abrégé en Djambo : le Nouveau-Zaïre djambo, ou le Nouveau-djambo. Les journaux de la capitale publiaient beaucoup d'articles humoristiques sur la mise en circulation des billets à valeur faciale de plus en plus élevée.

*« Eux au moins peuvent aller se faire soigner par des spécialistes, contre les tumeurs « prostatées et métastasées », dans des hôpitaux ultra-modernes. Eux, c'est le chef de l'État et son premier ministre ».*<sup>1</sup>

*« Les nouvelles coupures de 100 000 NZ appelées « prostatées » par les consommateurs ont réussi l'exploit inespéré, celui de favoriser la constitution d'une sorte de front commun syndical. Faisant état de la situation provoquée par les « prostatées » : l'UNTZA (Union nationale des travailleurs du Zaïre) constate que depuis l'annonce de l'injection par le gouvernement Kengo de ces coupures, le 03 janvier 1997, les prix des denrées alimentaires de base ont connu une augmentation scandaleuse ».*<sup>2</sup>

*« Dans une ville martyre où de forts excès de fièvre consécutifs au lancement de la « prostate », le dollar n'a cessé de prendre l'ascenseur au point d'atteindre hier la barre fatidique de 350 000 NZ ».*<sup>3</sup>

*« La plupart des cas d'abandon scolaire ont été provoqués par les frais exorbitants en devises ou en taux du jour. » (Un intervenant lors d'une conférence-débat à la Gombe, centre-ville, en décembre 1995.)*

Avec l'envolée du dollar sur le marché, l'information « Au taux du jour » et même « Au taux de l'heure » était affichée quotidiennement au fronton de magasins, de boutiques, de buvettes, etc., créant la panique chez les locataires, les gagne-petit.

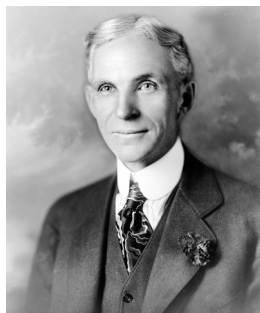
<sup>2</sup> *Le Potentiel*, Kinshasa, n° 818, 4 septembre 1996, p. 8

<sup>3</sup> *Le Phare*, n° 617, du 21 janvier 1997, p. 2

<sup>4</sup> *Le Phare*, n° 617, du 21 janvier 1997, p. 3

## Anecdote sur l'abandon et la réintroduction du prénom

La mesure de zaïrianisation de nom sera abolie en 1990, à la Conférence nationale Souveraine, et les prénoms seront réintroduits. Mais cela n'est pas sans conséquences tant sur le plan administratif que socioculturel, car : le nom et le post-nom ne permettent pas de déterminer le sexe de son porteur. Maintes fois fut fait état des histoires des familles dont les membres ont utilisé le même diplôme de l'un des leurs. À l'étranger, des ressortissants congolais se retrouvaient en mauvaise posture vis-à-vis des administrations des pays occidentaux, qui ont parfois bien du mal à se retrouver entre tous les noms, nom et post-noms qui sont parfois nombreux. Parfois même, la personne porte un prénom, ne figurant sur aucun document officiel, engendrant une nouvelle pratique dite de « double identité ».<sup>1</sup>



Henry Ford (1863-1947), industriel américain, fondateur du constructeur automobile Ford.

« Si les gens de cette nation comprenaient notre système bancaire et monétaire, je crois qu'il y aurait une révolution avant demain matin ».

## L'éventail de la cinquième série d'émissions fiduciaires de la Banque du Zaïre

Il comprend les billets 1NK, 5 NK, 10 NK et 50 NK, comme sous-multiples ; 1 NZ, comme unité monétaire ; 5 NZ, 10 NZ, 20 NZ, 50 NZ, 100 NZ et 200 NZ, 100 000 NZ, 500 000 NZ et 1 000 000 NZ comme multiples ; imprimés par la firme allemande Giesecke & Devrient-Munich et l'Hôtel des Monnaies à Kinshasa. Le tableau d'équivalence se présentait comme suit :

Nouveau-Zaïre	Zaïre
1 NZ	3 000 000 Z
5 NZ	15 000 000 Z
10 NZ	30 000 000 Z
20 NZ	60 000 000 Z
50 NZ	150 000 000 Z
100 NZ	300 000 000 Z
200 NZ	600 000 000 Z
500 NZ	1 500.000 000 Z
1 000 NZ	3 000 000 000 Z
5 000 NZ	15 000 000 000 Z
10 000 NZ	30 000 000 000 Z
20 000 NZ	60 000 000 000 Z

À travers ces désignations successives des signes monétaires mis en circulation pendant la période du 24 avril 1990 au 30 juin 1998, on se rend compte non seulement du foisonnement de ces signes, mais aussi de l'escalade vertigineuse des émissions des billets, et l'extrême brièveté de leur vie.

<sup>1</sup> MALU-MALU Jean-Jacques Arthur, *Le Congo-Kinshasa*, Éditions Karthala, 2002, p. 163-164.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
144	24.06.1993	1 Nouveau-Likuta	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

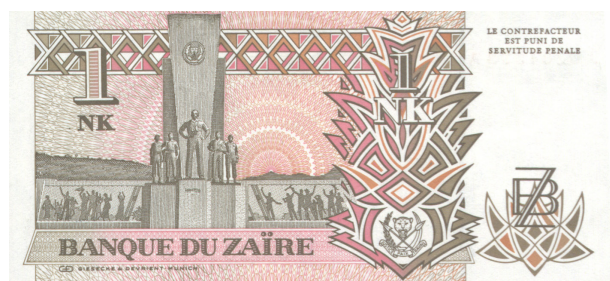
**Format :** 124x58 mm

**Numéro de série :** J0063086A

**Filigrane :** Néant.

**Fil de sécurité :** Fil métallique vertical incorporé avec fluorescence ou visible en surface au recto de manière discontinue et qui porte un texte en négatif : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes :** Rouge et brun.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le monument Kamanyola près du pont qui porte le même nom ; les armoiries de la République du Zaïre.

## ANNOTATION

**Verso :** Le monument commémoratif de la Bataille de Kamanyola, inauguré le 12 juin 1989, fut érigé près du pont qui porte le même nom, en mémoire de la bataille décisive sur les forces rebelles au Sud-Kivu, en juin 1964. Depuis, les événements de Bukavu et la bataille de Kamanyola nous rappellent les guerres livrées par l'armée zaïroise. Pour libérer la ville de Bukavu, de l'occupation des mercenaires de Jean Schramme et reconquérir la plaine de Kamanyola, des hordes mulélistes, le nom d'un officier y fut associé au péril de sa vie, c'est le général Mbuza Mabe.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
145	24.06.1993	5 Nouveaux-Makuta	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich	Buhendwa Mushaba

#### DESCRIPTION

**Format :** 124x58 mm

**Numéro de série :** K0301122A

**Filigrane :** Néant.

**Fil de sécurité :** Fil métallique vertical incorporé avec fluorescence ou visible en surface au recto de manière discontinue et qui porte un texte en négatif : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes :** Vert, violet et brun.

#### MOTIFS

Identique au billet n°144.

#### ANNOTATION

**Verso :** : Érigé à la gloire du maréchal pour ses exploits militaires dans cette ville, la grande effigie du président qui s'y trouvait a depuis déjà longtemps été volée. Le monument fut protégé par les militaires pendant la guerre afin qu'il ne soit pas vandalisé. La localité de Kamanyola est le chef-lieu du groupement de Kamanyola, secteur Ngweshe, territoire de Walungu, au Sud-Kivu.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
146	24.06.1993	10 Nouveaux-Makuta	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** A4926004A

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Vert, orange et bleu.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, deux défenses d'éléphant ; une branche feuillue de caféier en fleurs ; un régime de noix de palme, une vision impressionnante sur la vallée industrielle de la rivière Lubumbashi : cheminée de la fonderie et terrils de la Gécamines ; le sigle de la Banque du Zaïre.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
147	24.06.1993	50 Nouveaux-Makuta	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** B3927077C

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Rouge, vert et orange.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, les installations de pêche chez les peuples pêcheurs Wagenya ; le sigle de la Banque du Zaïre.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
148	24.06.1993	1 Nouveau-Zaïre	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

**Format** : 159x79 mm

**Numéro de série** : C8726407C

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

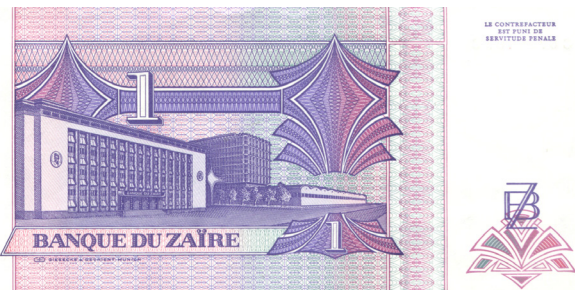
**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes** : Violet, vert et rouge.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; les bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies ; le sigle de la Banque du Zaïre.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
149	24.06.1993	5 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

**Format** : 159x79 mm

**Numéro de série** : D1969214A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes** : Brun, orange et bleu.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le bâtiment du Palais de la Nation ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Sur le Palais de la Nation, voir page 208.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
150	24.06.1993	10 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa Giesecke & Devrient - Munich	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** E9315682C

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes :** Bleu, gris et vert.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais du Peuple et sa fontaine ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le Palais du Peuple, voir le billet n° 126 à la page 214.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
151	24.06.1993	20 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Buhendwa Mushaba

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** H0885090D

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Bleu, vert, brun, violet et jaune.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais du Peuple et sa fontaine ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le Palais du Peuple, voir le billet n° 126 à la page 214.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
152 A	24.06.1993	50 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Buhendwa Mushaba
152 B	15.02.1993				Ndiang Kabul

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** F4531237A

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Néant.

**Teintes dominantes :** Rouge, brun et bleu.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le bâtiment du Palais du Peuple et sa fontaine ; le sigle de la Banque du Zaïre.



## ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le barrage hydroélectrique d'Inga, voir le billet n° 105 à la page 186.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
153 A	24.06.1993			Giesecke &	
153 B	15.02.1993	100 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Devrient - Munich	Buhendwa Mushaba
153 C	15.02.1994			Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Ndiang Kabul

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** G3390077D

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes :** Bleu et jaune.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le Pont Matadi (ex-Pont Maréchal) en aval de la ville portuaire de Matadi, le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso :** Sur le Pont Matadi, ex-Pont Maréchal Mobutu, voir le billet n° 125 à la page 213.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
154 A	24.06.1993	200 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Buhendwa Mushaba Ndiang Kabul
154 B	<b>15.02.1994</b>			Giesecke & Devrient - Munich	

## DESCRIPTION

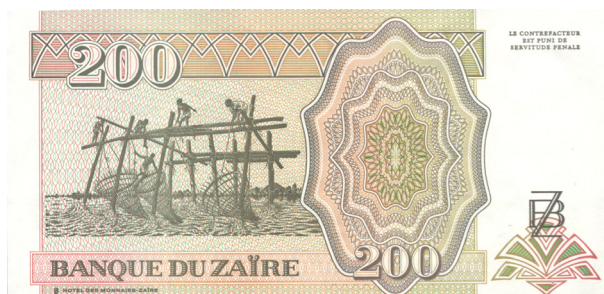
**Format** : 159x79 mm

**Numéro de série** : L1181114E

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes** : Orange et brun.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; les installations de pêche chez les peuples pêcheurs Wagenya ; le sigle de la Banque du Zaïre.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Sur les installations de pêche des Wagenya, voir le billet n° 127 à la page 216.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
155	30.01.1995	500 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka

#### DESCRIPTION

**Format** : 159x74 mm

**Numéro de série** : A5122153B

**Filigrane** : Buste de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes** : Bleu et orange.

#### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
156	15.02.1994	500 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Ndiang Kabul

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** M1626221J

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes :** Violet, vert et bleu.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le sigle de la Banque du Zaïre, vue aérienne des bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies.

## ANNOTATIONS

**Verso :** Sur les bâtiments de la Banque du Zaïre et de l'Hôtel des Monnaies, voir le billet n° 125 à la page 231.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
157 A	30.01.1995	1 000 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka
157 B	30.01.1996				

## DESCRIPTION

**Format :** 159x79 mm

**Numéro de série :** BA7288906A

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes :** Vert et rose.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
158 A	30.01.1995	5 000 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka
158 B	30.01.1996				

## DESCRIPTION

**Format :** 156x73 mm

**Numéro de série :** D7716601S

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique incorporé, visible de manière discontinue.

**Teintes dominantes :** Rouge et turquoise.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
159	30.01.1995	10 000 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka

## DESCRIPTION

**Format** : 158x74 mm

**Numéro de série** : E8237495B

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique et une bande nacrée au recto, portant le n° de la série et les inscriptions : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE » et « BANQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes** : Bleu et orange.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
160	30.01.1996	20 000 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka

## DESCRIPTION

**Format** : 158x74 mm

**Numéro de série** : F3564725A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

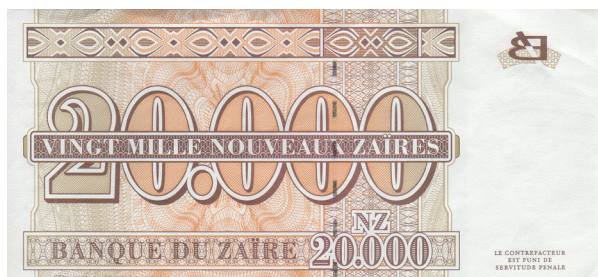
**Fil de sécurité** : Fil métallique et une bande nacrée au recto, portant le n° de la série et les inscriptions : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE » et « BANQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes** : Orange, brun et rose.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
161	30.01.1996	50 000 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka

## DESCRIPTION

**Format :** 158x71 mm

**Numéro de série :** G9231292B

**Filigrane :** Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité :** Fil métallique et une bande nacrée au recto, portant le n° de la série et les inscriptions : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE » et « BANQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes :** Bleu, violet et vert.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
162	30.06.1996	100 000 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich Hôtel des Monnaies de Kinshasa	Loma Okingono Djamboleka

## DESCRIPTION

**Format** : 158x74 mm

**Numéro de série** : H6232154A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique et une bande nacrée au recto, portant le n° de la série et les inscriptions : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE » et « BANQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes** : Orange et vert.

## MOTIFS



**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs.

## ANECDOTE

*La sortie de ce billet de 100 000 zaires orange, surnommé « Prostate », avait coïncidé avec l'annonce de la nouvelle de l'intervention chirurgicale du Président Mobutu le 22 août 1996 à Genève, suite à un cancer de la prostate dont il souffrait.*

*Le billet qui suivi celui-ci était de couleur verte. Le 4 mai 1997, à Pointe-Noire dans le bateau militaire sud-africain « Outeniqua », ancré au large de la ville portuaire. Mobutu, acculé par l'avancée des insurgé-e-s, en présence du vieux sages Nelson Mandela, accepte de négocier. Kabila n'aura qu'un seul mot pour le dictateur : « Démissionnez ». Ces négociations échouent. La sortie de ce billet de 100 000 zaires de couleur verte, surnommé « Outeniqua », avait coïncidé avec l'annonce de cette triste nouvelle pour Mobutu et les dignitaires de son régime.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
163	25.10.1996	500 000 Nouveaux-Zaïres	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich	Loma Okingono Djambleka

## DESCRIPTION

**Format** : 158x74 mm

**Numéro de série** : J4053008A

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique et une bande nacrée au recto, portant le n° de la série et les inscriptions : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE » et « BANQUE DU ZAÏRE ».

**Teinte dominante** : Vert.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zairoises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; trois poissons ; une carte muette de la République du Zaïre ; à bord d'une pirogue une femme et un homme debout sont en train de pagayer ; deux autres femmes assises et des marchandises au milieu d'eux.

## ANECDOTE

*Le 22 août 1996 Mobutu est opéré à Lausanne, en Suisse, pour un cancer de la prostate. Après, il s'avéra après qu'il n'avait pas recouvré la santé. Son cancer avait déjà formé des métastases, c'est-à-dire l'apparition d'une ou de plusieurs tumeurs cancéreuses secondaires, propagées par voie sanguine ou lymphatique. Les deux derniers billets de 500 000 et 1 000 000 NZ étaient surnommés « Métastases », parce que l'annonce de cette triste nouvelle avait coïncidé avec leur sortie.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
164	25.10.1996	1 000 000 Nouveaux-Zaires	Banque du Zaïre	Giesecke & Devrient - Munich	Loma Okingono Djamboleka

## DESCRIPTION

**Format** : 158x74 mm

**Numéro de série** : K9929011

**Filigrane** : Portrait de Mobutu.

**Fil de sécurité** : Fil métallique et une bande nacrée au recto, portant le n° de la série et les inscriptions : « RÉPUBLIQUE DU ZAÏRE » et « BANQUE DU ZAÏRE ».

**Teintes dominantes** : Rose et violet.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; portrait du Président Mobutu en tenue de Maréchal des FAZ (Forces Armées Zaïroises) ; un léopard bondissant ; les armoiries de la République du Zaïre.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, carte muette de la République du Zaïre, vue aérienne du paysage industriel de la Gécamines à Lubumbashi avec les installations d'une usine de fonderie de cuivre et des terrils à l'arrière-plan.

## ANECDOTE

*Ces deux derniers billets du Nouveau-Zaïre ont une carte géographique muette du pays. Certaines personnes assimilaient cette carte muette aux paroles du Président Mobutu. En effet, depuis le 24 février 1990, face à une opposition politique croissante qui réclamait son départ immédiat, il répondait : « Après moi, c'est le chaos ». C'est la situation politique et économique dans laquelle s'est empêtré le pays pendant plus de dix ans : opposition radicale (non armée et armée) contre tout pouvoir en place et refusant toute négociation, guerres civiles, déplacements forcés des populations à l'intérieur du pays fuyant la guerre, dislocation de presque tous les circuits économiques, hyperinflation vertigineuse et paupérisation extrême de la population.*

## Des émissions monétaires in-contrôlées

La nouvelle monnaie se dépréciait aussi vite qu'elle était arrivée. Les billets de Nouveaux-Makuta ne résistaient pas à la vitesse de hausse des prix, disparaissaient vite de la circulation. Même les billets de 1 NZ et autres multiples étaient éliminés un à un au fil des mois. L'hyperinflation avait atteint 656,8%. La monnaie était fluctuante, et la cotation se faisait au jour le jour. À la « Bourse de changeurs de rue »<sup>1</sup> de « Wall Street »<sup>2</sup> et de « Oshwe Street », où les changeurs, des « mamans cambistes » pour la plupart, étaient assis parfois à même le sol, accroupis près des cartons ou des sacs bourrés des billets flambant neufs, vendant ou achetant des devises étrangères contre les nouveaux-zaïres. Ici la banque avait élu domicile dans la rue. La préférence allait au dollar, mais aussi dans une moindre mesure au franc français, au franc belge et le franc CFA. À toute heure de la journée, grâce au téléphone cellulaire, ils s'informaient du dernier cours du dollar à la Bourse de New York. Chaque Zaïrois-e cherchait à garder ses économies chez lui-elle en dollar, comme « monnaie-refuge et monnaie-étalon » et non en zaïre, la monnaie nationale qui connaissait une dévaluation quasi-quotidienne.

L'Article 109 de l'Acte de la Transition politique définissait la Banque du Zaïre comme l'unique « Autorité monétaire » du pays (voir Conférence Nationale Souveraine). Mais l'année 1994 fut marquée par deux incidents majeurs qui avaient terni l'image de cette institution : les émissions monétaires in-contrôlées, et la rupture entre l'exécutif et les autorités monétaires.

## Les émissions monétaires in-contrôlées

La Banque du Zaïre était la seule autorité monétaire habilitée à commander l'impression et l'émission de billets de banque. L'inflation des prix et la dévaluation monétaire étaient accélérées par certaines pratiques au niveau de l'État, de certaines banques et réseaux

d'hommes d'affaires. En effet, d'une part, la technique de « planche à billet » était utilisée par le gouvernement pour faire face à la crise, d'autre part, des puissants réseaux de faux monnayeurs libanais appartenant à des milieux maffieux, mettaient en circulation des faux nouveaux-zaïres et des faux dollars. De ce fait, la Banque du Zaïre n'arrivait plus à contrôler l'importante masse monétaire qui était en circulation sur le territoire national. Des cartons de cet argent sale avaient été finalement saisis.

- L'affaire Abdou Kharim : suite aux enquêtes des services spécialisés de la Banque du Zaïre, le gouverneur Ndiang Kabul avait informé les Services de Renseignement du Zaïre qu'un réseau émettait plusieurs séries de fausses monnaies. Après enquêtes, il fut démontré que la Banque avait confié la commande de ces nouveaux billets à l'homme d'affaire libanais, Abdou Kharim, le protégé et associé de certains chefs militaires, qui lui avaient obtenu ce marché. Ce réseau mettait des séries de nouveaux billets en circulation, identiques à ceux que la Banque du Zaïre n'avait pas encore sortis.

- L'affaire Khanafer : le 2 septembre 1994, le ministre de l'information du Gouvernement Kengo annonça que 30 tonnes de coupures de 500 NZ avaient été déchargées à l'aéroport de Ndjili, à l'insu du gouvernement. Un mois plus tard, en octobre 1994, 15 tonnes de coupures étaient saisies à l'aéroport de Mbandaka. « Vrais billets », parce qu'à la demande du Gouvernement Birindua, ils avaient été imprimés par la société Casa de Moneda, en Argentine. « Faux billets » parce qu'ils étaient introduits frauduleusement dans le pays. L'homme d'affaire libanais, Khanafer, était incriminé dans ces deux frauduleuses importations. Patron de la société de droit belge Egimex, en vertu d'un contrat avec la Banque du Zaïre, c'est lui qui aurait financé la réforme monétaire par l'impression à l'étranger de nouveaux billets. Faute de n'avoir pas été payé, il avait choisi de se payer lui-même en procédant à la mise en circulation de 30 tonnes de billets.<sup>3</sup> Déclaré « *persona non grata* », il fut expulsé du pays pour fabrication de fausse monnaie.

<sup>2</sup> Une rue de Kinshasa surnommée ainsi pour rappeler le nom de la célèbre rue qui abrite la Bourse de New York.

<sup>1</sup> C'est un système de change dans la rue qui remplaçait les banques et les bureaux agréés, et qui prenait de plus en plus d'importance dans cette économie informelle.

<sup>3</sup> DE VILLERS Gauthier et OMASOMBO TSHONDA Jeans, *Zaïre, La transition manquée. 1990-1997*, Institut Africain-CEDAF, Tervuren 1997, p. 255.

D'autres Libanais avaient monté des réseaux très efficaces de blanchiment d'argent. L'argent sale débarquait de partout pour inonder le marché national, surtout dans les comptoirs d'achat de diamant sous forme de devises. Les prix y étaient supérieurs à ceux pratiqués par les comptoirs de l'État Zaïrois ; transformant du coup les Nouveaux-Zaires en monnaie de singe.<sup>1</sup>

Il convient de relever que tous les sujets étrangers et leurs complices nationaux impliqués dans l'affaire de fabrication de la fausse monnaie avaient fait l'objet d'un procès fortement médiatisé. Au final, ils avaient été lourdement condamnés, reconnus coupables de grosses commandes parallèle de Nouveaux-Zaires auprès des imprimeurs planqués en Argentine et au Brésil.<sup>2</sup>

## La rupture entre l'exécutif et les autorités monétaires

Lorsque Kengo wa Dondo revint à la tête du gouvernement, le gouverneur de la Banque du Zaïre, Ndiang Kabul, refusa d'exécuter certains paiements ordonnés par l'exécutif. Le 22 juillet 1994, le conseil des ministres suspendit le gouverneur. Mais ce dernier s'accrocha à son poste et continua à occuper ses bureaux, protégé par des éléments de la DSP (Division spéciale présidentielle) qui venaient de dépêcher des chars d'assaut autour des installations de la Banque du Zaïre. La bataille fut rude, chaque partie dénonçant les malversations financières de l'autre, jusqu'au 16 janvier 1995, lorsque le chef de l'État accepta la destitution de Ndiang Kabul. Un compromis fut trouvé avec la nomination d'une personnalité proche de Kengo, Djamboleka Loma au poste de gouverneur et Kikata au poste de vice-gouverneur, une personnalité proche de Mobutu.

## L'éclatement de l'espace monétaire national

La situation de la séparation des zones monétaires du Zaïre entre septembre 1993 et juin 1998 tenait du capharnaüm. Toutes les provinces ne partageaient plus une monnaie unique. Les deux provinces du Kasai (le Kasai Occidental et le Kasai Oriental) avaient rompu l'union monétaire avec le reste du pays, elles étaient en état de sécession monétaire en refusant la circulation monétaire du Nouveau-Zaire sur leurs territoires. Les anciens billets y resteront en circulation jusqu'en juin 1998.

Le billet de 100 000 NZ, appelés « Prostates », de 500 000 NZ et de 1 000 000 NZ « Métastases », ne seront en circulation qu'au Shaba (Katanga), jusqu'au 30 juin 1998.

Zone monétaire	Dénomination
Les deux provinces du Kasai	Anciens zaïres, de la réforme de 1967
Province du Shaba (Katanga)	Nouveaux-zaïres, de la réforme de 1993, avec les billets de 100 000 de couleur orange (Prostate), de 500 000 et de 1 000 000 (Métastases)
Reste du pays	Nouveaux-Zaires, jusqu'au billet de 100 000, de couleur verte (Outeniqua)
Partout au Zaïre-Congo	Dollar américain (\$ USA), Franc français (FF), Franc belge (FB) et Franc CFA.

Il n'y avait pas de change entre ces zones. Ce clivage au sein du pays dura jusqu'au 30 juin 1998, jusqu'à l'avènement du Franc congolais.

<sup>1</sup> BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Fayard, 1992, 382 p.

<sup>2</sup> *Le Phare* du 11 février 2010.

## Les mesures monétaires du 27 septembre 1996

Devant ce désordre monétaire, la Banque du Zaïre avait essayé de réaménager le marché de change par de nouvelles mesures :

- la libéralisation des transactions en monnaies étrangères ;
- la liberté de paiement en monnaies étrangères sur tout le territoire national ;
- la facilitation des échanges internationaux des biens et services par la simplification des conditions et des formalités ;
- la relance de l'intermédiation bancaire et financière au sein de l'économie par la suppression des entraves réglementaires ;
- le suivi de la réforme fiscale et douanière ;
- etc.

Pendant que la population zaïroise assistait impuissante à l'effondrement de l'économie nationale et à la dégradation des conditions de vie, d'autres problèmes viendront se greffer à la crise.

## Hyperinflation et paupérisation

Les pillages de septembre 1991 et janvier 1993, ainsi que la réforme monétaire ayant conduit à un taux d'inflation de 8 000% en 1994, avaient complètement détruit le tissu économique et industriel du pays. Le chômage était devenu, par son ampleur, un des problèmes sociaux et économiques. La préoccupation de la plupart des familles était qu'elles ne vivaient plus que des revenus des activités informelles.

En effet, l'hyperinflation qui sévissait au Zaïre de Mobutu était telle que, pour un achat dérisoire, on avait besoin d'un sac de billets. La réforme monétaire de 1993 qui permit d'échanger 3 millions d'anciens zaïres contre un nouveau-zaïre n'avait pu endiguer l'inexorable chute de cette monnaie. Le 22 octobre 1993, de 3 000 000 pour un dollar, on était passé à 110 000 NZ pour un dollar en juillet.<sup>1</sup>

Tout le monde était devenu millionnaire. Mais personne n'était dupe : on était payé en monnaie de singe. À force de détenir une monnaie qui n'avait aucune valeur, le-la Zaïrois-e avait choisi d'utiliser essentiellement le dollar américain dans ses transactions courantes et d'épargner son argent, quand il le pouvait, aussi en dollar. Comme la tradition bancaire n'était pas très développée, on trouvait alors des millions de dollars qui échappaient ainsi au circuit bancaire traditionnel.

Tout compte fait, la réforme monétaire d'octobre s'était opérée dans un contexte très peu propice : insuffisance de concertation technique, précipitation dans l'exécution, agitations et surenchère politique autour de l'idée même de réforme monétaire, grave pénurie de devises et absence d'appui financier extérieur.

La suppression de six zéros sur les anciens zaïres et le changement de la dénomination monétaire étaient les seules marques visibles de cette réforme tant décriée.

L'image du Zaïre-monnaie qui restera dans la mémoire collective est celle de ces personnes fuyant l'arrivée des forces de l'AFDL qui abandonnaient les billets du Zaïre-monnaie. Cette inflation que voyaient pour la première fois les étrangers d'Occident, les zaïrois, eux, la vivait tous les jours.

<sup>1</sup> KABUYA Kalala et KALONJI N., *Le nouveau-zaïre : atouts et embuches d'une réforme monétaire*, Notes des conjonctures, n° 10, novembre 1993, p.10-13.

Par la suite, l'opposition radicale se marginalisa de plus en plus, tant et si bien qu'à l'aube de la chute du régime de Mobutu, après six années de débats constitutionnels stériles, beaucoup d'opposant·e·s devenaient plus soucieux de leur confort et des *per diem* que de leur combat politique. La classe politique zaïroise avait perdu l'essentiel du crédit dont elle jouissait à l'étranger comme à l'intérieur du pays. Le changement devrait venir d'ailleurs.

Dès avril 1994, le génocide rwandais fut suivi d'un afflux de réfugiés Hutu. En juillet, lorsque l'armée du F.P.R prit le pouvoir à Kigali, un flot de réfugié·e·s Hutu fuirent au Zaïre, obligé·e·s par les armées génocidaires des ex-F.A.R. et des milices Interahamwe, de quitter le Rwanda. Iels fuyaient aussi l'avancée des soldats du Front patriotique rwandais (F.P.R), à dominance Tutsi et leur prise de pouvoir à Kigali. Deux millions de réfugié·e·s rwandais·es avaient littéralement envahi toute la région de l'Est du pays, ravageant la faune et la flore, les richesses touristiques (les parcs de Virunga et de Kahuzi-Biega) de cette splendide région autrefois appelée « la Suisse d'Afrique ». Leur installation prolongée dans d'immenses camps provoqua un désastre écologique sans précédent au Zaïre. De juillet 1994 jusqu'en octobre 1997, pendant trois ans, la politique intérieure zaïroise fut marquée par la tragédie rwandaise.

## Anecdote sur le coût de la vie à Kinshasa pendant les dernières années de la IIe République

*À Kinshasa, un salaire de fonctionnaire ne suffisait plus à payer un repas d'une famille pendant tout un mois. À la tribune du Parlement zaïrois, lors d'une interpellation de l'ancien Premier ministre, un député scandalisé par la misère de la population avait, un jour, brandi un petit panier devant ses collègues. Il contenait quelques baguettes de pain, une mesure de sucre et un peu de lait, une botte de pondu (feuille de manioc), quelques chikwanges (pains de manioc), une mesure de riz et un peu d'huile de palme... De quoi préparer pour une famille moyenne de six personnes. Calcul fait, le panier valait environ 700 000 nouveaux-zaïres (près de 3 Euros). « 700 000 nouveaux-zaïres, monsieur le Premier ministre ! s'exclame le député, cela représente soixante mois de salaire du dernier fonctionnaire, l'huissier. Celui-ci doit donc, pour nourrir sa famille en une seule journée, économiser son salaire durant cinq années ! Rappelez-vous de votre promesse faite lors de votre arrivée au pouvoir en 1994 : d'apporter le sourire à la population. En lieu et place, vous ne leur avez apporté que misère et désolation », crie-t-il. Dans l'hémicycle, les parlementaires s'étaient levés et avaient demandé la démission du Premier ministre.*

*En effet, le plus gradé d'entre eux, le directeur de bureau, était payé moins de 10 dollars américains (monnaie de référence) ici, et le moins gradé un peu moins d'un dollar. Alors, comme plus personne ne peut vivre de son salaire, il faut se débrouiller pour nouer les deux bouts du mois. Comme l'on dit en lingala, il faut « kobeta libanga » (casser la pierre), c'est-à-dire travailler dur. Les 100 000 fonctionnaires qui se disent des « laisser pour compte de la République », ont dès lors investi le monde de l'informel pour essayer de survivre, comme tout le monde. Les Kinois se sont lancés dans la débrouillardise en se faisant vendeurs, changeurs, secrétaire de rue, « quado », restaurateurs, agriculteurs, etc. (Un article de BWITI Lumisa Godefroid, du journal SYFIA-Zaïre).*

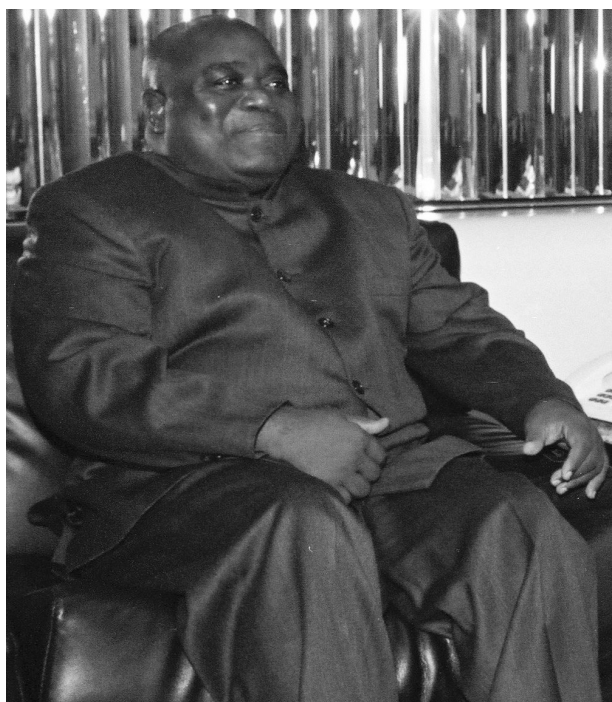
# La République Démocratique du Congo

## (2<sup>ème</sup> partie)

À partir du 17 mai 1997

### ***La politique monétaire de la RDC sous la présidence de Laurent-Désiré Kabila***

Laurent-Désiré Kabila est né le 27 novembre 1939 à Moba (ex-Baudouinvillie) au Nord-Katanga. Ancien séminariste, sa lutte politique remonte au début des années soixante contre les Gendarmes katangais dans les rangs de la Jeunesse du Parti Balubakat (Jeubakat). Lorsque la rébellion est matée par l'ANC en 1964, Kabila et ses partisans se réfugièrent dans la région montagneuse de Fizi Baraka au bord du lac Tanganyika. La région était riche en or et autres matières précieuses. Venant de la Tanzanie pour défier Mobutu, il fit quelques incursions en territoire zaïrois, notamment les opérations militaires de Kalemie en 1984, et de Moba en 1985.



Le Président Laurent-Désiré Kabila

Suite aux Accords de Lemera en septembre 1996, Laurent-Désiré Kabila devint porte-parole de la rébellion de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo). À la tête de cette rébellion, les troupes partirent du Sud-Kivu. Après sept mois de conquêtes, Laurent-Désiré Kabila obligea Mobutu à s'exiler et se fit proclamer Président de la République le 17 mai 1997. Il prétendait n'avoir jamais été Zaïrois. À ce titre, il gomma tout rappel à cette dénomination née en 1971 par décision de son prédécesseur : le pays fut à nouveau rebaptisé « Congo ». Le franc congolais se substitua au nouveau-zaïre, l'hymne national et la devise de l'indépendance furent rétablis. Pour son peuple, un moment d'espoir de changement pointait à l'horizon.

Mais, pour gouverner le pays, il dut faire face à de nombreux obstacles, car beaucoup de groupes tentaient de s'accaparer des parcelles de pouvoir, notamment les débiteurs étrangers, désireux de garder leur influence.

Ce qui amena, le 2 août 1998, le déclenchement de la Deuxième guerre du Congo, qui remit tout en question. Laurent-Désiré Kabila mourut assassiné le 16 janvier 2001.

La prise de pouvoir d'État par l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo) avait fait partir la Haute Direction de la Banque qui était en place.

Par l'arrêté ministériel n° 005/CAB/MIN.FIN/97 du 27 juin 1997, une commission avait été désignée pour faire partie du Comité de Gestion de la Banque chargé de liquider les affaires courantes.

## Le changement des dénominations

La Banque centrale, organe technique du gouvernement dans le domaine monétaire, n'y était pas allée par quatre chemins :

« *Le changement politique intervenu dans le pays depuis le mois de mai 1997 ayant entraîné le changement du nom du pays devrait également impliquer le changement de l'unité monétaire dont le nom était associé à celui du pays. Il en est de même de la dénomination de l'Institut d'Émission reprise sur les billets de banque* ».<sup>1</sup>

La Banque du Zaïre redevint la « Banque Nationale du Congo ». Mais le 17 juin 1998, elle prit le nom de Banque Centrale du Congo, pour éviter la confusion avec la Banque Nationale du Congo/Brazzaville. Le siège social de la Banque fut établi à Kinshasa, sur l'avenue Kisangani au n° 563 dans la Commune de la Gombe.

Au regard de la situation économique qui prévalait en 1997, il devenait encore plus urgent pour le nouveau gouvernement d'entreprendre des mesures correctives au travers d'un programme d'ajustement économique comportant deux volets : la stabilisation monétaire à court terme et la relance de l'économie à moyen terme.

Entre mai 1997 et juin 1998, le nouveau gouvernement avait entrepris des actions en vue d'arrêter l'hyperinflation et de stabiliser la monnaie : l'unification progressive de l'espace monétaire national, l'éventail fiduciaire et la réduction de la disparité des taux de change. Il appliqua une politique budgétaire rigoureuse et un contrôle strict des émissions monétaires. Le taux d'inflation qui était de 656,8% en 1996, était descendu à 13,8% en 1997, et à 7,3% en fin juin 1998. Le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila avait obtenu des résultats tangibles au niveau macro-économique. L'inflation avait été maîtrisée, le taux de conversion du zaïre-monnaie par rapport aux devises étrangères s'était stabilisé et la performance des régies en matière de recettes fiscales et douanières étaient en progression.<sup>2</sup> Toutefois, ce tableau cachait la déprime constatée dans le secteur de la production, de l'exportation et un ralentissement de la consommation.

Cette performance était due essentiellement à l'arrêt des émissions monétaires, au renforcement de la discipline fiscale. Les nouvelles autorités s'étaient aussi appuyées sur cinq stratégies : le maintien d'un environnement macroéconomique ; la stabilité de prix ; l'entretien d'un contexte attractif pour les affaires incluant des mesures de promotion du commerce et un système judiciaire garantissant les droits de propriété et facilitant l'exécution des contrats ; la redéfinition de rôle de l'État pour améliorer la qualité et l'efficacité des services publics et enfin la redynamisation du système financier comme structure d'appui à l'investissement privé.

Les trois décennies de la circulation du zaïre-monnaie, 1967-1997, étaient caractérisées par l'hyperinflation et la dépréciation monétaire. Ces deux facteurs avaient déformé et désintégré substantiellement le paysage monétaire national en conduisant les autorités à mettre en circulation des billets à valeur faciale très élevée pour rattraper la valeur perdue face aux monnaies étrangères, mais en y laissant d'importantes distorsions. À la veille de la nouvelle réforme monétaire, le dollar se négociait à Kinshasa à 115 000 NZ, à Lubumbashi à 150 000 NZ, à Goma à 70 000 NZ, à Mbuji-Mayi à 65 000 NZ et à Gemena à 135 000 NZ.<sup>3</sup>

C'est donc à juste titre que le nouveau pouvoir avait décidé une réforme monétaire et l'avait inscrite sur la liste de ses priorités. Initialement prévue pour le 31 décembre 1997, elle fut logiquement retardée car toutes les conditions n'étaient pas réunies. Entre autre, l'état de délabrement économique imposait une période d'observation. Loin d'être un simple changement de billets de banque, cette réforme monétaire devait constituer un ensemble de mesures d'ajustement économique et financier visant le rétablissement des équilibres fondamentaux rompus.

Contrairement aux réformes antérieures, un délai d'échange raisonnable, c'est-à-dire une période de double circulation était accordée pour ne pas léser les populations de l'arrière-pays ; les anciens zaïres qui circulaient dans les deux provinces Kasai étaient concernées par l'échange, il en était de même des billets de 100 000 NZ verts (Outeniqua), 500 000 NZ et 1 000 000 000 NZ (Métastases) qui étaient en circulation au Katanga.

<sup>1</sup> BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Information générales sur la réforme monétaire*, Cellule Technique pour la Réforme Monétaire (CETEREM), juillet 1998, p. 6

<sup>2</sup> « Le parcours d'une monnaie criblée », *Congo Panorama* (magazine mensuelle d'informations générales), 1<sup>er</sup> mars 2011, p. 120-122.

<sup>3</sup> « Les préalables de la réforme monétaire », *Affaires*, n°2, novembre-décembre 1997, Éditions Association des Jeunes Entrepreneurs et Cadres « AJEC », Kinshasa, p. 20-22.

## Une monnaie unique pour un peuple uni

En ce qui concerne tous les obstacles de l'inconvertibilité des dépôts et la diversité des taux, ceux-ci, devaient être réglés avant la réforme monétaire, dans le but d'éviter de ne pas hypothéquer le succès de l'opération en provoquant l'instabilité des prix et du taux de change.

### Le décret-loi constitutionnel n° 003 du 27 mai 1997 portant réforme monétaire du 30 juin 1998 et changement de la dénomination monétaire<sup>1</sup>

Le Gouvernement de Salut publique et la Banque Centrale du Congo avaient porté la réforme et le changement de la dénomination monétaire (le retour du Franc congolais). Le « FRANC CONGOLAIS », « FC » en abrégé et en majuscules, est une nouvelle unité monétaire subdivisée en cent parties égales, appelées centimes, et représentées par la lettre « c » minuscule.

Le 30 juin 1998, la République Démocratique du Congo se dotait d'une nouvelle unité monétaire, le franc congolais, en remplacement du nouveau-zaïre (monnaie du régime déchu) n'incarnait plus vraiment une monnaie étant devenue l'ombre d'elle-même.

Au plan économique, cette réforme visait : l'unification de l'espace monétaire ; la stabilité des prix intérieurs et du taux de change ; la réduction de la disparité des taux de change à travers le pays, avec une tendance au contrôle de change renforcé ; le rétablissement du système des paiements ; la restauration du système bancaire et l'institution d'une nouvelle unité monétaire.

Après qu'il ait été institué par le décret-loi n° 080 du

17 juin 1998 comme nouvelle monnaie ayant cours légal sur l'ensemble de l'espace national en remplacement du Zaïre et du Nouveau-Zaïre, et précédé par une campagne officielle de sensibilisation et de mobilisation « Monnaie unique pour un peuple uni », le lancement du nouveau Franc congolais eut lieu le 30 juin 1998. Cette date n'était pas fortuite, elle coïncidait avec la commémoration du 38<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo. Un délai de douze mois fut accordé à la population pour échanger les nouveaux-zaïres et les zaïres (pour le Kasai) contre les Francs congolais. Les billets libellés en FC et en centimes furent ornés de dessins mettant en valeur le patrimoine naturel, économique et culturel du pays. Seul le verso du billet de 1 FC est à l'effigie de Patrice-Emery Lumumba et de ses compagnons de captivité Mpolo et Okito, pour honorer la mémoire du héros national. Compte tenu du coût élevé relatif à la frappe de pièces de monnaie, la sortie du numéraire fut reportée ultérieurement.

Les billets sont mentionnés en français, en anglais et en swahili. Or, l'anglais n'est pas une langue officielle au Congo, et le swahili n'est pas l'unique langue vernaculaire. Les quatre langues nationales sont : le kikongo, le lingala, le kiswahili et le tshiluba. Mais il faut reconnaître que c'est la première fois qu'au Congo, les billets sont mentionnés en une des langues du pays. Le lancement avait coïncidé, trois mois plus tard, avec l'éclatement d'un deuxième mouvement de rébellion.

<sup>1</sup> *Le Franc Congolais : brochure d'information sur la Réforme Monétaire*, Banque Centrale du Congo, Kinshasa 1998, p. 3-5.

## L'éventail de la première série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo

Il comprend les dénominations de onze billets suivants : 1 Franc comme unité monétaire ; 5 F, 10 F, 20 F, 50 F et 100 F comme multiples ; et 1 c, 5 c, 10 c, 20 c et 50 c comme sous-multiples. Il fut décidé, dans un premier temps, d'émettre les sous-multiples en billets et dans un second, sous forme de pièces. Si leur durée de vie était plus importante, leur coût n'en demeurait pas moins élevé.

Tous les billets étaient exclusivement émis sous la responsabilité de la Banque Centrale du Congo, mais compte tenu des impératifs techniques que connaissait l'Hôtel des Monnaies, l'impression de la première série des coupures fut confiée à trois imprimeurs de l'extérieur du pays, à savoir la firme suédoise AB Tumba Bruk (ABTB), l'imprimeur de la Banque Nationale de Belgique dénommé National Bank of Belgium Printing Works (NBBPW) et la firme allemande Gieseke & Devrient-Munich (G&D-M). Néanmoins, l'Hôtel des Monnaies a participé en se chargeant de la numérotation, du découpage et l'emballage de certaines séries de billets monétaire.<sup>1</sup> Depuis le début de 1999, tous les billets sont imprimés à l'Hôtel des Monnaies à Kinshasa.

Sur le terrain, le grand battage médiatique qui entourait le lancement du Franc congolais n'avait pas réussi à apaiser le scepticisme de nombreux Congolais-es échaudé-e-s par l'amère expérience de la réforme monétaire de 1993 qui avait conduit à la dépréciation du zaïre et à l'introduction du Nouveau-zaïre. Comme en 1993, la population redoutait une hausse généralisée des prix des biens et services, et de la baisse de leur pouvoir d'achat. La population risquait d'adopter une attitude d'attente avant de procéder au change de ses avoirs en devises comme le dollar, le franc français, et le franc CFA contre le Franc congolais. Beaucoup de personnes avaient continué à thésauriser leurs économies en devises.

Comme mesures d'encadrement du Nouveau-zaïre, la Banque centrale du Congo préconisait la limitation des émissions monétaires en fonction des objectifs de stabilité dans la gestion des finances publiques et la reprise du dialogue avec les institutions financières internationales. Les agents de la banque étaient également conscients du danger que représentaient les rivalités politiques sur la monnaie.

Le tableau des équivalences se présentait comme suit :

Franc congolais	Nouveau-Zaïre
1 c	1 000 NZ
5 c	5 000 NZ
10 c	10 000 NZ
20 c	20 000 NZ
1 FC	50 000 NZ
20 FC	2 000 000 NZ
50 FC	5 000 000 NZ
100 FC	10 000 000 NZ

Par contre il s'échangeait au taux de : 1 FC = 14 000 000 NZ, dans les deux provinces du Kasai où circulaient les anciens zaïres.

Cette mise en circulation avait été étalée sur toute une année. La parité externe du franc congolais était déterminée en fonction des forces du marché. Le taux de change officiel était de :

$$1\$ \text{ US} = 1,3\text{FC}$$

Et celui en vigueur au marché parallèle de

$$1\$ \text{ US} = 1,48 \text{ FC.}$$

<sup>1</sup> *Le Franc Congolais : brochure d'information sur la Réforme Monétaire*, Banque Centrale du Congo, Kinshasa 1998, p. 3-5.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
165	01.11.1997	1 centime	Banque Centrale du Congo	AB Tumba Bruk (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 120x70 mm

**Numéro de série :** A4805255A

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Rose, orange et vert.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; le sigle de la Banque Centrale du Congo ; la cueillette de café.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; la culture du café sur les pentes des volcans ; le Volcan Nyiragongo.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Les caféiers prennent une couleur proche du vermeil lorsqu'ils arrivent à leur maturité. La cueillette est généralement effectuée par les femmes. C'est le produit agricole le plus important dont la contribution dans l'ensemble des recettes d'exportation du pays se chiffre en moyenne à 25%.

**Verso :** Le Volcan Nyiragongo (3 471 m) et le Nyamulagira (3 058 m) donnent toujours des signes d'activité. On peut survoler l'hallucinant spectacle de leurs cratères. Au nombre de huit, les volcans sont tous situés à l'Est. Les six autres sont éteints et, comme le Karisimbi, ils sont parfois couverts de neige. En 2002, lors de la dernière éruption du volcan Nyiragongo, la lave avait dévalé sur la ville de Goma et ravagé le quartier commerçant. Il y aurait eu environ 150 mort·e·s, 400 brûlé·e·s, 10 000 maisons détruites et 12 000 familles sans-abri.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
166	01.11.1997	5 centimes	Banque Centrale du Congo	Giesecke & Devrient - Munich	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 120x70 mm

**Numéro de série :** B2421722C

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Violet, orange et bleu.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un masque Suku Hembra ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili, motifs décoratifs ; une harpe Zande.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Les Suku Hembra sont une ethnie du Kwango, ce masque est utilisé lors des cérémonies d'initiation et dans les camps de circoncision. Il a une hauteur d'environ 45 cm.

**Verso :** Cet instrument de musique, une harpe Zande, a un son mélancolique, utilisé à l'occasion des rites du « mani ». Cette harpe à cinq cordes avec une caisse de résonance ovoïde prolongée par une tête humaine fine, accompagne le chant improvisé du poète (griot).

Les Azande contrôlent un immense territoire qui dépasse largement les frontières de la RD-Congo et pénètre profondément dans le Sud-Soudan et la République Centre-africaine. En RD-Congo, iels occupent la savane entre l'Uele-Kibali et le Bomu. Le nom de Zande (au pluriel Azande) est celui qu'iels se donnent à elleux-mêmes, affirmant par là qu'iels sont ceux « qui habitent la terre », façon de dire qu'iels sont les vrais hommes-femmes, ou du moins ceux qui possèdent une grande terre. Leur-e-s voisin-e-s leur donnent des noms variés. Les divers clans portent le patronyme de leur ancêtre ou du totem qu'iels ont choisi, à moins qu'iels ne se désignent par des sobriquets.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
167	01.11.1997	10 centimes	Banque Centrale du Congo	AB Tumba Bruk (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format** : 120x70 mm

**Numéro de série** : C8726335C

**Filigrane** : Tête d'okapi.

**Fil de sécurité** : Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes** : Rouge et orange.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un masque Pende ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; un groupe de danseurs Pende.

## ANNOTATIONS

**Verso** : Les Bapende (pluriel de Pende) sont une ethnie du Kwango, réputé pour la richesse de ses traditions culturelles. En effet, le district de Kwilu offre d'extraordinaires attractions folkloriques dont les plus célèbres danses « Mbuya » et « Mungongo ». Dans de nombreux villages, la sculpture des masques représentant des personnages typiques de la vie rurale constitue une florissante activité dont les ancien·ne·s conservent jalousement le secret. Les Bapende se retrouvent dans les territoires d'Idiofa, de Gungu, (province du Bandundu), et de Tsikapa (Kasaï-Occidental). Ils sont connus pour leur costume Muganji, leurs masques et danses traditionnels<sup>1</sup>. Les Bapende sont connu·e·s pour leur importante production artistique avec leur grande variété de masques, célèbres pour l'aspect géométrique de leurs œuvres.



<sup>1</sup> Le Festival de Gungu (FESNAG) tire ses origines en 1925, sous le nom de *luvidi* (festival, en pende). Il était organisé à Gungu par les missionnaires catholiques tous les 21 juillet, le jour de la fête nationale belge, jusqu'à l'indépendance en 1960. En 1985, un mécène de la tradition, monsieur Midi-A- Gumana reprit cette tradition sous l'appellation de Festival de Gungu. C'est en 2008 qu'il a été établi comme une institution nationale et se tient chaque année au mois de juillet : les années impaires à Gungu, et les années paires à tout autre endroit du pays.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
168	01.11.1997	20 centimes	Banque Centrale du Congo	AB Tumba Bruk (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 120x70 mm

**Numéro de série :** D1923625F

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Vert, bleu et orange.

## MOTIFS



**Recto :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais, kiswahil ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une antilope apeurée par le photographe ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahil ; motifs décoratifs ; un troupeau d'antilopes dans le Parc national de l'Upemba, dans la province du Katanga.

## ANNOTATIONS

**Recto :** *Animal typique des savanes congolaises, l'antilope vit en grand nombre, en troupeaux de 50 à 100 individus. Il est caractérisé par ses longues cornes pointues et droites ou recourbées chez le mâle. Sa course bondissante et ses « éternuements » sont également typiques. Il se nourrit des graminées.*

**Verso :** *L'ensemble du parc couvre 11 730 km<sup>2</sup>. Avec le parc de Kundelungu, le parc de l'Upemba est le seul endroit en RDC où on trouve des zèbres dans leur milieu naturel. Le parc national est partagé entre les territoires de Bukama à l'est, celui de Mitwaba à l'ouest et de Lubudi au sud. Une partie importante du parc recouvre la dépression de Kamalondo, avec comme lacs principaux le lac Upemba et le lac Kisale.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
169	01.11.1997	20 centimes	Banque Centrale du Congo	AB Tumba Bruk (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 120x70 mm

**Numéro de série :** E5684297D

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Brun, vert et orange.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une tête d'okapi ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; un troupeau d'okapis.

## ANNOTATIONS

**Recto :** La Banque Centrale du Congo a pris, à l'instar de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Okapi pour symbole, souhaiterait que la forêt de l'Ituri devienne un parc national. Ce qui permettrait de préserver la forêt tropicale de la région. Cet animal est protégé depuis 1933, notamment dans la « Réserve de forêt à okapis d'Epulu ». Voir le billet n° 65 à la page 125.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
170	01.11.1997	1 franc	Banque Centrale du Congo	AB Tumba Bruk (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** F4574042D

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Bleu et orange.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; les installations industrielles, les terrils et la cheminée de la Gécamines, au Katanga. On vous répète fièrement qu'avec ses 150 m, c'est la plus haute cheminée d'Afrique ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; le Premier Ministre du premier Gouvernement Congolais, Patrice-Emery Lumumba et ses compagnons de captivité Joseph Okito et Maurice Mpolo, peu avant leur assassinat au Katanga, le 17 janvier 1961.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Depuis l'année 2000, la Société Groupement du Terril de Lubumbashi (GTL) a pour objet le traitement, par pyrométallurgie des scories du terril de Lubumbashi. Ce terril est le résultat de l'exploitation minière de l'UMHK et de la Gécamines, de 1924 à 1992 : une montagne de rejets nommée « Big Hill » de Lubumbashi. L'usine d'exploitation peut atteindre une production annuelle de 4 000 tonnes de cobalt, 2 500 tonnes de cuivre et 1 500 tonnes d'oxyde de zinc à 70% du zinc contenu. La Gécamines vend la scorie au GTL et bénéficie de 20% des dividendes réalisées sur la vente. Une fois traité, la scorie redevient propriété de la Gécamines, car il contient encore 2% du zinc.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
171	01.11.1997	5 francs	Banque Centrale du Congo	AB Tumba Bruk (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format** : 150x70 mm

**Numéro de série** : G3954272A

**Filigrane** : Tête d'okapi.

**Fil de sécurité** : Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes** : Violet et vert.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; le sigle Banque Centrale du Congo, le rhinocéros blanc du Parc national de Garamba.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; les chutes de la Kamwanga, au Kasai-Oriental.



## ANNOTATIONS

**Recto** : On trouve le rhinocéros blanc au Parc national de Garamba, au Nord-est du Congo. Le Rhinocéros blanc (*Ceratherium Simum Cottoni*) a été déclaré en voie de disparition. Des courageux gardes risquent leur vie dans la brousse pour protéger cet animal, qui a été quasi exterminé par les braconniers armés de carabines automatiques. Les rhinocéros sont des mammifères appartenant à la famille des rhinocerotidés. Le mot rhinocéros vient du mot grec rhinos (nez), et keras (corne), car il porte une ou deux cornes sur le nez, et non sur le front comme les autres mammifères cornus. Toutes les espèces de rhinocéros sont considérées comme menacés de disparition. Ils peuvent mesurer 5 m de long pour 1,80 m de hauteur, et un poids pouvant avoisiner les trois tonnes. Ce sont les plus gros mammifères terrestres actuels après l'éléphant. Le rhinocéros fait localement objet d'un programme de réintroduction.

**Verso** : Le site des chutes de Kamwanga, situé sur la rivière Lubi au Kasai, est touristique. Il offre une vue splendide aux voyageurs de train. Son autre particularité est son tunnel souterrain d'une longueur de près de 1 000 mètre.

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
172	01.11.1997	10 francs	Banque Centrale du Congo	National Bank of Belgium Printing Works Hôtel des monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** H0122888A

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teinte dominante :** Vert.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; l'appui-tête en bois du chef Luba, au Kasai ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; la porteuse de la coupe en bois Luba.

## ANNOTATIONS

**Recto :** L'appui-tête en bois du chef Luba mesure 17 cm de haut et 12 cm de long. Les appui-tête servent d'oreille pour préserver les coiffures compliquées qui demande beaucoup de travail et pour assurer la fraîcheur de la tête et du cou durant le sommeil. Montée sur une structure en osier, la coiffure en cascade appelée « Mkanda » demandait environ cinquante heures de travail. Si l'on se servait d'un appui-tête la nuit, elle pouvait se maintenir de deux à trois mois.

**Verso :** La statuette de la porteuse en bois Luba est une coupe qui mesure 44 cm de haut et 22 cm de long. La porteuse de la coupe représente le devin portant le « mboko » (puissance) des esprits. L'identité féminine de la statue tient à ce que l'union entre l'homme et la femme sert de métaphore à l'alliance entre les esprits et les humains.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
173	01.11.1997	20 francs	Banque Centrale du Congo	National Bank of Belgium Printing Works Hôtel des monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** J0085059A

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Rouge, orange et bleu.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; une tête de lion ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; une famille de lions du parc national de Kundelungu dans la Province du Katanga.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Le lion (*Pantera leo*) est un grand félin qui fréquente les savanes ouvertes ou légèrement boisées. On ne le trouve pratiquement plus que dans les grands parcs nationaux au sud du tropique du cancer. Le mâle, lourd, massif et à la crinière lui couvrant la tête, le cou et les épaules, a un aspect très impressionnant qui l'a fait surnommer « le roi des animaux ». Le lion vit en groupes familiaux comprenant plusieurs femelles et leurs jeunes ainsi qu'un ou trois mâles adultes.

**Verso :** Constitué dès l'époque coloniale, le Parc national de Kundelungu au Katanga reçut un statut de parc national par les ordonnances loi N° 70-317 du 30 novembre 1970 et n° 75-097 du 1er mars 1975. D'une superficie de 7 600 km<sup>2</sup>, le parc présente une succession de hauts-plateaux et collines de savane échelonnées entre 1 200 et 1 700 mètres d'altitude. Il doit sa renommée aux chutes de la Lofoi, un des affluents de la Lufira. Ces chutes sont en effet les plus hautes d'Afrique et les deuxièmes au monde, avec 384 m de hauteur et un jet continu d'eau de 347 m.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
174 A	01.11.1997				
174 B	04.01.2000	50 francs	Banque Centrale du Congo	National Bank of Belgium Printing Works Hôtel des monnaies du Congo Giesecke & Devrient - Munich	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** K0137009R

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Rouge, orange et bleu.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un masque Tshokwe Mwana Mpwo ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; un village de pêcheurs au bord du fleuve Congo.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Ce masque représentant une femme Tshokwe, symbolise le rôle important que jouent les femmes dans la société, mais il est toujours porté par les hommes. Les dents taillées en pointes indiquent son appartenance ethnique. Outre le bois, il est constitué par des fibres végétales et en métal.

Les Tshokwe sont un peuple qui se retrouve au sud de la province du Bandundu, au sud du Kasai et en Angola. Historiquement, ils sont liés aux Lunda.

**Verso :** Le long du fleuve et de ses affluents, on peut découvrir de vieux petits villages de pêcheurs, d'où partent des sentiers qui se perdent dans la forêt vierge. Le fleuve Congo compte parmi les plus grands fleuves du monde. C'est le deuxième après l'Amazone par son débit et le troisième par sa longueur après le Nil et le Mississippi. Il traverse une grande partie du pays et constitue une source de revenus pour les populations riveraines qui pratiquent essentiellement la pêche. C'est aussi la plus longue voie de communication du pays à nos jours.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
175 A	01.11.1997			National Bank of Belgium Printing Works	
175 B	<b>04.04.2000</b>	100 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo
175 C	31.07.2007			Giesecke & Devrient - Munich	

## DESCRIPTION

**Format** : 150x70 mm

**Numéro de série** : L3533423W

**Filigrane** : Tête d'okapi.

**Fil de sécurité** : Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes** : Vert et gris.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; l'éléphant africain ; le sigle de la Banque Centrale du Congo.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; vue aérienne du site du barrage d'Inga II.



## ANNOTATIONS

**Recto** : L'éléphant africain (*Loxodonta Africana*) est le plus gros animal terrestre. Les éléphants sont chassés pour l'ivoire de leurs défenses. Ces dernières années, on a assisté à une recrudescence du braconnage, au Congo notamment. En conséquence, le nombre d'éléphants d'Afrique s'est considérablement réduit.

**Verso** : Le barrage d'Inga II (Bas-Congo) inauguré en 1982. Avec un débit total dérivé de 2 200 m<sup>3</sup>/s, une hauteur de chute de 56 m, une puissance installée de 1 424 MW et une puissance garantie de 1 100 MW. C'est le poumon énergétique du Congo et même de beaucoup de pays africains, si tous les projets d'interconnexion sont réalisés.

## La situation économique, financière et monétaire entre 1998 et 2000

Grâce à un meilleur encadrement des dépenses publiques et un encadrement strict des émissions monétaires, le nouveau pouvoir avait pu maintenir le taux d'inflation en dessous de 10% entre mai 1997 et juillet 1998. Malheureusement, ces progrès avaient été interrompus par les conséquences économiques de la guerre et de l'occupation d'une partie du territoire national. La seconde guerre d'invasion en août 1998 avait stoppé net le dynamisme d'assainissement monétaire et provoqua une profonde dégradation des activités économiques. Les principaux indicateurs macro-économiques s'étaient dégradés. Sur le plan intérieur, il y avait une baisse de l'activité de production, des finances publiques, de l'expansion des liquidités et de même que du rythme de l'inflation. Sur le plan extérieur, les exportations et les importations avaient accusé une tendance à la baisse. Dans l'ensemble, les baisses les plus prononcées concernaient les industries extractives (-26,3%), les industries manufacturières (-33,6%), ainsi que les produits agricoles d'exportation : café, huile de palme et bois, provenant des provinces occupées du pays.

Le franc congolais ne cessait de perdre de sa valeur. Le pouvoir d'achat des congolais était de nouveau laminé par une hyperinflation endémique, dont les taux cumulés avoisinaient : 80% en 1999 ; 126% en décembre 1998 ; 526% en décembre 1999 ; 144% de janvier à juillet 2000 ; 300% en décembre 2000.<sup>1</sup>

Les anciennes habitudes de chercher à détenir le dollar à la place de la monnaie nationale étaient revenues en force. Les prix étaient de plus en plus fixés en fonction du dollar américain ou de préférence payable en cette monnaie. Le prix des biens et services, en passant par les amendes et taxes administratives, jusqu'aux condamnations judiciaires, rien n'y échappait.

Les principales causes de la persistance de la propension à l'hyperinflation étaient : l'effort de guerre, qui engloutissait près de 80% de recettes de l'État ; le recours systématique aux émissions monétaires par la Banque Centrale pour financer la dette publique.

Avec ce regain de dirigisme, en 1999, on assista au retour à un régime de contrôle strict des changes doublé d'un blocage du taux officiel de change. Ce blocage occasionna un important manque à gagner

pour l'État et entama les recettes d'exportation officielles, notamment celles du diamant qui sont passées de 345,8 millions de dollars en 1998 à 192 millions de dollars en 1999.

Le 26 mars 1999, le gouvernement avait pris des mesures drastiques : suspendre la délivrance des agréments des bureaux de change par la Banque Centrale, rétablir des licences d'importation et d'exportation et rapatrier les devises au taux officiel fixé par la Banque Centrale, figé à 4,5 FC pour 1 \$ US jusqu'au 25 janvier 2000. Le 17 septembre 1999, le gouvernement interdit la détention des devises, bannit les transactions en dollar dans les transactions commerciales courantes et ordonna la fermeture des bureaux de change. Des dispositions supplémentaires telles le bocage du prix du carburant et le plafonnement des prix de certains produits de première nécessité accompagnèrent ces mesures. Mais sans succès.

### Règlement n° 003 14 mars/2000 portant dispositions de change monétaire en vigueur en République Démocratique du Congo<sup>2</sup>

Face à l'échec en matière d'attraction des devises étrangères, le gouvernement avait promulgué, le 9 mars 2000, la création des zones de libre circulation monétaire localisées principalement dans les aéroports tout en maintenant le taux de change officiel figé alors que celui du marché parallèle continuait d'évoluer librement.

*« Les opérations d'achat et vente sur le territoire national des produits d'exportation, quel que soit le mode de production utilisé, peuvent s'effectuer soit en devises soit en monnaie nationale pour autant qu'elles s'effectuent dans les zones de libre circulation monétaires telles que définies par le gouvernement. Par une convention particulière, le gouvernement peut autoriser l'installation des comptoirs d'achat et de vente des produits miniers, matières précieuses et autres métaux dans les zones de libre circulation ».*

<sup>1</sup> LA CHRONIQUE DE L'IRE, « L'évolution de prix au cours de l'année 1999 », Notes de conjonctures, n°32, juillet 1999.

<sup>2</sup> Le Franc Congolais : brochure d'information sur la Réforme Monétaire, Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

Forcément, le résultat escompté ne fut guère atteint et le franc demeura dans la turbulence. Il enregistra plusieurs fluctuations : il fut échangé à 311,5 FC pour 1 \$ USA en 2001, à 382,14 FC en 2002 et à 425 FC pour 1 \$ USA en 2003.<sup>1</sup>

Pendant plus de deux ans lors de la Deuxième guerre de rébellion, la séparation du pays en cinq zones militaires adverses avait paralysé tous les circuits économiques de la nation, créé une balkanisation politique et économique et divisé le pays en cinq zones monétaires.

Franc congolais	Nouveau-Zaïre
TERRITOIRE DU GOUVERNEMENT DE KINSHASA : Kinshasa, le Bas-Congo, le Bandundu, Nord de l'Équateur, du Kasai-Occ., du Kasai-Or. et du Katanga.	- le Franc congolais - le Dollar américain
TERRITOIRE DU MLC : l'Équateur (district du Sud-Ubangi, du Nord-Ubangi et de la Mongala, Province Orientale (district du Bas-Uele).	- le Nouveau-Zaïre - le Franc CFA - le Dollar américain - le Franc congolais
TERRITOIRE DU RCD-Goma : le Nord et le Sud-Kivu, la Province Orientale (district de la Tshopo et de Kisangani), le Maniema et le Nord-Katanga.	- Le Franc congolais - le Franc rwandais <sup>2</sup>
TERRITOIRE DU RCD-ML : Province Orientale (district de l'Ituri).	- le Shilling ougandais - le Dollar américain - le Franc congolais
TERRITOIRE DU RCD-N : Province Orientale (district du Haut-Uele et de Bafwasende).	- le Shilling ougandais - le Dollar américain - le Franc congolais

Le MLC (Mouvement de libération du Congo) de Jean-Pierre Bemba, était soutenu par l'Ouganda; tandis que le RDC-Goma (Rassemblement congolais pour la démocratie) l'était par le Rwanda, conduit successivement par Ernest Wamba dia Wamba, Emile Ilunga et finalement par Azarias Ruberwa. Le RDC-Goma fut l'un des acteurs majeurs de la Deuxième guerre du Congo, de même que le RCD-ML (Rassemblement congolais pour la démocratie-Mouvement de libération) de Mbusa Nyamwisi et le RCD-N (Rassemblement congolais pour la démocratie-National) de Roger Lumbala.

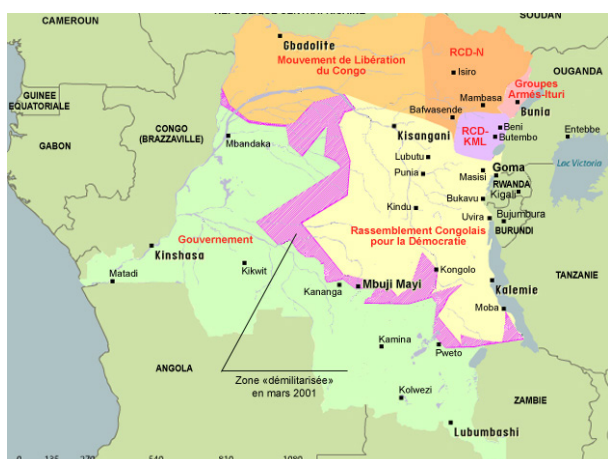
Le Congo fut alors divisé en quatre territoires autonomes administrés par : le Gouvernement central, le R.C.D/Goma, le MLC, le RCD/ML et le RCD/N. Tous se lancèrent aussi dans la chasse au trésor pour financer leur épopée guerrière. La conservation et la conquête du pouvoir passent désormais par le contrôle des espaces territoriaux riches en ressources naturelles que chacun exploitait selon ses propres règles de jeu avec ses alliés.

Pendant cette Deuxième guerre du Congo, la recherche de la paix était amorcée par le Dialogue Inter-congolais : à « l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka » le 10 et le 30 juillet 1999 entre le gouvernement et chacun des principaux mouvements de rébellion. Mais son application avait connu un blocage pour plusieurs raisons. Dans le cadre du processus menant au rétablissement de la paix, la relance du processus avait abouti par la signature d'un protocole appelé l'Acte d'engagement de Gaborone le 24 août 2001 au Botswana par toutes les parties congolaises sous la facilitation de l'ancien président du Botswana, Ketumile Masire. Ainsi le dénouement historique avait

<sup>1</sup> LA CHRONIQUE DE L'IREC, « L'évolution de prix au cours de l'année 1999 », *Notes de conjonctures*, n°32, juillet 1999.

<sup>2</sup> Par sa lettre n° 75/2PFBP/RDC/2002 du 24 juin 2002 portant « Nouvelles modalités de paiement des taxes dues à l'État » et adressée à la Banque du Congo à Bukavu, le RDC/Goma, par la voix du chef de département chargé des finances, officialisait l'autorisation de circulation du Franc rwandais sur l'étendue du territoire occupé par ce mouvement et le Rwanda. La population s'était toujours opposée à l'application de cette mesure. Dans *La Référence Plus* du 15 juillet 2002.

permis aux négociations d'accoucher, le 17 décembre 2002 à Pretoria, de l'Accord Global et Inclusif. Ce document eut le mérite d'avoir permis théoriquement la fin de la guerre, la réunification et la quasi-pacification du pays et prévoyait l'installation d'un nouvel ordre politique. Tous ces groupes rebelles s'étaient engagés à « œuvrer de manière pacifique pour la réussite de la transition » en RD Congo et à « respecter tous les accords signés dans le cadre du processus de paix », et devenaient des partis politiques comme les autres à partir du 30 juin 2003. Le RCD avait participé au gouvernement de transition de « 1+4 » jusqu'aux élections de 2005.



La balkanisation de la RDC par les chefs de guerre

## La politique monétaire sous la présidence de Joseph Kabila Kabange

Joseph Kabila Kabange est né le 4 juin 1971 à Hewa Bora, dans la région de Fizi Baraka, près du lac Tanganyika, où son père avait fondé le maquis de Hewa Bora (notre terre). Il suivit ses parents en Tanzanie, à Kigoma d'abord, puis à Dar es Salaam. Il rejoignit son père dans les rangs de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo). En mai 1997, c'est la victoire : il fut nommé chef d'état-major de l'armée de terre. Le 16 janvier 2001, il fut désigné par l'entourage de son défunt-père pour continuer la transition. Il a été à la tête de l'AMP (Alliance pour la majorité présidentielle) et a créé en 2002 le PPRD (Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie).



Le Président Joseph Kabila Kabange

Suite à l'accord de paix, le Dialogue inter-congolais met fin à la Deuxième guerre du Congo. Un gouvernement de transition fut mis en place en 2003, comportant les chefs de deux principaux groupes rebelles et de la société civile devinrent ainsi quatre « vice-présidents ». Cette transition prévue pour durer deux ans devait déboucher sur des élections avant la fin de l'année 2005, mais suite au retard dans l'exécution, elles furent repoussées jusqu'à fin 2006. Le 27 novembre 2006, il fut déclaré par la Cour suprême de Justice gagnant du deuxième tour de l'élection présidentielle, organisé le 29 octobre 2006, devenant ainsi le premier Président de la Troisième République. Annoncés avec faste pendant la campagne présidentielle à l'occasion de l'investiture du Chef de l'État en 2006, les cinq domaines prioritaires ou plutôt les « Cinq chantiers du gouvernement congolais », étaient le cheval de bataille de Kabila, à savoir les infrastructures d'eau et d'électricité, l'emploi, l'éducation et la santé. Un défi pour la reconstruction et la modernisation du pays. Il fut réélu en 2011.

### **Le décret-loi n° 004/2001 du 31 janvier 2001 relatif au régime des opérations en monnaies nationale et étrangères en République Démocratique du Congo.**

Les transactions se déroulant sur le territoire national s'exprimaient et se dénouaient en monnaie nationale. Elles pouvaient s'exprimer et se dénouer en monnaies étrangères, suivant les modalités édictées par la Banque centrale du Congo. Les prestations de service sur le territoire national étaient évaluées et rémunérées en monnaie nationale. Elles pouvaient également être évaluées et rémunérées en monnaies étrangères, suivant les modalités édictées par la Banque centrale du Congo. Les loyers des baux d'immeubles à usage d'habitation, les frais scolaires et académiques ainsi que ceux ayant trait aux soins de santé, à la consommation d'eau et d'électricité étaient fixés et payés en monnaie nationale lorsqu'ils se rapportaient aux opérations conclues entre deux résidents.

Toute opération de change devait s'effectuer auprès de la Banque centrale du Congo, des banques commerciales, et des bureaux de change agréés par la Banque centrale du Congo.

### **Le décret-loi n° 005/2002 du 7 mai 2002 portant constitution, organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo.**

À partir de 2004, la Banque centrale du Congo s'était dotée d'un plan stratégique de développement de la Banque centrale du Congo et du système financier national. Le législateur avait assigné à l'Institut d'émission la tâche principale de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire du pays dont l'objectif fut la stabilité du niveau général des prix. Mais, la faiblesse du capital social constituait un handicap sérieux pour la mise en œuvre de ce plan.

L'espoir de l'unification des zones monétaires était apparu en 2002, suite aux accords de la réunification du pays impliquant toutes les parties en conflit.

L'Accord conclu à Pretoria le 17 décembre 2002 était adopté en plénière le 1<sup>er</sup> avril 2003 à Sun City, puis promulgué le 4 avril 2003 par le Président Joseph Kabila. Cet Accord, sur base duquel la Constitution de transition fut élaborée, prévoyait une formule inédite au monde à savoir un Exécutif composé d'un Président de la République, chef d'État assisté de quatre Vice-président de la République au sein d'un gouvernement de transition, émanant des quatre composantes et entités au Dialogue Inter-congolais, pour conduire le peuple congolais aux élections libres, démocratiques et transparentes, pour la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique. Le gouvernement de transition, ou gouvernement 1+4 fut chargé de préparer des élections libres dans un délai de deux ans.

La mise en circulation, le 30 juin 1998, était inscrite dans le cadre d'une réforme monétaire perçue comme indispensable au redressement de l'économie nationale. Le Franc congolais devait être fort. Cette monnaie devait servir à la relance de l'activité économique, seule génératrice de richesse. Cependant, sitôt sorti, elle avait subi une dépréciation vertigineuse à cause : de la baisse drastique de la production ; le développement de l'économie informelle ; les déficits chroniques du budget de l'État, financés essentiellement par l'émission incontrôlée de la monnaie qui généralement provoque l'hyperinflation et aggrave la précarité des conditions de vies des population ; la désarticulation du système des finances et la faillite de plusieurs établissement de crédit ; l'éclatement des zones monétaires sur le territoire national et la multiplicité des taux de change.

## L'éventail de la deuxième série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo

Par un « Avis au public », la Banque Centrale du Congo annonçait l'émission des billets de 10 FC, de 20 FC, de 200 FC et de 500 FC. Le billet vert de 20 FC était mis en circulation à partir du 20 octobre 2003, celui de 200 FC à partir du 25 mars 2004, tandis que celui de 500 FC le 29 mars 2004. Cette nouvelle valeur faciale était désormais la plus élevée du pays.

Comme à l'accoutumée, les gagne-petit s'attendaient à voir les prix des biens et des services monter en flèche comme ce fut le cas sous la deuxième République.

Simultanément au lancement de ces trois nouveaux billets, la Banque Centrale du Congo avait décidé d'injecter des petites coupures de 5 FC et 10 FC sur le marché monétaire pour faciliter les transactions monétaires de détail.

En même temps était organisée la récupération de toutes les coupures impropres à la consommation, ironiquement appelées « Blessés de guerre », pour les détruire. Ces vieux billets de banque en lambeaux et déchirés, les congolais débrouillards avaient appris à les coller puis recoller et ainsi les faire vivre le plus longtemps possible.

Les vieux billets raccommodés étaient ensuite mêlés à ceux qui étaient en bon état « pour ne pas attirer la curiosité », avant d'être remis sur le marché. Beaucoup de billets de banque ne cessaient d'afficher une usure très avancée.



Il était important de souligner que l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire fut tributaire d'une bonne politique en matière de remplacement des billets usés par des billets neufs. Car chaque billet neuf émis représentait un coût, qui venait s'ajouter aux autres coûts de stockage des billets usés et du processus de leur destruction. Ceci pour dire que le Franc Congolais, monnaie nationale, est un des attributs de souveraineté. Il mérite par conséquent qu'on lui témoigne le même respect que celui dû, à titre d'exemple, au drapeau ou à l'hymne national.

En tant qu'Institution d'émission, une des missions essentielles de la Banque centrale du Congo, dans le domaine de la monnaie fiduciaire, est d'assurer la conservation ainsi que l'amélioration de la qualité des billets qui circulent dans le pays.

Avec la forte chute du franc congolais, au moment de régler une facture ou une transaction, beaucoup de Congolais se déplaçaient, avec, en guise de porte-monnaie, un grand sac en plastique rempli de liasses de billets. De plus ces billets locaux étaient en mauvais état, ils étaient déteints et recollés avec d'autres morceaux de billets de faible valeur et sentent mauvais. Par conséquent, ils étaient difficilement acceptés par les consommateurs exigeants. Ils avaient reçu une appellation de « Blessés de guerre », une situation qui cadrait avec les conflits que le pays traversait. Alors que les coupures de dollars américains imprimées à la même époque, et qui avaient suivi le même parcours, étaient encore intactes, presque neuves, parce qu'elles étaient mieux conservées. Ce complexe ne pourrait disparaître que lorsque la population elle-même se rendra compte que sa monnaie mérite beaucoup plus de considération que ce qu'on lui réserve aujourd'hui.

En novembre 2010, la Banque Centrale du Congo (BCC) avait lancé une campagne pour une bonne conservation des billets du franc congolais. Dans son discours de lancement de cette campagne, le Gouverneur de la Banque centrale du Congo, Jean-Claude Masangu disait :

*« Le franc congolais, notre monnaie nationale est un des attributs de notre souveraineté. Il mérite, par conséquent, qu'on lui témoigne le même respect qu'à celui, à titre d'exemple, au drapeau ou à l'hymne nationale. En 1998, une pléiade d'artistes nationaux a chanté la naissance du franc congolais, baptisé Mwana Pwo, du nom d'une princesse de la tribu tchokwe, immortalisée sur la coupure de 50 FC. Douze ans après, à la suite d'un manque de culture de conservation des billets de banque, Mwana Pwo a perdu de son charme jusqu'à se faire appeler « Blessé de guerre ». Une fois de plus, des artistes de talent*

*se sont pressés à son chevet pour lui redonner vie et beauté en nous incitant à le traiter avec les égards dus à son rang, d'où l'inspiration du titre de cette belle rumba intitulée : Pesa nga valeur na nga ».*

Ce soutient d'une nouvelle génération de chanteurs populaires chantent en lingala : « *Pesa nga valeur na nga* » (donne-moi de la considération), « *Simba nga bien* » (tiens-moi soigneusement), « *Batela nga bien* » (protège-moi). Leur clip dénoncent le fait que le Congolais garde son argent sous les matelas et se sert de ses chaussettes ou soutiens-gorge comme porte-monnaie. Ou encore un mécanicien qui manipule les billets de monnaie les doigts huileux, et une marchande de poisson qui saisit les billets les mains humides. C'est ainsi que la chaleur et l'humidité les abîment vite alors qu'ils peuvent les conserver dans de petits sacs, dans un porte-monnaie, voire dans une caisse d'épargne ou une banque commerciale du pays.

Le but était d'amener la population à respecter la monnaie nationale et lui rendre sa valeur. Débutée à Kinshasa, cette campagne s'était étendue à d'autres villes de la RDC. Concomitamment à cette sensibilisation, la Banque centrale du Congo avait initié, depuis le 22 novembre, l'opération d'échange des billets usés, contre des billets neufs. Ces vieux billets pouvaient être échangés aux guichets de la Banque Centrale du Congo ou auprès des banques commerciales agréées. Cette campagne de sensibilisation visait aussi à l'éducation de la population sur la bonne conservation du franc congolais, afin de rompre avec les mauvaises pratiques du passé, de s'interdire les « tortures infligées » à ces coupures de la monnaie et, désormais, de veiller au traitement méticuleux des billets de banque rwandais.<sup>1</sup>

## Annotation sur le retour du Franc congolais

Lors de la mise en circulation du Franc congolais, le 30 juin 1998, plus de 40 artistes musiciens de la RDC s'étaient mis ensemble pour enregistrer une chanson patriotique en lingala, truffé de mots et des phrases en français, en kikongo, en tshiluba et en kiswahili. Il s'agit de Wendo Kolosoyi, Simaro Masiya, Tabu Ley Rochereau, Papa Wemba, Madilu System, Bozi Boziana, Dilu Dilumona, Reddy Amisi, Jolino, Mbilia Bel, Nyoka Longo, Pepe Kallé, Pepe Ndombe, Evoloko Lay Lay, Lengi Lengua, Likinga Redo, Josky Kiambukuta, Kester Emeneya, Lokua Kanza, Felix Wazekwa, J-B Mpiana ... Et toute la famille des artistes congolais.

**Mwana Pwo, Franc congolais**

*Oye oye koyebana ya mboka  
Oye oye na bilenge eh Oye oye bino bamasta.  
Humm ba tata na ba mama  
Mboka soki ebebi mosolo na yango  
Eko bebaka elongo mama ah  
Ebongi tozala na mbongo ya makasi  
Pona lokumu ya mboka eh  
Mosolo eza elembo, yango nde  
Thérmomètre ya économie ya mboka na yo  
Ebongi tozala na mbongo ya makasi  
Po na lokumu ya mboka na yo Lolenge Franc congolais*

*Franc congolais ! Yo ozali elembo ya unité Franc congolais !  
Ngeye kele kidimbu ya kintuadi  
Franc congolais ! Wewe udi tshimanyinu Tsha bobumue ! Franc congolais We ndjo uko alama ya umoja aha !*

*Elembo ya makasi  
Kidimbu ya kingolo  
Tshimanyinu tsha bukole Alama ya uweza*

*Na Kin, na Bas-Congo, Province Orientale,  
Maniema pe na Kivu, Equateur,  
Kasaï oriental, Kasaï occidental, Bandundu pe Katanga  
Bayambi yo !  
Ba étudiants na ba fonctionnaires,  
Ba sodoldats pe ba artistes banso toyambi yo  
Ba commerçants ba changeurs Na ba mama ya zando ba chayeurs ba  
journalistes To yambi yo !  
Ba minganga na ba sportifs Bana Congo nionso basi mibali toyambi yo eh !  
CONGO !!! FRANC CONGOLAIS !!!*

*Voici le Franc congolais  
Mbongo ya bana mboka Congo  
Bikeko ya Basuku pe ya Bapende,  
Lindanda ya ba Azande,  
Mpe baniama ya mitindo, tindo tindo tindo  
Tala le Franc congolais,  
Mbongo ya bana Congo,  
Bikeko ya Baluba pe ba Tshokwe  
Mombonda ya Gecamines na biso ngo  
Ata ndenle, ata ndele ! Mokili ekobaluka  
Elongi ya Lumumba, héros national  
Bikeko ya Baluba mpe Batshokwe,  
Chute ya Kamwanga, barrage ya Inga  
Bakisa nkita ya ndenge na ndenge*

**Refrain**

<sup>1</sup> www.okapi.net. 25 novembre 2010

*Franc congolais ! Y o nde ozali elembo ya bonsomi  
Franc congolais ! Nge keke kidimbu ya kimuntu Franc  
congolais ! Wewo udji tshimanyinu tsha buakane  
Franc congolais !  
We ndjo uko alama ya mungu  
Elembo ya lokumu  
Kidimbu ya luzingu  
Tshimanyinu tsha bumuntu Alama ustahili*

*Aiiiooeleliiii !  
Ata ndele ata ndele mokili eko baluka  
Ebaluki  
Mbongo elongue na Kinshasa eh  
Mbongo ekomi na Mbandaka eh  
Mbongo ekomi Kisangani Boyoma ah Mbongo ekomi  
na Mbuji-Mayi  
Mbongo ekomi Katanga eh  
Baninga bosepela mbongio na bino  
Moko baninga eh*

*Wololo Fanc congolais  
Faisons confiance  
Avec toi reconstruisons le pays  
Hummm ! Soi le bienvenu, Tu es la force commune*

*Wololo Fanc congolais  
Udji tsheyemenu tshetu  
Avec toi tubaka ditunga dietu Hummm ! Sois le bien-  
venu Bukole buetu bonso !*

*Bana ya Congo ! Tosangana, totombola Franc congo-  
lais Toyokana. Wololo Franc congolais, betu tula  
minu Avec toi, beto tunga nsi .  
Sois le bien venu, nge keke ngolo na beto*

*Wololo Franc congolais, tuwe na kitumani Avec toi,  
tudjenge mugini.  
Sois le bienvenu, Ukowezi wa djama ah !*

*Tobeledi bino basali bilanga  
Babokoli bigwele, batu ya misala ya maboko  
Mpe ya bwania, basali ya Nzambe eh Yahwe  
Biso banso tozali bana ya Congo  
Tosangana, totombola Franc congolais  
Mosolo ematisa nkita  
Yango nde ekopesa kilo eh  
Biso banso tozali bana Congo Kozala na mbongo na  
biso moko  
Plaisir ya trop.*

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
177	30.06.2003	20 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

#### DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** JA3348456D

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Vert et jaune.

#### MOTIFS

Identique au billet n°174 page 301.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
178	30.06.2003	200 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** N2566049G

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Violet, rose et vert.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; deux cultivateurs, un homme et une femme, symbolisent le travail de la terre.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; des batteurs de tambours à fente au bord du fleuve.

## ANNOTATIONS

**Verso :** *Lun tambour à fente est un instrument de musique de percussion de la famille des idiophones, consistant en une section de tronc évidé et sur le côté duquel une ou plusieurs fentes acoustiques sont pratiquées.*

*Dans les villages, cet instrument appelé Lokolé, en lingala, est généralement utilisé comme téléphone traditionnel pour annoncer un décès, l'arrivée d'un administrateur, d'un missionnaire ou d'un infirmier, une campagne de vaccination, un mariage, un jugement ou une réunion des chefs coutumiers sous l'arbre à palabre, etc.*



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
179	04.01.2002	500 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo Giesecke & Devrient - Munich Core Currency (Suède)	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** P4371095A

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teintes dominantes :** Bleu et orange.

## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet, motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; un gros diamant taillé ; un mineur en train de creuser et deux autres en train de secouer des tamis pour extraire des pépites de diamant ; trois diamants taillés.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en français, anglais et kiswahili ; motifs décoratifs ; une exploitation artisanale de diamant située sur une rivière forestière.



## ANNOTATIONS

*Suite à la crise, la population jeune des zones minières se verse dans le travail de creuseurs artisanaux, au détriment de l'agriculture qui est l'activité traditionnelle des Congolais. Dans les centres urbains le chômage provoque la désertion des écoles par les élèves et les enseignants. Mal équipés, munis uniquement de pioches, de pelles et de tamis, ils travaillent dans des conditions inhumaines : 12 heures par jour, pas de week-end, creusent pour chercher une veine de minerais, transportent des sacs de 50 kg sur la tête ou l'épaule. La débrouille s'est généralisée en économie informelle, un réseau pauvre, mais riche en imagination.*

Cette dernière réforme s'était traduite par la résolution de certaines distorsions. L'espace monétaire avait été totalement réuni. Les systèmes de paiements fiduciaires et scripturaux avaient été réunifiés, réorganisés et améliorés.

Par ailleurs, l'avènement du franc congolais s'était réalisé dans un contexte de redéploiement bancaire dans l'espace national et de développement de l'utilisation des technologies avancées en matière d'instruments de paiement.

Cependant certains problèmes majeurs perturbaient encore cette évolution positive du système monétaire de la République Démocratique du Congo. Il s'agissait de la persistance de la xénomonetarisation, c'est-à-dire la préférence, par les agents économiques, des monnaies étrangères pour régler leurs transactions. Dans la structure des moyens de paiement en circulation, les devises en banques représentaient plus de 68 % du total en 2010, alors qu'elles représentaient 5 %, il y a vingt ans. Par ailleurs le système des prix connaissait une déformation avec la fixation de nombreux prix en monnaies étrangères, même s'ils étaient fixés en franc congolais, avec référentiel en monnaies étrangères : loyers, vente de logements, vente de véhicules, frais scolaires et académiques, biens électroménagers, billets d'avions, etc. Depuis des années, l'économie congolaise s'est fortement dollarisée au point où le franc congolais et le dollar sont devenus officiellement des instruments de paiement.

En ce qui concernait la décote<sup>1</sup>, il était observé dans certains secteurs de l'économie, principalement les transports urbains, des négociations sur le franc congolais : un billet de 100 francs est échangé contre 80 à 90 francs en coupures de 10 ou 20 francs ; 1000 francs en coupures de 500 francs sont échangés contre 800 francs, à cause de la rareté des petites coupures.

Cette situation était attribuable à la volatilité macro-économique et à l'inadaptation de la structure fiduciaire par rapport à l'évolution des prix de consommation et du taux de change. En ce qui concernait particulièrement ce dernier point, le paradoxe était que la valeur faciale la plus élevée du franc congolais était la coupure de 500 francs, laquelle ne représentait, pas un dollar en 2010.<sup>2</sup>



À gauche, deux liasses de billets de 500 francs qui représentent chacune 20 dollars.<sup>3</sup>

Pour les autorités de la Banque Centrale du Congo, ces deux problèmes appelaient des solutions urgentes pour améliorer l'espace monétaire national et renforcer le rôle de la monnaie, car on ne pouvait bien faire son économie avec deux monnaies.

Les premières actions devant être entreprises visaient le maintien de la stabilité monétaires et la mise en circulation des billets à valeur faciale élevée. En effet, sur le marché, les consommateurs-uses avaient choisi de démonétiser les billets de 10 et de 20 francs congolais. Toutefois, cette démonétisation était davantage le fruit de la réalité du marché, tant les consommateurs-uses et les opérateurs-uses économiques évitaient de s'encombrer des billets à petite valeur faciale dans leurs dépenses courantes pour des raisons pratiques. Les conséquences de ce rejet étaient évidemment déplorables pour certaines catégories socioprofessionnelles notamment le personnel de l'administration de l'État qui se voyait amputé d'une partie du salaire car il était payé aussi avec ces billets. La Banque Centrale du Congo se préparait à lancer les billets de 1 000 francs, 2 000 francs et 5 000 francs.

Au cours de la présentation officielle de ce plan, le 27 août 2004, le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo avait annoncé, sur le volet de la politique monétaire, notamment l'élargissement de l'éventail fiduciaire par l'introduction des billets de 1 000,

<sup>1</sup> La décote d'une monnaie est une évaluation inférieure à la valeur réelle en cours.

<sup>2</sup> « Le parcours d'une monnaie criblée », *CONGO PANORAMA*, Magazine mensuelle d'informations générales, Éditions du 01 mars 2011, p. 120-122.

<sup>3</sup> BCDC, *Les Nouveaux Atouts*, Rapport annuel de la BCDC 2012, p. 70.

2 000, 5 000, 10 000, 20 000, 50 000 FC couplés avec les cartes de crédit, de débit et le porte-monnaie électronique. Mais, l'expérience du passé nous montre que la santé économique-financière d'un pays se traduit comme un thermomètre. Les signes monétaires ne sont que le reflet du niveau de la production nationale des richesses. En effet, l'expérience avait révélé, avec les zaires et les nouveau-zaires, que chaque fois que l'Institut d'émission mettait en circulation une nouvelle grosse coupure, la plus petite coupure existante disparaissait, entraînant avec elle une augmentation des prix, notamment dans le panier de la ménagère où les prix de la gamme de produits de grande consommation sont impitoyablement ajustés.

Au-delà du symbolisme, le sociologue voit l'effondrement de la confiance de la part d'une population traumatisée par un malaise monétaire récurrent qui n'a pas encore pu l'évacuer de son subconscient collectif. Cette population se rappelle encore de la démonétisation des billets de 5 et 10 zaires en 1979, du lancement du billet de 5 000 000 de zaires en 1992 et du nouveau-zaire en 1993, divisant le pays d'abord en deux, puis en quatre espaces monétaires, pendant cinq ans, de 1993 à 1998.

En réponse aux préoccupations de certains experts sur les risques d'inflation dès le lancement des billets à valeur faciale élevée, les autorités de la Banque Centrale du Congo assuraient que la théorie existante dit que lorsque la quantité de monnaie augmente, l'inflation varie dans le même sens. Mais si l'émission des billets ne s'accompagne pas d'un accroissement des moyens des paiements (les anciens et les nouveaux billets), il n'y aura pas d'inflation. En définitive, tout ne serait qu'une question de psychologie mais surtout de bonne communication à travers une campagne d'information, de formation et de sensibilisation de la population.

Le 31 juillet 2008, l'Institut d'émission avait informé l'opinion tant nationale qu'internationale de la mise en circulation de trois nouveaux billets des francs congolais. Il s'agit des billets de 50, 100 et 200 francs congolais. Ces nouveaux billets devraient circuler concomitamment avec les anciens billets de mêmes valeurs. L'une des particularités de ces billets est qu'ils sont tous trois pourvu de la dénomination (50), (100) et (200) au recto et présente tous les éléments de sécurité habituels.

## **Le billet commémoratif du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance du Congo**

En marge de la célébration du cinquantième de l'indépendance de la République Démocratique du Congo, la Banque Centrale du Congo avait mis en circulation, à partir du 30 juin 2010, un nouveau billet de 500 FC. Selon le gouverneur de la Banque centrale, Jean-Claude Masangu qui avait remis le premier billet n°001 au Chef de l'État, lorsque la Banque d'émission avait émis l'ancien billet de 500 FC en 2004, cette grosse coupure visait à « lutter contre la « dollari-sation » de l'économie et à sécuriser les opérateurs économiques ». Une mesure, disait-on à l'époque, qui ne devrait pas générer d'inflation. La quantité de cette nouvelle coupure de couleur verte injectée sur le marché était de 20 millions à cours légal et allait être utilisé simultanément avec l'ancien billet, bleu, dont la quantité s'élevait à 600 millions, sans restriction dans l'acquisition des biens et services ainsi que le règlement des dettes.

Contrairement aux billets de la première série fiduciaire du franc congolais qui étaient mentionnés en français, en anglais et en swahili, ce billet de la troisième série portait les mentions en français, la langue officielle, et pour la première fois en quatre langues nationales : le kikongo, le lingala, le kiswahili et le tshiluba.

*« Le Dialogue intercongolais de Sun City va heureusement aboutir, en décembre 2002, à la signature de l'Accord de Pretoria qui met en place le processus de transition démocratique. Cette période de transition sera longue et difficile. Les anciens ennemis, les anciens belligérants devant apprendre à travailler ensemble ».*

Thierry Claeys Bouuaert Ancien Directeur Général de la BCDC

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
180	30.06.2010	500 francs	Banque Centrale du Congo	Giesecke & Devrient - Munich	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format :** 150x70 mm

**Numéro de série :** U6742954B

**Filigrane :** Tête d'okapi.

**Fil de sécurité :** Fil métallique avec fluorescence en bleu et jaune portant un texte en négatif « REP. DEM. DU CONGO ».

**Teinte dominante :** Vert.



## MOTIFS

**Recto :** Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; la lettre « F » est imprimée sur fond anti-copie, le port fluvial de Matadi.

**Verso :** Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en quatre langues nationales : kiswahili, lingala, tshiluba et kikongo ; motifs décoratifs ; une bande avec fond anti-copie coupe le billet de haut en bas. la lettre « F » est imprimé sur fond anti-copie outre le logo du Cinquantaire de l'indépendance aux couleurs nationales ; le Pont de Kinsuka à Kinshasa.

## ANNOTATIONS

**Recto :** Fondés en 1886, le port et la ville de Matadi sont situés sur la rive gauche du fleuve Congo dans le Bas-Congo. Le port est l'une des principales portes d'entrée et de sortie privilégiée du pays ; et en particulier pour sa capitale Kinshasa, à laquelle il est relié par la route et le chemin de fer. Le port est géré par l'ONATRA. Il y existe une grande activité économique et commerciale. Le port de Matadi est jumelé avec le port d'Anvers depuis le 15 novembre 2003, et des partenariats privilégiés sont envisagés pour restaurer l'activité du port de Matadi. En 2006, il a enregistré un volume de transbordements de 1,7 million de tonnes. L'ONATRA (Office nationale des transports), cette entreprise publique est devenue SCTP (Société commerciale des transports et des ports) depuis 2011.

**Verso :** Le pont de Kinsuka, est un ouvrage qui figure parmi les grandes réalisations de « Cinq Chantiers » et représente, pour la Banque Centrale du Congo, une année charnière entre deux grandes ères de l'histoire du pays, celle du cinquantaire. En effet, d'une part, 2010 marque un temps d'arrêt pour la grande Nation congolais. Les filles et les fils du Congo peuvent ainsi jeter un regard résolument tournés vers l'avenir.

## L'élargissement de l'éventail fiduciaire du franc congolais

On serait tenté de dire que la célébration du Cinquantenaire de l'indépendance de la République du Congo avait porté bonheur. En effet, la RDC venait à son tour d'être admise au point d'achèvement, et devient ainsi le 30e pays, après le Cameroun, à avoir bénéficié d'un effacement de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays pauvres et très endettés). Cette annulation de dette substantielle à hauteur de 12,3 milliards de dollars (90 % de la dette extérieure) allait lui permettre de souffler un peu à cause du poids de la dette qui pesait lourdement sur les épaules des Congolais et freinait en quelque sorte la marche du pays vers le développement. 50 millions de dollars mensuels à payer au service de la dette n'était pas une mince affaire. Cet argent pouvait aussi être affecté à d'autres secteurs prioritaires de la vie nationale. Pour bénéficier de cette annulation de dette substantielle, la RDC avait dû mettre sur pied un certain nombre de mesures qui comprenaient : la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de pauvreté et de croissance ; le maintien de la stabilité macroéconomique ; le progrès dans la gestion des dépenses publiques et de la dette, et une amélioration de l'administration et des services fournis dans des secteurs sociaux essentiels tels que la santé, l'éducation et le développement rural.

Dans son Rapport de la Politique monétaire publié le 27 septembre 2011, la BCC montrait un sentiment du devoir accompli, une performance économique.<sup>1</sup> Ce sentiment se justifiait au regard de son « contrôle » de l'inflation. En effet, depuis 2002, l'inflation avait fortement reculé : de 357,7 % en 2001 à 23,5 % en 2010. Mais était-ce suffisant ? L'institut d'émission congolais avait plusieurs problèmes, plusieurs défis auxquels il devait faire face, notamment :

1° La volatilité de l'inflation reste très élevée. Au cours des dix dernières années, cette volatilité était restée à 107,19. Ce manque de prévisibilité de l'inflation brouillait le calcul économique des entrepreneurs lors de leurs investissements. Autant dire que cette volatilité de l'inflation étouffait l'investissement et donc l'emploi, empêchant ainsi le recul de la pauvreté.

<sup>1</sup> *Perspectives économiques en Afrique 2011, l'Afrique et ses partenaires émergents* OCDE, Banque africaine de développement, Commission Economique pour l'Afrique (CEA), United Nations Development Programme. Publié par Éditions OCDE.

<sup>2</sup> Sasse KAYEMBE, *Dollarisation, inflation et incertitude en République Démocratique du Congo : une modélisation hétéroscedatique* (à paraître).

<sup>3</sup> BANGRE Habibou (correspondant de RFI à Kinshasa), « La RDC se dote de nouveaux billets de banque », RFI, article publié le dimanche 01 juillet 2012.

2° La dollarisation de l'économie congolaise. Les agents économiques avaient substitué à la monnaie nationale la devise américaine. Dans une étude de l'économiste congolais, Sasse Kembe, résume de la manière suivante ses résultats :

« *Il en découle que le niveau des taux d'inflation n'explique pas celui de la dollarisation. C'est plutôt l'incertitude due à l'inflation ainsi que la volatilité associée à la dollarisation qui détermine la forte désirabilité des devises étrangères observée en RDC...* ».<sup>2</sup>

L'importance de la dollarisation de l'économie résulte notamment de la chute de la monnaie congolaise depuis les années 1990. L'inflation en 1994 avait atteint 9769 %, selon la Banque centrale du Congo. En 2012, le billet de 100 francs congolais ne valait que 0,1 dollar et celui de 500 francs, qui était le plus utilisé, ne représentait que 0,6 dollar.

### Anecdote

« Pour 100 dollars, combien faut-il de billets de 500 ou 200 francs congolais ? » *Le président de la commission économique, financière et de bonne gouvernance du Sénat pose le problème avec le sourire. Mais Evariste Mabi Mulumba, également ex-président de la Cour des comptes, se garde bien de résoudre l'équation. Pas que le calcul lui échappait :*

« Avec un taux de 1 dollar pour environ 920 francs congolais (CDF), 100 billets verts valent 184 coupures de 500 CDF, et 460 de 200 CDF ».

*Son silence soulignait plutôt que de nombreux Congolais devaient transporter des liasses de billets pour accomplir de simples transactions, comme le règlement de leurs factures, ou remplir le panier de la ménagère.<sup>3</sup> Un autre phénomène était observé sur les artères de Kinshasa : sur le marché des changes informels, le franc congolais s'échangeait contre lui-même. En effet, les cambistes de la rue échangeaient des billets de 50 et 100 francs congolais contre ceux de 500 francs. Selon une enquête de décembre 2010, la parité était fixée à un billet de 500 pour 400 francs en coupures de 50 ou 100 francs. L'origine de ce phénomène venait du*

*fait que dans une économie inflationniste, les billets à faible valeur faciale n'avaient plus aucun bien échangeable et se raréfiaient ou disparaissaient de la circulation. Ainsi en RDC, les billets de 50 et de 100 francs, dont l'offre est insuffisante, posait des problèmes dans les transactions des commerçants détaillants. Ce phénomène avait coïncidé avec la campagne de la Banque Centrale du Congo qui consistait à échanger les nouveaux billets contre les anciens usés, mais à même valeur faciale. Il y avait donc en stock, à la Banque centrale du Congo, notamment une bonne partie des billets de 50 et 100 francs. Une autre enquête menée à la fin janvier 2011 avait révélé que les cambistes travaillaient avec les agents de la Banque centrale du Congo qui leur fournissaient régulièrement et préférentiellement les billets nouvellement émis, moyennant un paiement.<sup>2</sup>*

*Le 2 juillet 2012, la Banque centrale du Congo avait mis en circulation des coupures de 1 000, 5 000, et 10 000 francs congolais. Pour le gouvernement cette mesure allait faciliter les transactions, en tenant compte des paramètres macroéconomiques stables, dont le taux de change affichait une stabilité depuis deux ans. Emis depuis février 2005, ces billets étaient gardés en sécurité dans les coffres forts de la Banque. Selon les autorités de la Banque, tous les scénarios possibles avaient été imaginés pour que la mise en circulation de ces billets ne soit pas porteuse d'inflation. Quatre principales raisons avaient milité pour l'injection de ces nouvelles coupures à valeur faciale élevée sur le marché : la manipulation de grandes quantités des billets de banque ; l'aggravation de la « dollarisation » de l'économie congolaise ; l'accroissement du coût de fabrication, d'importation et de distribution des billets de banque ; la réduction de l'éventail fiduciaire du franc congolais, qui ne se limitait que de quatre coupures à savoir le coupures de 50, 100, 200 et 500 francs congolais, alors qu'il en comptait 11 en 1998 lors du lancement et du retour du franc congolais.*

*Après le lancement des trois premières coupures (1 000, 5 000 et 10 000 francs congolais) il n'y avait pas eu de problème sur le marché : le taux était resté stable, la situation macroéconomique stable, les prix n'avaient pas changé. Fort de ce succès, la Banque centrale du Congo avait décidé d'émettre, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2012, la coupure de 20 000 francs congolais. Le lancement de cette coupure rentrait dans le cadre du processus d'amélioration de l'éventail fiduciaire qui, selon l'entendement du gouvernement, allait contribuer à la dédollarisation de l'économie nationale du pays, et rendre plus faciles les transactions, notamment celles de grandes valeurs, qui nécessitaient le transport d'importantes liasses d'anciens billets. La plupart des affiches des loyers et des boutiques étaient désormais en francs congolais. Le but du gouvernement était que la population puisse utiliser le Franc congolais non comme « un sous-multiple du dollar », mais comme « un instrument de paiement stable, fiable et sûr ».*

<sup>2</sup> KYAYIMA Muteba Franklin  
(économiste à l'Université de Kinshasa),  
Un monde libre, le 18 février 2011.

## L'éventail de la troisième série fiduciaire de la Banque Centrale du Congo

N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
181	02.02.2005	1 000 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

### DESCRIPTION

**Format** : 150x70 mm

**Numéro de série** : Q5659037

**Filigrane** : Tête d'okapi et la valeur de la dénomination visibles uniquement par transparence, à contre-jour.

**Fil de sécurité** : Bande sombre portant des micro-écritures de la mention « RD CONGO » lisible de haut en bas.

**Teinte dominante** : Vert.

### MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en quatre langues nationales : kiswahili, lingala, tshiluba et kikongo ; motifs décoratif ; un perroquet perché sur une branche à l'orée de la forêt.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; la valeur présentée quatre fois en chiffres et deux fois en lettres ; la carte de la RDC, couple d'okapis et un coffret des Kanioka.

### ANNOTATIONS

**Recto** : Le perroquet désigne l'ensemble des espèces d'oiseaux de l'ordre des psittaciformes. C'est un oiseau grimpeur des forêts tropicales, au plumage coloré et au bec épais et crochu qui leur permet de casser les graines. La famille des psittacidés ou perroquets regroupe 364 espèces : les petites espèces sont appelées perruches ; et les grandes espèces comme les Aras, les Cacatoès, des perroquets. Certaines espèces sont capables de vocalisations remarquables et d'imiter la voix humaine. Du fait de cette caractéristique et des couleurs chatoyantes de leur plumage, de nombreuses espèces sont élevées comme animaux de compagnie dont quelques-unes, rares et protégées, font l'objet de trafics importants.

**Verso** : Les Bena Kanioka occupent le territoire compris entre la Mbujimai et la Lubilash, au sud des tribus Baluba.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
182	02.02.2005	5 000 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format** : 146x73 mm

**Numéro de série** : R9033530B

**Filigrane** : Tête d'okapi et la valeur de la dénomination visibles uniquement par transparence, à contre-jour.

**Fil de sécurité** : Bande sombre portant des micro-écritures de la mention « RD CONGO » lisible de haut en bas.

**Teinte dominante** : Orange.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs ; valeur en lettres en quatre langues nationales : kiswahil, lingala, tshiluba et kikongo ; des maboke<sup>1</sup> ; un tas de chikwangués ; un couple de pintades ; la carte de la RDC.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs ; le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; la valeur présentée quatre fois en chiffres et deux fois en lettres ; la carte de la RDC, un troupeau de zèbres ; une statuette des Hemba.

## ANNOTATIONS

**Recto** : La pintade est un oiseau de l'ordre des galliformes de la famille des numididae, originaire d'Afrique où elle vit à l'état sauvage sur la majeure partie du continent. Ce gallinacé au plumage foncé pointillé de blanc, est omnivore : il se nourrit de verdure, de baies, de graines, d'insectes et de petits animaux. Bien qu'il soit capable de voler, il est essentiellement coureur. Certains sont domestiqués, d'autres servent d'ornement et sont surtout appréciés pour leur chair.

**Verso** : Les Hemba ou Bahemba sont un peuple vivant entre le Lualaba (fleuve Congo) et le lac Tanganyika au Nord-Katanga et principalement dans le territoire de Kongolo. Ils sont proches des Luba et des Lunda, et sont célèbres pour la qualité de leurs sculptures.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
183	18.02.2006	10 000 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format** : 151x73 mm

**Numéro de série** : S6258638A

**Filigrane** : Tête de léopard et la valeur de la dénomination visibles uniquement par transparence à contre-jour.

**Fil de sécurité** : Bande sombre portant des micro-écritures de la mention « RD CONGO » lisible de haut en bas.

**Teinte dominante** : Violet.

## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en quatre langues nationales : kiswahil, lingala, tshiluba et kikongo ; motifs décoratifs ; une carte de la RDC ; deux régimes de bananes plantains et une plantation de bananiers ; un colibri.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; la valeur présentée quatre fois en chiffres et deux fois en lettres ; un couple de gnous ; une statuette des Kuba.

## ANNOTATIONS

**Recto** : L'oiseau mouche dit « colibri » est une large famille de trochilidés disséminée sur toute la surface du globe. 330 espèces ont colonisées la planète. Ils sont de couleurs voyantes, très colorés. Le colibri se nourrit de nectar qui représente 50 % de leur poids chaque jour, mais aussi des insectes qui lui apportent la protéine indispensable chaque jour, au rythme de 5 à 8 fois l'heure durant 60 secondes environ. Le colibri est un pollinisateur idéal (processus de transport de pollen depuis l'étamine (organe mâle) vers les stigmates (organe femelle). Le bec est différent suivant l'espèce de 2 à 10 centimètre de longueur. Le colibri a une particularité de posséder un grand nombre de plumes : 1 000 plumes. L'autre particularité est qu'il peut se poser sur les branches mais il est incapable de se poser sur le sol.

**Verso** : L'Empire Kuba, ou la confédération Kuba, était une entité étatique regroupant près de 20 peuples bantous, notamment les Luba, les Leele, les Pende, les Dekese et les Wongo dans la région de Sankuru au Kasai-Occidental. La légende raconte que c'est leur héros Woot qui est le fondateur de l'empire au XVIIe siècle. Vers 1630, le roi Shaam a Mbul a Ngoong rapporte du royaume Kongo la culture du maïs, du manioc, des haricots et du tabac ; le tissage, la broderie, de nouveaux styles de forge et de sculpture sur bois. Sous le règne du 93e souverain, Shamba Bolongongo, l'ivoire était aussi travaillé avec virtuosité, une administration complexe, une société très hiérarchisée.



N°	ÉMISSION	DÉNOMINATION	INSTITUT D'ÉMISSION	IMPRIMEUR	SIGNATURE
184	18.02.2006	20 000 francs	Banque Centrale du Congo	Hôtel des Monnaies du Congo	Jean-Claude Masangu Mulongo

## DESCRIPTION

**Format** : 157x73 mm

**Numéro de série** : T2229726A

**Filigrane** : Tête de léopard et la valeur de la dénomination visibles uniquement par transparence à contre-jour.

**Fil de sécurité** : Bande sombre portant des micro-écritures de la mention « RD CONGO » lisible de haut en bas.

**Teinte dominante** : Violet.



## MOTIFS

**Recto** : Mentions habituelles d'un billet avec valeur en lettres en quatre langues nationales : kiswahil, lingala, tshiluba et kikongo ; une plantation de palmiers et deux paisibles hérons.

**Verso** : Mentions habituelles d'un billet ; motifs décoratifs, le numéro d'impression du billet présenté deux fois ; la valeur présentée quatre fois en chiffres et deux fois en lettres ; la carte de la RDC ; deux girafes ; une statuette des Bashielele.

## ANNOTATIONS

**Recto** : *Le héron est un grand oiseau échassier à long cou, un bec long et pointu et des hautes pattes. Il possède une excellente vue panoramique latérale. Son ouïe est également très développée.*

**Verso** : *La girafe (*Giraffa camelopardalis*) est une espèce de mammifères ongulés artiodactyles des savanes africaines et répandue du Tchad jusqu'en Afrique du Sud. Après des millions d'années d'évolution, la girafe a acquis une anatomie unique avec un cou particulièrement allongé qui lui permet notamment de brouter la cime des arbres. Elle est le plus grand de tous les animaux avec mesure 6 m environ et un cou 3 mètres de hauteur. C'est un animal herbivore et sa langue mesure 40 cm. Les Bashielele occupent le territoire compris entre le Kasai et la Lulua près de la ville de Kananga au Kasai-Occidental.*

## Les perspectives économiques en République démocratique du Congo

Par l'ordonnance-loi n° 10/001 du 20 août 2010 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) a été mise en place officiellement, pour résoudre le problème de fortes distorsions et permettre plus de mobilisation des recettes de l'État, en remplacement de la taxe appelée Impôt sur le chiffre d'affaires (ICA). À son lancement, une partie des opérateurs économiques du pays avait contesté la mise en place de cette nouvelle taxe et voulaient la boycotter, notamment à cause : du manque de formation des agents de l'État, du manque de préparation totale des consommateurs (la population), etc. Cet impôt fut géré par la Direction générale des douanes et accises (DGDA) en ce qui concerne les importations, et la Direction générale des impôts (DGI) en ce qui concerne la consommation intérieure. Le taux courant de TVA est de 16 % applicable aux importations. Il existe un deuxième taux de 0 % applicable aux exportations.<sup>1</sup>

Le lancement sur le marché de ces nouvelles coupures du franc congolais par la Banque centrale du Congo avait, plus ou moins, coïncidé avec la reprise de la guerre. En effet, à partir du 4 avril 2012, des soldats s'étaient mutinés contre le gouvernement au Nord-est du pays, mettant à mal l'intégrité et la sécurité du territoire. Le Mouvement du 23 mars, appelés également M23, est un groupe de rebelles composé d'ex-rebelles du CNDP (Congrès national pour la défense du peuple), réintégrés dans les Forces armées congolaise suite à un accord de paix signé le 23 mars 2009. En déstabilisant toute la région du Kivu, ils avaient permis à plusieurs groupes armés d'agir ; notamment les FDRL<sup>2</sup>, les ADF-Nalu (la rébellion ougandaise), les Nyatura (une milice hutu) et les divers groupes Maï-Maï dont les FDC (Force de défense congolaise). Les rebelles avaient poursuivi une offensive majeure jusqu'à occuper plusieurs villages et cités du Nord-Kivu. Après une trêve de plusieurs mois, les combats avaient repris et, le 20 novembre, les rebelles du M23 avaient pris le contrôle de Goma et ses alentours. Ce qui avait entraîné le déplacement de près de 26 000 personnes depuis le début de cette rébellion.



La Province du Nord-Kivu

Du côté des FARDC Plusieurs milliers de soldats avaient continué à se renforcer et étaient représentés par des régiments plus aguerris, formés par des instructeurs belges et sud-africains. Du mois d'août à novembre 2013, les forces congolaises appuyées par une brigade d'intervention de l'ONU, avec des moyens lourds, avaient lancé une offensive générale dans la zone contrôlée par les rebelles. Le 5 novembre le M23 avait déclaré qu'elle déposait les armes et près de 1 600 de leurs membres s'étaient réfugiés en Ouganda. Les deux parties, gouvernant de la RDC et le M23 avaient signé l'accord de démobilisation le 12 décembre 2013 à Nairobi<sup>3</sup>.

Plusieurs membres du M23 étaient accusés de nombreux viols et violences physiques contre les populations civiles par des ONG humanitaires, par le Tribunal pénal international et par le Gouvernement américain. Depuis 1998, toutes ces guerres de rébellions au Nord-Est du pays étaient essentiellement motivées par la richesse du sous-sol de la région. Les responsables militaires ou les chefs de bandes contrôlaient, à chaque occasion, des zones minières. D'où sont extraits l'or, la cassitérite ou du coltan, provoquant une profonde dégradation des activités économiques.

<sup>1</sup> YAV KATSHUNG Joseph, Théorie et pratique de la TVA en RDC, janvier 2012.

<sup>2</sup> Forces démocratiques de libération du Rwanda, une armée rebelle des Hutu rwandais réfugiés en RDC et opposés à la présidence de Paul Kagame.

<sup>3</sup> « La RDC et le M23 signent un accord de paix », *Le Monde*, avec l'agence Reuters, 12 décembre 2013.

La bancarisation traduit l'idée du nombre de personnes bénéficiaires d'une banque, et constitue un élément clé pour le développement des systèmes de paiement. Comme tous les pays en voie de développement, la République démocratique du Congo fait face à un problème de faible bancarisation de sa population. Une petite révolution dans les banques en RDC, car le nombre de comptes en banque a considérablement augmenté, depuis lors. Ce chantier, initié par le Premier ministre Augustin Matata Ponyo, était effectif depuis fin mars 2013 dans la capitale, avant de s'étendre en province. Les salaires des fonctionnaires et agents de l'État, enseignants, policiers et militaires, sont depuis lors versés à la banque, et non plus en liquide dans les bureaux. Ceci permet de maîtriser les effectifs. La bancarisation permet également de réduire les manœuvres des réseaux mafieux qui, depuis des années, étaient habitués à faire mains basses sur des fonds destinés à la paie, notamment la sortie des fonds pour le paiement des agents fictifs ou décédés. En d'autres termes elle permet d'éviter des retards sur les paiements, ainsi que les diverses escroqueries auxquelles les agents de l'État devaient faire face. Ce qui avait fait dire au Premier ministre, en mai 2013 : « La bancarisation de la paie des fonctionnaires de l'État congolais avait permis d'économiser 5 millions de dollars américains, et de déceler 3 500 fonctionnaires fictifs ».

Malheureusement, pour les fonctionnaires et enseignants qui vivent à l'intérieure du pays, dans des localités éloignées des centres villes du pays, cette opération demande un gros travail de logistique, car certains enseignants sont obligés de parcourir une distance allant de 10 à 300 kilomètres pour toucher leurs salaires.

Depuis le 13 juillet 2012, la RDC a officiellement adhéré à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA<sup>1</sup>). Dans le cas spécifique de la RDC, les actes uniformes de l'OHADA, étaient officiellement entrés en vigueur le 12 septembre 2012. À partir de cette date, les entreprises disposèrent d'un délai de deux ans pour mettre leurs statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions législatives. Cette adhésion impliquait la mise en pratique des règles du droit de l'OHADA sur tout le territoire national. L'application de ces

règles modernes contribuera à résoudre l'insécurité juridique et judiciaire, et à améliorer le climat des affaires au profit des opérateurs économiques nationaux et aux investisseurs étrangers.

La bataille en vue de la dédollarisation de l'économie congolaise atteint une autre dimension. Le gouvernement en avait fait l'une de ses priorités. La Banque centrale du Congo est passée à l'offensive en édictant une nouvelle réglementation de change. Cette nouvelle réglementation stipule que « les transactions sur le territoire nationale ne peuvent se dénouer en monnaie étrangères que sur accord des partis ». Elle impose, donc le paiement en monnaie nationale de toutes les redevances, impôts, droits et autres taxes dus à l'État et à ses démembrements, même ceux payés par les sociétés minières et de production pétrolières.

De même, pour promouvoir le développement des circuits financiers formels, notamment le système bancaire, elle appuie la lutte contre la thésaurisation et toute l'activité des changeurs de monnaie dans la rue, simplifie l'ouverture des comptes pour favoriser l'épargne et diminue les taux d'intérêts très élevés qui rendent coûteux le recourt au crédit.

En 2014, l'essor du secteur bancaire en RDC compte plus d'une centaine d'institutions financières et 24 banques commerciales. Mais il est apparu que 70 % du marché bancaire en République démocratique du Congo était détenu par des expatriés. Parmi toutes les banques étrangères opérant en RDC, quatre seulement occupent par leur poids l'essentiel du marché bancaire congolais estimé à 70 %. Il s'agit de la Banque commerciale du Congo (BCDC), sous le contrôle du groupe Fortis et de l'Malta Forrest (EGMF) ; la Banque internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC) où la famille Blattner détient une majorité des parts ; la Rawbank dominée par la famille Rawji et le Trust Merchant Bank (TMB) par la famille Levi. Les Congolais ne sont presque pas associés au nouvel essor du secteur bancaire dans leur pays, qui compte à ce jour plus d'une centaine d'institution financières et 24 banques. Pourtant leur présence doit être accrue dans ce secteur, moteur de développement de l'économie nationale.<sup>2</sup>

Toutes les banques privées sont regroupées au

<sup>1</sup> Les pays membres de l'OHADA et leur année d'adhésion : Bénin (1995), Burkina Faso (1985), Cameroun (1996), République centrafricaine (1995), Comores (1995), République du Congo (1999), Côte d'Ivoire (1996), Gabon (1998), Guinée (2000), Guinée Bissau (1996), Guinée équatoriale (1999), Mali (1995), Niger (1995), République démocratique du Congo (2012), Sénégal (1995), Tchad (1995), Togo (1995).

<sup>2</sup> ACP (Agence congolaise de presse) du 13 mai 2014 : texte tiré du sujet de conférence-débat organisée à Kinshasa par l'expert des questions monétaires et bancaires, monsieur Daniel Mwembo.

sein d'une association professionnelle, Association Congolaise des Banques, chargées de les représenter auprès des autorités du pays.

Les perspectives économiques en République démocratique du Congo montrant une croissance de 8,1 % en 2013, devraient se consolider en 2014 et 2015,

tirée par les investissements dans le secteur minier, une meilleure productivité agricole et la reconstruction des infrastructures. De plus, la rationalisation des choix budgétaires et la souplesse de la politique monétaire devrait déboucher sur une consolidation des fondamentaux de l'économie.



De 11 provinces le République démocratique du Congo passe à 26 provinces, à partir de 30 juin 2015. Il s'agit d'une disposition constitutionnelle de l'Article 2. Constitution de la RDC – 2006.



# La Banque Centrale du Congo

De l'État Indépendant du Congo à nos jours

## CHAPITRE 4



# Le siège de la Banque centrale du Congo



Le siège de la Banque Centrale du Congo à Kinshasa inauguré en 1976  
Boulevard colonel Tshatshi  
Kinshasa – Gombe

# Fonctions exercées par les signataires de la Banque centrale du Congo

## *La période coloniale*

### L'État Indépendant du Congo



**Henri POCHEZ**  
Inspecteur général au Ministère des  
Finances de Belgique



**Baron Edmond VAN EETVELDE**  
Secrétaire d'État de l'État Indépendant  
du Congo (1894-1900)

### Le Congo belge



**MATHIEU**



**Omer LEPREUX**  
Président du Conseil d'Administration  
de la Banque du Congo belge (  
1909-1927)



**Louis FRANCK**  
Ministre des Colonies (1918-1924)  
Gouverneur de la Banque nationale de  
Belgique (1938-1947)



**René GUILLAUME**  
Administrateur-délégué de la Banque  
du Congo Belge (1927-1948)



**René GROEMAN**  
Directeur général adjoint de la Banque  
du Congo belge (1940-)



**Paul-Marie CHARLES**  
Président du Conseil d'Administration,  
puis Gouverneur de la Banque du Congo  
belge  
(6 août 1951 au 6 avril 1954)



**Armand DOTHEY**  
Administrateur de la Banque du Congo  
belge (1939-1954)



**Richard BASELEER**  
Administrateur de la Banque du Congo  
belge (1946-)



**Auguste CALLENS**  
Administrateur de la BCB (1938-1946)  
Vice-président de la BCB (1946-1951)  
Gouverneur de la BCB (1951-1952)



**Guy FEYERIK**  
Administrateur-délégué de la Banque  
du Congo belge (1948-1957)  
Vice-président de la BCB (1957-1960)



**DERAEDT**  
Premier Directeur de la Banque  
Centrale du Congo belge et du  
Ruanda-Urundi (1954-1960)



**Firmin PEIGNEUX**  
Directeur à la BCCB-RU (1960)  
Administrateur de Banque d'émission  
du Rwanda et du Burundi 1960

## La période postcoloniale : La République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Zaïre



### W. JASSENS

Président du Conseil Monétaire de la République du Congo (1960-1963)



### NSELE Ekofo Anyenga Jean

Vice-président du Conseil Monétaire de la République du Congo (1960-1963)



### NDELE Mbamu Albert

Gouverneur de la Banque Nationale du Congo (24 février 1961 au 15 septembre 1970)



### SAMBWA Pida N'bagui Jules-Fontaine

Gouverneur de la Banque du Zaïre (1<sup>er</sup> mandat : 15 septembre 1970 au 10 août 1977  
2<sup>ème</sup> mandat : 27 août 1980 au 12 avril 1985)



### BOFOSSA Wambea Nkosso Charles

Gouverneur de la Banque du Zaïre (19 août 1977 au 6 mars 1979)



### EMONY Mondanga Jules Croy

Gouverneur de la Banque du Zaïre (6 mars 1979 au 27 août 1980)



### PAY-PAY wa Syakasighe Pierre

Gouverneur de la Banque du Zaïre (12 avril 1985 au 30 mars 1991)



### NYEMBO Shabani Jean-Gualbert

Gouverneur de la Banque du Zaïre (30 mars 1991 au 2 avril 1993)



### BUHENDWA Bwa Mushasa Joseph

Gouverneur de la Banque du Zaïre (2 avril 1993 au 1<sup>er</sup> février 1994)



### NDIANG KABUL Godefroid

Gouverneur de la Banque du Zaïre (1<sup>er</sup> février 1994 au 25 novembre 1994)



### DJAMBOLEKA Lona Okitondo

Gouverneur de la Banque du Zaïre (16 janvier 1995 au 17 mai 1997)



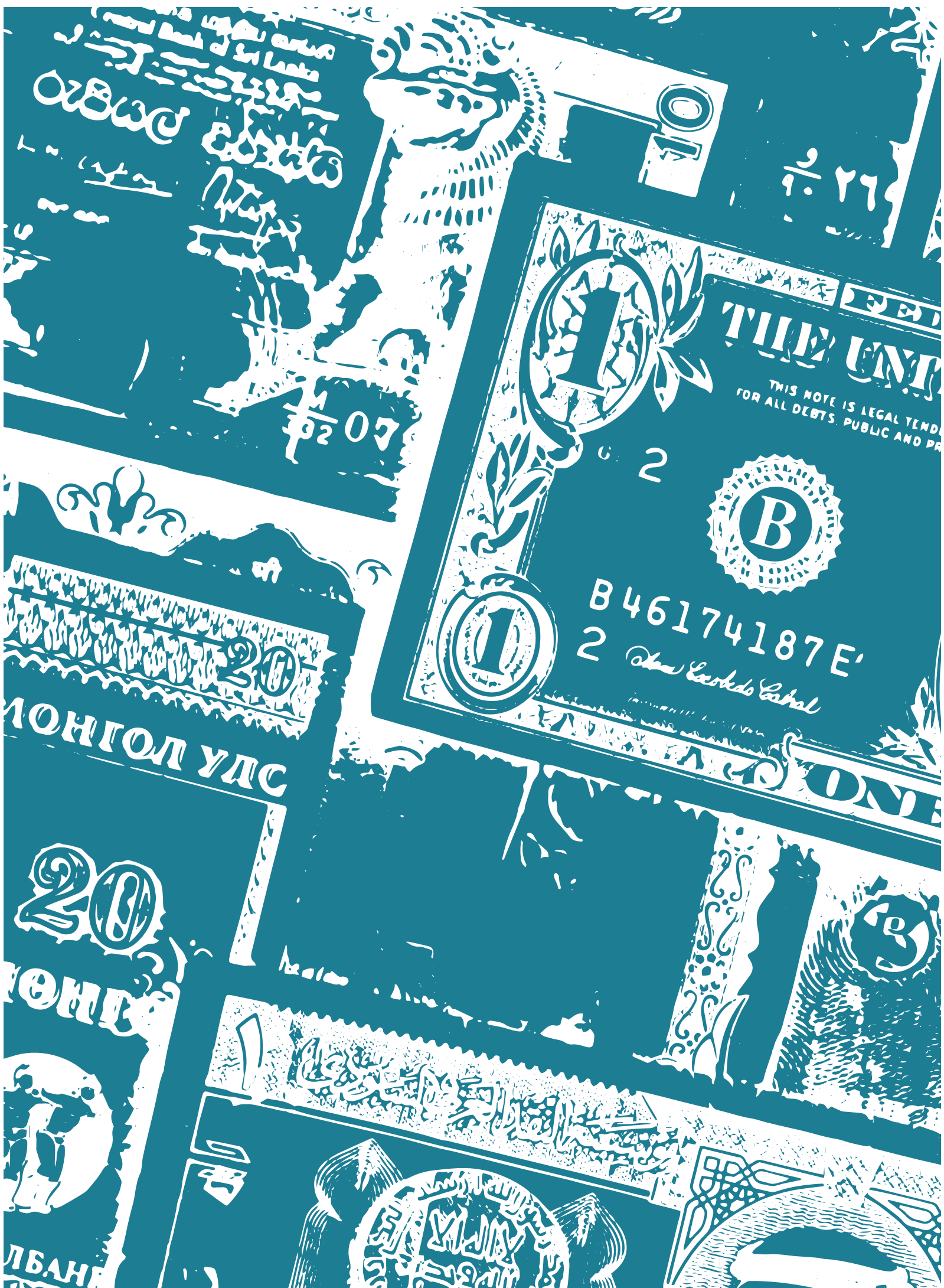
### MASANGU Mulongo Jean-Claude

Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (8 août 1997 au 14 mai 2013)



### MUTOMBO Mwana Nyembo Deogratias

Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (Depuis le 14 mai 2013)



Central Bank of Sri Lanka  
1000

THE UNITED STATES OF AMERICA  
THIS NOTE IS LEGAL TENDERS  
FOR ALL DEBTS, PUBLIC AND PRIVATE

FEDERAL RESERVE NOTE  
ONE DOLLAR  
B

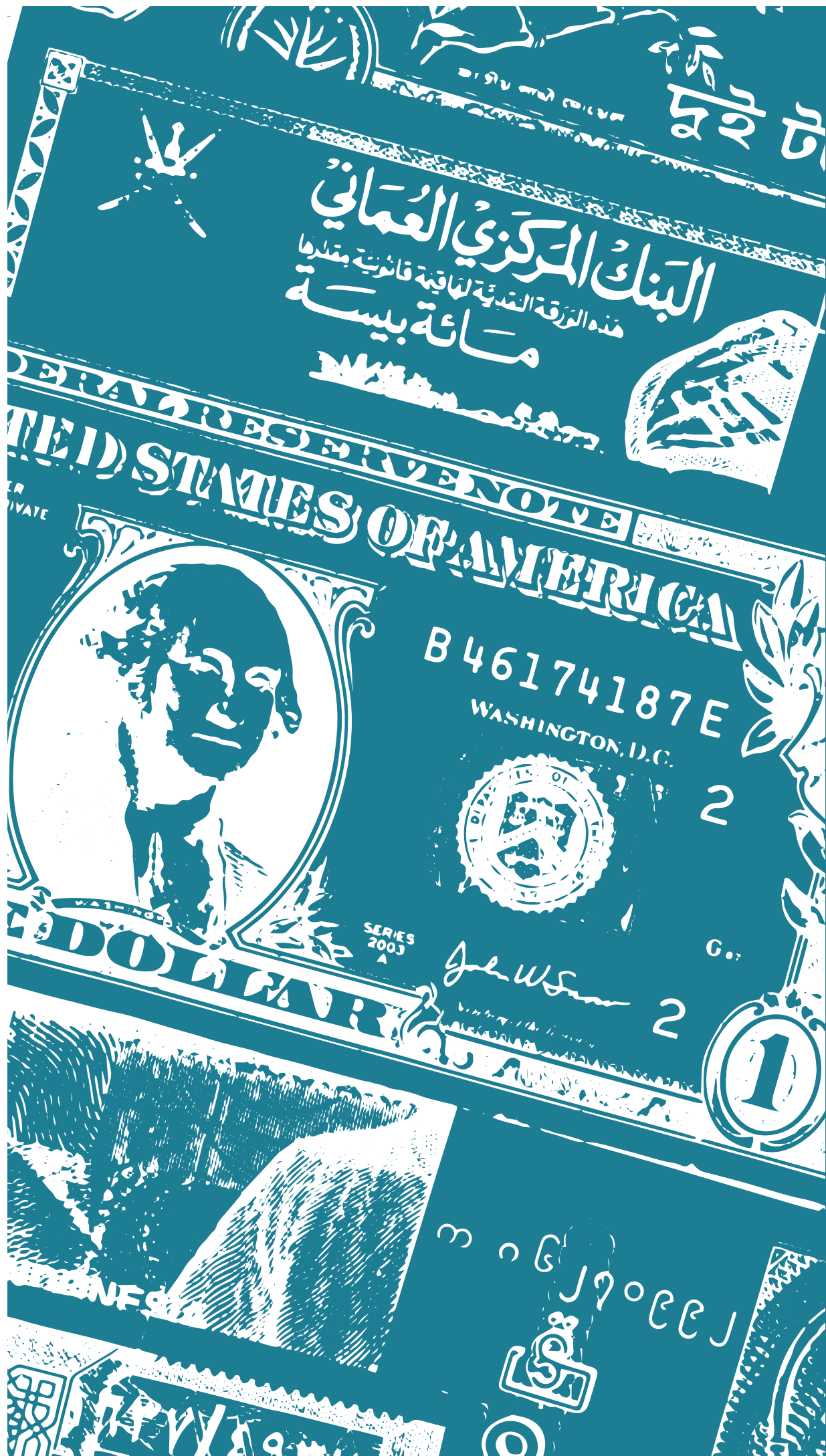
2  
B46174187E  
2  
Federal Reserve Bank of Atlanta

20  
МОНГОЛ УЛС

20  
MONTE CARLO

2000  
ALBANIA

1000  
ALBANIA



# CONCLUSION

## Le période transitoire

L'introduction et l'utilisation du numéraire dans les sociétés traditionnelles congolaises avaient été facilitées par le fait qu'à côté du troc, les populations congolaises utilisaient déjà des objets, plus ou moins étalonnés, qui leur servaient de monnaie d'échange. Ainsi pour introduire le franc congolais, un des instruments d'échange coutumier, le Mitako, fut validé comme monnaie de transition.

N'ayant pas eu une Banque centrale, les billets et les pièces de monnaie de l'État Indépendant du Congo étaient émis par la Banque Nationale de Belgique.

## La première banque

À l'annexion du Congo, la Banque du Congo Belge, la première banque privée installée au Congo, reçut le privilège de jouer le rôle de banque centrale et d'émettre les monnaies. Trois conventions entre cette banque et la colonie furent signées en 1911, en 1927 et en 1935. En 1951, l'économie du Congo s'était fortement développée, l'empire colonial belge s'était étendu, un institut d'émission public était constitué par la création de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Le montant des billets et des pièces en circulation s'était élevé, des nouvelles banques s'étaient installées au Congo.

Pendant toute la période coloniale, le franc congolais et le franc belge étaient parallèles, mais des mesures « d'alignement » obligèrent parfois le franc congolais à se dévaluer au niveau du franc belge qui, à deux reprises, sortit affaibli par la guerre.

## La création de la Banque Nationale du Congo

À l'indépendance du Congo, la liquidation de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi mit fin à la zone du franc belge en Afrique. Une institution provisoire, le Conseil Monétaire de la République du Congo fut d'abord créé pour appliquer la nouvelle politique monétaire et préparer l'avènement de la Banque Nationale du Congo. Celle-ci appliqua fidèlement le mécanisme du taux différentiel à l'achat et à la vente des devises étrangères, ce qui procurait des bénéfices au premier Gouvernement. C'était sans compter sur la rébellion survenue en 1964.

## Le changement de la dénomination monétaire

En juin 1967, elle connut une réforme monétaire par la création du Zaïre-monnaie. En 1971, elle fut liquidée suite à la création de la Banque du Zaïre. L'économie de la République du Zaïre périclitait au fil des années, la Banque du Zaïre n'avait pas pu juguler l'inflation engendrée par la crise économique mondiale. Malgré une nouvelle réforme monétaire en 1993, avec la création du nouveau-zaïre, la situation monétaire ne s'était nullement améliorée à cause des amalgames politico-financiers, accentués par les pillages et les guerres civiles qui avaient caractérisé le déclin de la Deuxième République.

En juin 1998, il y eut une nouvelle réforme monétaire avec le retour du Franc congolais et la création de la Banque Centrale du Congo. Mais l'insécurité, la guerre civile et le délabrement des circuits économiques qui se sont suivis au pays ne permirent pas d'asseoir son développement économique et une bonne santé monétaire.

Depuis l'introduction du numéraire en 1887, le pays a connu quatre grandes réformes monétaires qui entraînèrent des changements de la dénominations monétaires : d'abord le Franc congolais, sous l'État Indépendant du Congo (1885-1908) et sous le Congo belge (1808-1960), sous la Première République (1960-1965) et pendant une partie de la Deuxième République (1965-1967) ; depuis 1967, le Zaïre-monnaie sous la Deuxième République de 1967 à 1993 ; le Nouveau-zaïre sous la Deuxième République de 1993 à 1998 ; enfin depuis 1998, le pays connu le retour du Franc congolais.

## Le retour du Franc congolais

On ne saurait aborder la situation économique, financière et monétaire récente de la République Démocratique du Congo sans la situer dans la mouvance des événements politiques intervenus depuis la fin du régime de Mobutu.

*« Après son arrivée en mai 1997, le nouveau gouvernement a pris des mesures pour arrêter l'hyperinflation et stabiliser la valeur de la monnaie nationale, mettre de l'ordre dans les finances publiques et rétablir la sécurité publique. Plu tard, le gouvernement a mis fin au désordre monétaire hérité de l'ancien régime par une réforme monétaire soigneusement préparée et bien exécutée. Malheureusement, ces progrès ont été interrompus par les conséquences de la guerre et l'occupation. De plus, plusieurs aspects de la politique économique*

*du gouvernement ont contribué à aggraver la situation économique.* »<sup>1</sup>

Depuis 2006, avec l'avènement de la Troisième République, la seule thérapeutique serait : la restauration d'une paix durable sur toute l'étendue de la République ; une politique budgétaire et financière d'austérité, basée sur une diminution des dépenses ; l'organisation des services de finances ; la restriction des importations des biens de consommation et l'augmentation de la production intérieure des biens et des services.

Cet accroissement suppose un climat favorable à l'entreprise privée et à l'épargne pour une bonne stabilité de la monnaie.

Depuis plusieurs années, les Congolais n'avaient plus confiance dans leur monnaie à cause de l'hyperinflation. Cette situation combinée à de la dollarisation de l'économie, le franc congolais co-circule avec le dollar américain. La Banque centrale du Congo ne contrôle pas la masse monétaire en dollar qui est la plus importante en valeur. De ce fait, elle ne peut conduire une politique monétaire saine et crédible, car tous ses instruments (taux directeurs, taux de réserves obligatoires, intervention sur le marché de changes...) sont sans effets sur l'économie nationale.

Pour la première fois dans l'évolution de ce pays, la Banque Centrale s'est résolument engagée dans la voie de professionnalisation afin de répondre judicieusement aux besoins des clients tout en les incitant à reprendre de bonnes pratiques pour préserver la santé de la monnaie. Aujourd'hui enfin il y a une concertation entre le gouvernement et la Banque Centrale.

Malgré tout, les résultats sont au rendez-vous, à en croire le FMI. En mission d'évaluation, en septembre 2010, l'institution s'est dite globalement satisfaite de la bonne exécution du programme économique, citant notamment « *une inflation plus faible arrêtée désormais à un chiffre (9 %), des réserves internationales de la Banque Centrale plus élevées, atteignant un niveau jamais égalé depuis 20 ans* ». Puissent ces efforts perdurer pour qu'enfin, le pays voie le bout du tunnel.

## Le rôle de la Banque

Le rôle de la Banque centrale est de définir et de mettre en œuvre la politique monétaire du pays dont l'objectif principal est d'assurer la stabilité du niveau général de prix. Elle est indépendante dans la réalisation de cet objectif. Sans préjudice de l'objectif principal de stabilité du niveau général de prix, la Banque soutient la poli-

tique économique générale du gouvernement.

Sans préjudice de l'objectif principal de stabilité du niveau général de prix, la Banque accomplit toutes les missions d'une banque centrale, notamment :

**1° Institut d'émission :** La Banque Centrale est seule habilitée, sur le territoire national, à émettre des billets et pièces de monnaie ayant cours légal, libellés dans l'unité monétaire de la R.D.C, le Franc Congolais ou dans ses sous-unités. Elle assure la stabilité interne et externe de monnaie nationale.

**2° Banque des banques :** la Banque centrale du Congo contrôler le système bancaire et la distribution du crédit par les institutions financières bancaires et non bancaires.

**3° Caissier de l'État :** la Banque centrale du Congo accepte et effectue les paiements pour le compte de l'État. Elle peut, à cette fin, désigner les établissements de crédit habilités à agir en son nom et pour compte dans les localités où elle n'est pas représentée ; assure le service de la dette publique, administre tout compte spécial de l'État, en accord avec le ministère intéressé.

**4° Conseiller de l'État.** En sa qualité de conseiller du gouvernement en matière économique, monétaire et financière ; la Banque peut d'office ou à la demande du gouvernement émettre des avis ou des conseils sur toute politique ou mesure que le gouvernement envisage de prendre.

**5° Gestionnaire des réserves officielles en or et en devises de la République.**

La Banque Centrale du Congo est membre de l'A.B.C. (l'Association des Banques Centrales Africaines) dont le Secrétariat est établi à Dakar, au Sénégal.

Avant le lancement du Franc congolais, le gouverneur de la Banque centrale du Congo, qui était décidé à bien mener cette mission, avait parcouru tout le pays pour expliquer aux utilisateurs, le bien fondé de cette réforme monétaire. Il fallait montrer à la face du monde que le Congo pouvait réussir avec ses propres moyens. Les choses ne seraient pas simples, mais il fallait d'abord croire en nous même, au lieu de compter sur la « Communauté internationale », qui bien que restée sensible à la dégradation et à la paupérisation de notre pays, ne pu empêcher les troubles socio-économiques du Congo.

<sup>1</sup> FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, « Notes sur la situation économique en République Démocratique du Congo », *Le Potentiel*, du 20 mars 2000.





# BIBLIOGRAPHIE

# Documents officiels

*Bulletin Officiel de l'État Indépendant du Congo : de 1885 à 1908*

*Bulletin Officiel du Congo Belge (B.O.) : de 1910 à 1959*

*Bulletin Administratif du Congo Belge (B.A.) : de 1912 à 1959*

*Moniteur Congolais (M.C.) : de 1959 à 1972*

*Moniteur Katangais (M.K.) : de 1960 à 1962*

*Journal Officiel de la République du Zaïre (J.O.Z.) : de 1972 à 1997*

*Journal Officiel de la République démocratique du Congo (J.O.RDC.) : de 1997 à 2006.*

*Bulletin mensuel d'informations générales et Revue des Marchés de la Banque du Congo Belge, n° 20, Bruxelles, août 1949.*

*Bulletin mensuel de la Banque du Congo, août 1949 Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et de Ruanda-Urundi, n° 1, 1957.*

*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, n° 11, novembre 1957.*

*Circulaires n° 1 de la Banque Nationale du Congo, datée du 22 juin 1964 portant sur l'entrée en fonction de la Banque Nationale du Congo.*

*« Évolution historique du franc congolais dans ses rapports avec les franc belge », Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, n° 11, novembre 1957.*

# Ouvrages généraux

*10 ans plus tard - 1909-2009*, Banque Commerciale du Congo.

## A

ALBERT Maurice, *Stanley, lettres inédites*, Offices de Publicité, Bruxelles, 1955.

ANTIPPAS Georges, *Pionniers méconnus du Congo Belge*, Inter-Print, Bruxelles.

## B

BALANDIER Georges, *La vie quotidienne au Royaume de Kongo du XVIe au XVIIe siècle*, Éditions Hachette, Paris 1992.

*Banque du Congo Belge, 1909 -1959*, Édition L. Cuypers, Bruxelles, 1959.

BANQUE CENTRALE DU CONGO, *Information générales sur la réforme monétaire*, Cellule technique pour la réforme monétaire (CETEREM), juillet 1998.

BERGER Pierre, *La monnaie et ses mécanismes*, Éditions Que sais-je - Presses universitaires de France, Paris 1978.

BLUMENTHAL Erwin, « Le Rapport Blumenthal », *Revue Zaïre-Info*, Bruxelles, octobre 1982.

BONTINCK François, « Les Makuta dans le passé », *Zaïre-Afrique*, Kinshasa, 1987

BRAECKMAN Colette, « La guerre avait des enjeux cachés », *Journal Le Soir*, 19 décembre 2000.

BRAECKMAN Colette, *Congo-Zaïre : la colonisation - l'indépendance - le régime Mobutu - et demain ?*, GRIP, Bruxelles, 1989.

BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Fayard, 1992, 382 p.

BINDO-PROMOTION, *Origine de ce type de jeu financier*, Le Soft de Finances, Kinshasa, 25 juin 1991.

## C

CATHRINE Lucas, Léopold II, la folie des grandeurs, Collection Voix Royales, Éditions Luc Pire, Bruxelles, 2004.

CHARLES-PICARD Gilbert, *Hannibal*, Hachette, Paris, 1967, 271 p.

CLEEREMANS Jean, *Léopold III, sa famille et son peuple sous l'occupation*, Éditions Didier Hatier, Bruxelles, 1987.

COLIN R. Bruce II & NEIL Shafer, *World Paper Money – Standard catalog of modern issues 1961-1998*, Monetary Research Institute, Houston, Texas, USA.

CORNET René-Jules, *Katanga : le Katanga avant les Belges et l'expédition Bia-Francqui-Cornet*, Éditions Luc Cuyppers, Bruxelles, 1946.

## D

DARTEVELLE Edmond, « Les Nzimbu : monnaie du Royaume du Congo », *Mémoires de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, n°1, T. XIV, Bruxelles 1953.

DAYE Pierre, *La jeunesse et l'avènement de Léopold III*, Éditions Bernard Grasset, Bruxelles, 1934.

DE MARET Pierre, *Chronologie de l'âge de fer dans la dépression de l'Upemba en République du Zaïre*, Thèse, Université Libre de Bruxelles, 1978.

DE MEY Jean, *Le papier-monnaie belge d'outremer (1896-1963)*, N.P. Numismatic Pocket n° 22, Bruxelles, 1976.

DEPESTER H., *Les pionniers belges au Congo*, Éditions Duculot-Roulin, Tamines, 1932.

DE VILLERS Gauthier et OMASOMBO TSHONDA Jeans, *Zaïre, La transition manquée. 1990-1997*, Institut Africain-CEDAF, Tervuren 1997, p. 168-171.

DUNGIA Emmanuel, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, Éditions Harmattan, Paris, 1992.

## E

EECKHOUT Joselito, *Numismatica Belgica : Joseph II – Albert II 1780-2009*, Éditions Eeckhout Joselito, 9300 Aalst 2009.

EFOMI Isekofaya, « Aperçu historique de l'activité bancaire au Zaïre », *Revue de la Banque du Zaïre Mosolo*, n° 46, Kinshasa, 1992.

## F

FONTAINAS P., *Le régime monétaire au Congo Belge : la période de l'État Indépendant du Congo*, Éditions Ets, Généraux d'imprimerie, Londres, 1936.

FRÉMY Fabrice, *QUID 2000*, Édition Robert Laffon, Paris.

FUKIAU Kia Banseki, *Le Mukongo et le monde qui l'entourait*, Kinshasa, 1969

## G

GELDERS Guy, *Monnaie et Mouvements monétaires du Congo belge de 1920 à 1950*, Louvain, 1952.

GILLAERT A. (et al.), *La Force publique de sa naissance à 1914 : participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1952.

## H

HOCHSCHILD Adam, *Les fantômes du roi Léopold II : un holocauste oublié*, Éditions Belfond, Paris, 1998

HANON J. V., *Zaire Paper Money 1961-1996*, Bruxelles, 1997.

HERMAN F., « La situation économique et financière de la République du Congo depuis l'indépendance », *Études congolaises*, Revue éditée par l'Institut Politique Congolais, Léopoldville, n° 1, mars 1961.

## I

ISRALSON Michel, *Les finances publiques congolaises et l'inflation*, Revue de la Banque Belgoise, n° 6, Bruxelles, avril 1965.

## J

JANSSENS Emile, *Histoire de la Force Publique*, Wesmael-Charlier, Namur, 1979.

JEWSIEWIKI Bongomi, *Jeux d'argent et de pouvoir au Zaïre : la bindomanie et le crépuscule de la Deuxième République*, Politique africaine Karthala, Paris, 1992.

## K

KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Stabilisation économique et financier au Zaïre de 1978 à 1980. Des dévaluations en cascade à la démonétisation*, CEPAS, Kinshasa, 1980.

KABUYA Kalala et KIKASSA Mwanalesa, *Les mesures de démonétisation du 25 décembre 1979 au Zaïre : impact et conséquences probables*, CEPAS, Kinshasa, pp. 57-74.

KABUYA Kalala et KALONJI N., *Le nouveau-zaïre : atouts et embûches d'une réforme monétaire*, Notes des conjonctures, n° 10, novembre 1993, pp.10-13.

KABUYA Kalala et MATATA Ponio, *Congo 1993-1999 : l'espace monétaire kasaïen. Crise de légitimité et de souveraineté en période hyperinflation*, Cédaf-L'Harmattan, Paris, 2000.

KAMANDA WA KAMANDA, *Le défi africain. Une puissance économique qui s'ignore*, Éditions Afrique Biblio Club, Paris, 1976.

KAMITATU Cleophas, *La grande mystification du Congo-Kinshasa, les crimes de Mobutu*, Cahiers libres 207-208, Éditions François Mospero, Paris, 1971.

KANGULUMBA Mbambi Vincent, « L'interdiction des transactions en monnaies étrangères en droit congolais revisitée, suite et fin ? », *Revue de droit africain*, n° 10, pp. 196-224, Bruxelles, 1999.

KIKASSA F., « Les réformes monétaires du Zaïre 1960 à 1979 », *Zaïre-Afrique*, n°140, Kinshasa 1979, pp. 583 à 596.

KIKASSA M., *Les réformes monétaires de 1960*, CEPAS, Kinshasa, 1980.

KIAKUAMA G., *Croissance économique et écart inflatoire*, Faculté de Mons, 1967.

KULENDUKA Vincent, *La Réforme monétaire de la République Démocratique du Congo en 1967*, Mémoire de la 2ème année de licence en science commerciales et financières; Liège, 1970.

## L

LA CHRONIQUE DE L'IREs, « L'évolution de prix au cours de l'année 1999 », *Notes de conjonctures*, n°32, juillet 1999.

« Le lancement d'une nouvelle version des coupures de 100 000 NZ », *Forum des As*, Kinshasa, 7 mai 1997.

*Le Franc congolais, Brochure sur la Réforme Monétaire*, Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

LEFORT Charles, « Essai sur la zone monétaire belge », *Revue économique*, 1954, Volume 5, n° 4, p. 567.

« Le Katanga est devenu un paradis des aventuriers », *La Libre Belgique*, Bruxelles, 8 juillet 1961.

« Les préalables de la réforme monétaire », *Revue Affaires*, n°2, Éditions Association des Jeunes Entrepreneurs et Cadres « AJC », Kinshasa, novembre-décembre 1997.

« Le parcours d'une monnaie criblée », *Congo-Panorama, magazine mensuelle d'informations générales*, 1<sup>er</sup> mars 2011.

LEONARD Charles, *République du Zaïre : conjoncture économique*, Département de l'économie nationale et de l'industrie, année 1976-1977, n° 17, Kinshasa, juin 1978.

LOLO M. et TSHIUNZA M., « Le stop and go en matière de réglementation de change », *Notes de conjoncture*, n° 33, mars 2000.

LUKOMBE Nghenda, *Zaïanisation, radicalisation, rétrocession en République du Zaïre*, P.U.Z., Kinshasa, 1979.

## M

MABI, « La réforme monétaire du 22 octobre 1993 : analyse critique », *Congo-Afrique*, n° 320, Kinshasa, 1993, p. 517-526.

MAHIEU Alfred, *Revue belge de numismatique et sigillographie, soixante-quinzième année*, Bruxelles 1923.

MAHIEU Alfred, *Numismatique du Congo 1885-1924 : Instruments d'échange, valeurs monétaires, méreau et médailles*, Imprimeries médicales et scientifiques SA, Bruxelles, 1953, 146 p.

MALU-MALU Jean-Jacques Arthur, *Le Congo-Kinshasa*, Éditions Karthala, 2002.

MAQUET M, *La politique monétaire du Congo Belge pendant la guerre*, Bulletin de la Société belge d'Études et d'Expansion, n° 125, mars-avril 1947.

MASANGU Mulongo Jean-Claude, *Le Franc Congolais : brochure d'information sur la Réforme monétaire*, Éditions de la Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

MASANGU Mulongo Jean-Claude, « La situation économique, financière et monétaire récente du Congo », *Congo Afrique*, Kinshasa, 1997, pp. 517 à 520.

MASANGU Mulongo Jean-Claude, *Vers le lancement du franc congolais, à l'occasion de l'ouverture officielle de la campagne de sensibilisation du public sur la réforme monétaire*, Éditions de la Banque Centrale du Congo, Kinshasa, 1998.

MASOIN Maurice, *Précis économie politique*, Les Éditions Comptables Commerciales et Financières, Bruxelles, 1951

MAURICE Albert, *Stanley, lettres inédites*, Office de Publicité, 1955, Bruxelles.

MBUYI Kalombo, *Évolution des monnaies africaines : cas de la monnaie au Congo-Léopoldville, mémoire en vue de l'obtention du grade de licence en sciences commerciales et financières*, Anvers, 1966.

MELANGES Pierre Salomon, *Histoire et ethnologie africaines*, Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, 1993, pp. 257-277.

MICHEL Thierry, *Mobutu : Roi du Zaïre*, Film documentaire de co-produit par la RTBF-Liège et la RTBF-Bruxelles, Bruxelles, 1998.

MOKILI Danga Kassa Jeannot, *Politiques agricoles et promotion rurale au Congo-Zaïre 1885-1997*, Éditions l'Harmattan, Paris, 1998.

MORIN Frans, *Catalogue des monnaies congolaises : de 1887 jusqu'à présent*, Éditions Peter Eyckmans, Anvers, 1999.

MUKENDI Germain et KASONGA Bruno, *Kabila : le retour du Congo*, Éditions Quorum, Ottignies 1997.

MUKUNDA Munandi, *Rapport de la Commission des études statistiques et des comtes nationaux (CRSN) 1990-2000*, Kinshasa, 2000.

MULONGO J.-C., *La Banque centrale du Congo : Un rétrospectif historique*, Banque centrale du Congo. Kinshasa, 2007, 312 p.

MULUMBA Lukoji, « Le Programme de redressement de l'économie zaïroise : les mesures arrêtées depuis 1975 », *Zaïre-Afrique*, n°114, p. 205-221, Kinshasa, 1977.

MUTUALE Muyimbe, *Les sources publiques de financement de l'EIC*, Cahiers du CEDAF, Bruxelles 1973.

## N

NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République démocratique du Congo*, Éditions Duculot, Paris 1998 – De Boeck & Larcier, Bruxelles 1998.

## P

PERIER G. D., *Les Belges au Congo – le Congo des Belges, Fonds*

*colonial de propagande économique et sociale*, Bruxelles, 1950.

PETIT Pierre, *Les sauniers de la savane orientale : approche ethnologique de l'industrie du sel chez les Luba, Bemba et populations apparentées (Congo, Zambie)*, Académie royale des sciences d'Outre-mer, Bruxelles, 2000.

## R

*Revue belge de la numismatique 1888*, Quarantième année, Publiée sous les auspices de la Société Royale de Numismatique, Éditions Librairie polytechnique de Jules DECQ, Bruxelles, 1888.

RTBF, « Qui a tué Patrice Lumumba ? », Émission télévisée Les années belges : soirée spéciale Lumumba, sur la RTBF 2, 14 mai 2000.

RTBF, « Indépendance tchatcha - Quarantième anniversaire de l'indépendance du Congo », Soirée spéciale en direct du Musée Royal de l'Afrique Centrale à Tervuren, RTBF 1, le 30 juin 2000.

RYCKMANS (P.), « Vers l'avenir, problèmes coloniaux de demain : conférence faite à Léopoldville le 6 juillet 1946 sous les auspices des Associations universitaires par Monsieur P. Ryckmans, Gouverneur général du Congo belge », *Courrier d'Afrique*, Léopoldville, 1946.

## S

SCHAUMURG P. M., *La situation économique et financière du Congo*, Éditions Infor-Congo, Bruxelles, 1960.

SEDILLOT R., *Toutes les monnaies du monde*, Recueil Serey, Paris, 1955.

SGARD Jérôme, « Le spectre de l'hyperinflation », *Alternatives économiques*, n° 07, juillet 2008.

SELVAIS Christian, *Catalogue 1998 : État Indépendant du Congo, Congo Belge et Ruanda-Urundi, Rwanda, Burundi, Katanga*, Billela Belgica, Feluy-Belgique, 1998.

SELVAIS Christian, *État Indépendant du Congo, Congo belge et Ruanda-Urundi, Rwanda-Burundi, Katanga, 1896-1962*, Billela Belgica, De Mol Imprimerie, 2000.

S.M, « Ces ruines qui valaient 80 milliards : les palais jamais vus de Mobutu », *Le Soir Illustré*, mercredi 29 septembre 1999, p. 18-22, Bruxelles.

SERLON Paul, « Signes d'impatience au Zaïre à l'égard du Fonds Monétaire », *Le Monde diplomatique*, Paris, 1987, p. 20-21.

STINGERS Jean, Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique ?, A.R.S.O.M., Tome XI fasc. 1, Bruxelles, 1957.

STENGERS Jean, *Belgique et Congo : l'élaboration de la Charte coloniale*, Éditions Renaissance du livre, Bruxelles, 1963.

## T

TSHIUNZA Mbiye, « Le mythe du franc congolais : un défi difficile à relever ? », *Revue Congo-Afrique*, n° 320, Kinshasa, 1997.

TSHIUNZA Mbiye et KABUYA Kalala, « L'expérience zaïroise en matière de taux de change », *Cahiers Économiques et sociaux*, vol. 16, mars n° 1, 1978.

## U

« United Nations Monetary and Financial Conference Bretton Woods », *Article IV, section 9 et article 2, p. 33-56*, July 1 to 22 July 1944, Final Act, annex A, United States Government, Printing Office, Washington D.C, 1944.

## V

VANDERLINDEN Jacques et OMASSOMBO Jean, *Du Congo au Zaïre 1970-1980 : Essai de bilan*, CRISP, Bruxelles, 1982.

VANDERPERREN F., *Le régime monétaire du Congo Belge*, Institut Supérieur de Commerce de l'État, Anvers, 1952.

VAN DER SMISSEN Edouard, *Léopold II et Beernaert - Tome 1: fondation de l'État du Congo, défense de la meuse*, Goemaere, 1920.

VANDEWALLE Frédéric et BRASSINE Jacques, *Les rapports secrets de la sûreté congolaise, Tome 2*, Éditions Arts & Voyages, Bruxelles 1973.

VANSINA Jan, *Les anciens Royaumes de la savane : les États des savanes méridionales de l'Afrique centrale, des origines à l'occupation coloniale*, traduit de l'anglais par J. Taminiaux, IRES-Kinshasa 1966.

VAN WING Jean, *Études Bakongo : Sociologie, Religion et Magie*, Éditions Desclee de Brouwer, Bruges, 1938.

VAV YPERSELE Laurence, *Le Roi Albert, Histoire d'un mythe*, Éditions Labor, Mons 2006.

## W

WAUTERS A. J., *État Indépendant du Congo : historique, géographie physique, ethnographie, situation économique, organisation politique*, Librairie Falk Fils, Bruxelles, 1899.

WERTZ J., *Quelques aspects de l'organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Éditions Bieleveld, Bruxelles, 1952.

WILLAME Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux Belgo-Zaïrois*, CDAF, Bruxelles 1988.

WYNANTS Maurits, *Exposition Internationale de Bruxelles 1897 : des ducs de Brabant aux villages congolais*, Tervuren et l'Exposition coloniale, Musée Royal, Tervuren, 1987.

## Y

YAMBUYA Pierre, *Zaire : l'abattoir – Un pilote de Mobutu parle*, Éditions EPO, Bruxelles 1991.

YAV KATSHUNG Joseph, *Théorie et pratique de la TVA en RDC*, janvier 2012.

YOUNG Crawford and TURNER Thomas, *The Rise and Decline of the Zaïrian State*, University of Wisconsin 1985.

## Z

ZAMENGA Batukezanga, *Les hauts et les bas*, Éditions Saint-Paul- Afrique, Kinshasa 1984.

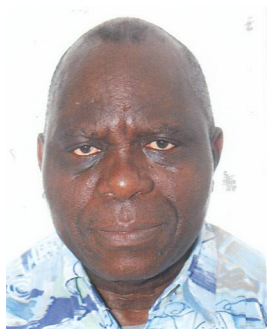
ZIEGLER Jean, *Main basse sur l'Afrique*, Éditions du Seuil, Paris, 1978.

## SITES INTERNET

[www.bcc.cd](http://www.bcc.cd) : Historique de la Banque Centrale du Congo.

## À PROPOS DE L'AUTEUR

**Martin YANDESA MAVUZI**



Martin Yandesa Mavuzi est un ancien étudiant de l'Institut Pédagogique National (IPN-Kinshasa), aujourd'hui Université Pédagogique Nationale (UPN). Après quelques années de professorat de Géographie-Histoire aux humanités secondaires dans son pays d'origine, Martin Yandesa Mavuzi s'établit en Belgique en 1985, où il avait continué sa vieille collection de timbres-poste de la République Démocratique du Congo. Il a ensuite entamé celle des vieilles monnaies du Congo. Après de longues recherches dans les bibliothèques de Bruxelles, en 2018, il a sorti son premier livre *Les monnaies du Congo, Histoire et Numismatique*.

Il ne s'est pas arrêté là. En faisant les mêmes démarches, il sort son deuxième livre *Les timbres-poste de la République Démocratique du Congo, Histoire et Philatélie*. À partir de ses collections, il a donc réalisé son rêve de jeunesse d'écrire un livre un jour.



© Arno Editions

Achévé d'imprimer en  
Par Pulsio Print  
85 Boulevard Europe  
Bojourishte, SOFIA  
BULGARIE

Numéro d'impression :